

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTE RENDU AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission de l'agriculture et du tourisme

Lundi 26 octobre 2015

*Application de l'art. 161 du règlement

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>La filière bois</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard.....	1
<i>Audition de MM. Defays, Deneufbourg, Bays, Directeur général, Responsable développement économique et Responsable stratégie et prospective de l'Office économique wallon du bois</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois.....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Mottard, M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois, MM. Evrard, Desquesnes, Courard, M. Bays, Responsable stratégie et prospective de l'Office économique wallon du bois, M. Deneufbourg, Responsable développement économique de l'Office économique wallon du bois, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	6
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	18
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Desquesnes, Courard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, M. Prévot	18
<i>Projets et propositions</i>	20
<i>Proposition de résolution visant à protéger l'agriculture traditionnelle et biologique en rendant effectif le droit de la Wallonie d'interdire toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire déposée par M. Desquesnes, Mmes Moinnet, Moucheron et Waroux (Doc. 299 (2015-2016) N° 1)</i>	20
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	20
<i>Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de résolution</i>	

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes.....	20
<i>Discussion générale</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Dister, Prévot, Desquesnes, Evrard.....	22
<i>Examen et vote des articles</i>	24
<i>Vote sur l'ensemble</i>	24
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	24
<i>Reprise de la séance</i>	24
<i>Interpellations et questions orales</i>	25
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact de la mission en Chine sur le tourisme de la région du Centre » ;</i>	
<i>Question orale de Mme Moinnet à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le bilan de la visite ministérielle en Chine »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, Mme Moinnet, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	25
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les RandoLudics »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	27
<i>Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'ubérisation du secteur hôtelier via Airbnb »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	28
<i>Question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact de la « black box » sur le tourisme en Wallonie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Stoffels, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....	29
<i>Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'organisation des futures maisons du tourisme »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité,	

du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région.....30

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le Conseil européen des ministres du Tourisme »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 30

Question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la fonction d'animateur numérique » 32

Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conditions relatives aux horaires d'ouverture des bureaux d'accueil des syndicats d'initiative et des offices du tourisme »..... 32

Question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les répercussions du fitness « low cost » et du « fast » sport en termes de santé »

Intervenants : M. le Président, M. Sampaoli, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 32

Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'état des piscines en Wallonie »..... 33

Question orale de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conséquences de la chalarose du frêne sur le marché forestier »

Intervenants : M. le Président, M. Mouyard, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 33

Question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la lutte contre les espèces exotiques envahissantes »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 35

Question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les entreprises nature admise »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 35

Question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'évolution des liens entre biodiversité

et développement territorial »

Intervenants : M. le Président, M. Henry, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 36

Question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les perspectives de la filière betterave-sucré après la fin des quotas »

Intervenants : M. le Président, Mme Brogniez, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 38

Question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le paiement des aides aux jeunes agriculteurs et le comité d'installation » ;

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'intégration des périodes de stages dans les conditions d'admissibilité aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) »

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 39

Question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le week-end 100 % terroir et équitable »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 41

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la liaison entre le développement rural et l'économie locale »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 42

Question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la préservation des terres agricoles »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 43

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le soutien social aux agriculteurs »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 45

Question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la responsabilisation des producteurs de lait »

Intervenants : M. le Président, M. Prévot, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 46

Question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le cadastre des terres agricoles publiques »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 47

Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le projet « Location Guide Grossregion/Grande Région » »

Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région..... 49

Liste des intervenants..... 51

Abréviations courantes..... 52

COMMISSION DE L'AGRICULTURE ET DU TOURISME

Présidence de M. Bellot, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 4 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - La commission procédera ultérieurement à l'examen de son arriéré.

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - Les questions orales ou interpellation(s) de :

- Mme Moynet, sur « le personnel shopping » ;
- M. Devillers, sur « la présence de défibrillateurs (DAE) dans les clubs sportifs » ;
- Mme Dock, sur « la prolifération des sangliers en Hesbaye et en Wallonie » à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sont transformées en questions écrites.

AUDITIONS

LA FILIÈRE BOIS

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les auditions sur la filière bois.

Faisant suite à la demande de M. Evrard d'inscrire à l'ordre du jour d'une de nos commissions des auditions sur la filière bois, nous avons, lors de la dernière réunion, décidé d'entendre les responsables de l'Office économique wallon du bois, lesquels sont présents puisqu'ils ont accepté notre invitation.

Sont présents :

- M. Defays, Directeur général ;
- M. Deneufbourg, Responsable développement économique ;
- M. Bays, Responsable stratégie et prospective.

Est-ce exact ? Voilà.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard. - Je propose M. Dister comme rapporteur.

M. le Président. - M. Dister est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Audition de MM. Defays, Deneufbourg, Bays, Directeur général, Responsable développement économique et Responsable stratégie et prospective de l'Office économique wallon du bois

M. le Président. - La parole est à M. Defays.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Ministre, Madame et Messieurs les députés, bonjour.

Je vais, en une vingtaine de minutes – c'est le temps qui m'a été imparti – de vous présenter la filière bois wallonne, ses atouts, ses limites. Je vais en préfigurer l'avenir ou à tout le moins le futur proche afin de vous faire comprendre le rôle que l'Office économique wallon du bois pourrait y jouer ou devrait y jouer.

Il n'y a pas de débat constructif sans ordre de grandeur. Dès lors, dans un premier temps, nous présenterons quelques chiffres, quelques ordres de grandeur qui permettent de fixer les idées. Nous passerons ensuite au mode de fonctionnement de l'Office économique wallon du bois. Rapidement mais ce n'est pas anodin, parce que comprendre le fonctionnement de l'office permet d'apprécier la portée des actions et des décisions qu'il peut prendre.

Ensuite, nous aborderons les actions, car fonctionnement et actions sont intimement liés et seront traités parallèlement. Des actions ont un caractère conjoncturel, qui réagissent aux problèmes liés aux événements et à l'actualité. D'autres actions sont plus structurelles et qui ont pour vocation de préparer l'avenir à plus long terme de la filière, de préparer la filière aux mutations économiques qui ne manqueront pas de se produire.

Commençons par les ordres de grandeur, tout

commence par la forêt en matière de transformation du bois et de filières forêt/bois. Chez nous, la forêt, c'est une proportion considérable du territoire. C'est un tiers du territoire, soit 33 %, qui correspond à 550 000 hectares de forêts, dont 480 000 hectares sont réellement productifs.

Cette forêt est partagée entre des feuillus et des résineux. La proportion de feuillus est de 57 % pour 43 % de résineux. Cette proportion, nous y reviendrons dans le courant de l'exposé et dans le débat, évolue actuellement. Les résineux deviennent de plus en plus rares chez nous au bénéfice des feuillus dont la proportion a augmenté significativement depuis les 10 dernières années.

Les propriétaires sont équitablement partagés, 52 % de la forêt appartient au privé et 48 % de la forêt wallonne appartient au secteur public. Sur l'ensemble de la forêt wallonne, il y a plus ou moins 90 000 propriétaires. Nous avons un chiffre assez précis maintenant. Ce chiffre est aussi une source de difficultés sur laquelle nous aurons peut-être l'occasion de revenir.

Parlons de l'accroissement biologique qui est ce que, chaque année, notre forêt produit en termes de mètre cube de bois. Chaque année, notre forêt produit 3,75 millions mètres cubes de bois et on récolte – ce sont des chiffres moyens sur une dizaine d'années – annuellement 4,143 millions mètres cubes. Vous constatez immédiatement que ce que l'on récolte dépasse actuellement ce que la forêt produit. J'imagine que pour des responsables politiques, ce sont des chiffres qui sont susceptibles d'être interpellants.

La transformation du bois, en Wallonie, est considérable ; c'est à peu près 7 900 sociétés, dont 4 500 indépendants. C'est un peu moins de 19 000 emplois. Ce qui est particulier, c'est que ces emplois appartiennent à un nombre très élevé de corporations différentes, soit plus ou moins 85 métiers dans la filière bois. C'est une filière qui est terriblement hétérogène, ce qui la rend difficile à gérer. Des gens conduisent des grumiers, mais à côté de cela, des gens appartiennent à la filière bois, mais qui travaillent sur des molécules susceptibles de protéger le bois des agressions biologiques. C'est à peu près 5 milliards d'euros de chiffre d'affaires. C'est d'une importance économique absolument incontestable. On voit que c'est une puissance importante.

Je reviens rapidement sur cette image, on voit que c'est une géolocalisation des entreprises transformatrices de bois.

Vous voyez que c'est une constellation, que c'est atomisé, que c'est terriblement dispersé, ce qui est évidemment un inconvénient puisque cela complique la gestion.

C'est une puissance économique, mais qui est très diffuse et également très cloisonnée. Le marchand de

bois ne sait pas très bien ce que le scieur fait, le scieur ne sait pas exactement ce que le négociant vend et cetera, il y a une espèce d'opacité dans les cloisons qui segmentent la filière.

Un autre problème est que même s'il s'agit d'une puissance économique considérable, actuellement notre ressource naturelle est sans aucun doute insuffisamment valorisée. Il y a 57% de la forêt wallonne qui est composée de feuillus, qui chez nous ont pratiqué cessé d'être valorisés, ce qui est éminemment regrettable.

Dans la filière bois, il y a la deuxième transformation, c'est la fabrication de produits finis, c'est celle qui est réputée générer la plus-value la plus importante. On peut considérer que la deuxième transformation est insuffisamment développée chez nous par rapport à ce qu'elle l'est en Flandre, et on a donc une tendance fâcheuse à exporter un peu la plus-value de notre territoire. C'étaient les points négatifs.

En ce qui concerne les points positifs, pour l'instant le bois fait l'objet d'un intérêt croissant. Il y a une espèce de vague verte sur laquelle le bois surfe et de plus, il y a cette perspective du développement durable, qui n'est plus une perspective, mais plutôt un passage obligé pour l'avenir de notre société et le bois de ce point de vue là a une valeur tout à fait emblématique. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement wallon a jugé nécessaire de se doter de l'Office économique wallon du bois qui est un outil destiné à créer les conditions propices au développement économique de la filière bois.

Pour ce qui est du fonctionnement, nous sommes une petite équipe, il y a 8 personnes dont seulement 3 pour le développement économique, 3 pour la gestion de la petite forêt privée. Nous fonctionnons par groupes de travail qui dans chacun des domaines conçoivent des actions à mener, mettent les actions en œuvre et en assurent le suivi et l'évaluation. Cela nous permet de rassembler dans ces groupes toutes les compétences impliquées, toutes les parties impliquées, il y a donc une conjugaison des compétences dans ces groupes de travail. Il y a un effet démultiplicateur, on implique dans la gestion de la forêt et de la filière bois un nombre important de personnes et ensuite, on joue ce rôle rassembleur et fédérateur, on exerce cette force centripète qui a tendance à rassembler la filière qui a une tendance naturelle à l'explosion au vu du cloisonnement.

Actuellement, il y a un groupe de travail sur l'approvisionnement, l'achat des matières premières, un groupe action sectorielle, nous y reviendrons, un groupe consacré à l'innovation qui est au cœur de nos préoccupations, un groupe qui tâche de développer l'usage du bois dans la construction, un groupe qui essaie d'utiliser le plus efficacement possible la biomasse, c'est un groupe de travail que l'on avait initialement intitulé « groupe de travail bois énergie », mais c'est dans la filière bois un langage politique assez

incorrect, un groupe enseignement formation et un comité de suivi de la cellule d'appui. La cellule d'appui à la petite forêt privée, c'est cette partie de l'office importante, la moitié de l'office travaille sur la gestion de la forêt privée, sur la mobilisation des ressources qui dorment un peu en forêts privées.

À côté de cela, il y a des actions de fond que l'Office mène, c'est tout ce qui ne fait pas l'objet d'un groupe de travail, ce sont les informations stratégiques, c'est-à-dire la récolte d'informations statistiques, de données relatives à la production, au commerce, à toute l'activité économique de la filière bois. Ces données sont synthétisées dans un petit ouvrage qui s'appelle le Panorabois qui sera remis et nous allons présenter à Libramont la deuxième édition. Il s'agit d'un condensé en chiffres et en schémas de ce qu'est la filière bois.

Nous faisons de l'accompagnement technicoéconomique des entreprises. Nous avons une mission de conseil et d'avis vis-à-vis du Gouvernement wallon et vis-à-vis des opérateurs de la filière bois.

On cherche à tirer parti des moyens supra régionaux et supra nationaux qui sont mis éventuellement à la disposition de la filière dans une perspective de développement. Enfin, nous assurons évidemment la communication relative aux actions de l'Office et la communication indispensable pour exercer ce lien pour lequel nous avons été créé entre les responsables publics, d'une part, et le monde de l'entreprise, d'autre part.

Je vais vous présenter nos actions par groupe de travail, cela permettra de noter les dossiers les plus brûlants, les chantiers les plus importants auxquels nous sommes confrontés et sur les grands défis auxquels la filière est confrontée.

Une des premières choses qui préoccupe le monde de l'entreprise est l'accès à la matière première pour faire fonctionner les outils. Il y a vraiment une crispation avec la matière première et c'est cela la fonction du groupe de travail approvisionnement, garantir sur le long terme l'approvisionnement des entreprises transformatrices de bois. Il y a un certain nombre de choses qui ont été faites ; en termes d'approvisionnement les scieries de feuillus se plaignent beaucoup, elles sont privées de matières premières pour toute une série de raisons sur lesquelles on pourra revenir. Nous avons cherché à garantir aux scieries de feuillus une partie de leur approvisionnement via une modification du Code forestier relatif aux ventes de gré à gré et non pas par adjudication publique. Ce qui leur permet pour une partie de leur approvisionnement – 30% maximum – d'avoir une certaine garantie, certitude quant à au fait d'avoir du bois. Cette modification du Code forestier a fait l'objet d'un arrêté du Gouvernement wallon au mois de mai 2014.

Pour ce qui concerne les utilisateurs de résineux, ils

craignent d'être confrontés à des difficultés importantes dans un futur relativement proche, parce qu'il y a une diminution des surfaces productives en résineux. Il faut savoir qu'économiquement, la filière bois repose davantage sur la transformation du résineux que sur la transformation du feuillu. Or, pour l'instant, notre production de résineux est en train de diminuer et elle va encore diminuer certainement pendant une trentaine d'années, ce qui est préoccupant. Dans cette perspective de diminution, nous avons adressé un certain nombre de recommandations au Gouvernement wallon sur lesquelles on peut revenir ultérieurement si vous le souhaitez.

Toujours dans le cadre du groupe de travail approvisionnement, il y a eu récemment quelques affrontements entre des marchands et des propriétaires publics, parce que les marchands estimaient que les conditions de travail devenaient de plus en plus pénibles et donc ils ont boycotté certaines ventes publiques. L'Office a été chargé de mettre les parties en présence, d'installer un esprit constructif de négociation et nous œuvrons actuellement à cette harmonisation des points de vue.

Il y a un groupe actions sectorielles. Quand l'Office a démarré ses activités, le secteur du sciage des bois feuillus a été confronté à des difficultés majeures. Une enquête a été faite auprès des scieurs de bois feuillus, une réflexion a été entamée sur la façon dont on pourrait sortir de cette ornière. Tous les opérateurs ont été rassemblés et nous leur avons fait part de nos propositions, ce qui semblait réaliste ou difficile et sur cette base, un programme d'actions a été construit. Il s'agit notamment de mieux connecter la première transformation – les personnes qui scient – à la deuxième transformation – les personnes qui font des produits finis.

On a créé une marque collective bois local qui doit être perçue comme une initiative privée sinon on se met en contravention vis-à-vis des lois sur la concurrence européenne.

Il y a cette marque Bois local qui informe le consommateur final de la possibilité d'avoir des produits faits avec du bois local et d'avoir une garantie quant au fait que ces produits proviennent de ressources locales, utilisent un emploi local et permettent de conserver un savoir-faire local.

On a essayé de construire un outil de commercialisation des produits à l'échelle internationale et dans cette optique, nous collaborons avec l'AWEx qui considère la filière bois comme une de ses filières pilotes dans la mise en place de l'Observatoire des tendances.

Nous avons un groupe de travail très important qui est le groupe Innovation. Vous avez, en rouge, ce qui peut apparaître comme un slogan, mais qui n'en est pas

un, qui est l'expression d'une réalité : Innover ou disparaître. Pour le moment, en matière de filière bois, manifestement, soit on fait autre chose que ce que les autres font, soit on ne fait plus rien du tout. Dès lors, il est important de mobiliser les énergies et les imaginations sur ce thème.

On a initié un certain nombre de choses. Depuis longtemps, on recommande de s'orienter vers le bois modifié thermiquement qui permet de mieux valoriser les feuillus locaux en leur ouvrant les portes du marché des menuiseries extérieures, un marché qui est, pour le moment, plus ou moins réservé aux bois tropicaux. On a développé l'usage de bois indigène en terrasse via une consultation des professionnels, mais surtout via une étude de marché relativement importante qui a impliqué un nombre élevé de consommateurs potentiels. On a aussi développé l'usage des bois feuillus en structure, cela veut dire en fonction portante dans la construction. Actuellement, dans la construction bois, ce sont surtout des résineux qui sont utilisés. Les fonctions portantes dans la construction bois sont confiées à des résineux, et non à des feuillus, pour des raisons bizarres. On devrait pouvoir injecter davantage de feuillus en structure, mais avant d'y arriver, il y a une série d'études préliminaires, de travaux, d'informations à distribuer, et cetera, qui doivent être réalisées. Nous sommes en train de réaliser ces travaux.

Nous cherchons aussi à augmenter la valeur ajoutée sur les résineux à travers le marquage CE, c'est-à-dire que lorsque l'on utilise des éléments de structure actuellement, il y a un règlement européen qui dit : « On doit fournir sur les éléments de structure des indications relatives aux performances mécaniques ». Si l'on n'a pas ces indications relatives aux performances mécaniques, les bureaux de calcul ne savent pas dimensionner les éléments et ne savent pas utiliser le bien. Si on veut faire circuler un bien en Europe, il doit être marqué et porter les indications relatives à ces performances. Cela commence à être un peu le cas chez nous, mais c'est quelque chose qui est difficile à faire admettre à l'ensemble des entreprises de transformation du bois.

Nous avons aussi proposé un centre du conditionnement, c'est-à-dire une unité susceptible de valoriser les bois résineux de petite dimension.

Toujours en matière d'innovation, on a fait une proposition dans le cadre des appels à projets, des fonds structuraux, le FEDER en l'occurrence, un plan de dynamisation technologique des entreprises du secteur bois wallon. Notre objectif était essentiellement de structurer l'appui technique aux entreprises. Malheureusement, il n'y a pas de projet FEDER à connotation bois qui ait été retenu. Nous sommes également partenaires dans un projet de programme INTERREG V. Un portefeuille de projet bois a été remis et préaccepté, dans lequel il y a des actions qui concernent l'inventaire et une meilleure connaissance de la forêt, les conditions de mobilisation du bois, des

travaux relatifs aux innovations relatifs aux feuillus et un troisième volet concernant la formation. Nous sommes impliqués dans les deux premiers projets de ce portefeuille de projet.

Toujours en matière d'innovation, nous avons remis depuis longtemps – depuis un peu plus d'un an – un projet concernant le bio raffinage. Vous savez que la chimie verte – c'est indiqué comme cela dans la DPR – est un domaine susceptible de soutenir efficacement la valorisation des produits connexes de la transformation du bois. C'est un domaine qui doit être investigué et dans lequel, pour progresser, il faut faire un certain nombre d'observations et d'analyses préliminaires. C'est ce projet que nous cherchons à initier, à développer, mais pour cela, il nous faut un minimum de moyens. Il vient d'y avoir la douzième rencontre de la biomasse au cours de laquelle nous avons plaidé en faveur de la réalisation d'une telle étude.

Nous avons un groupe de travail pour le développement du bois dans la construction. On parle beaucoup de bois pour le moment. Le bois s'installe pas mal dans la construction résidentielle, mais le bois est encore marginal dans la construction de bâtiments publics, collectifs, dans le milieu urbain, et cetera. Dès lors, il y a de nouveaux marchés à conquérir dans le bois. On s'y attèle via l'élaboration d'argumentaires à destination de prescripteurs publics, car actuellement, on est en train de faire des progrès énormes en matière de bâtiments collectifs. Il faut informer les gens de cela. Et puis, nous travaillons activement aussi à l'élaboration de la partie bois du cahier des charges du CCTB – cahier des charges de référence – sur lequel s'appuie déjà maintenant l'ensemble des constructions publiques. La partie bois pour le moment est un peu creuse. Nous avons pour vocation et l'espoir de remplir rapidement dans un futur rapproché les parties bois de ce cahier des charges type auquel les gens feront nécessairement référence dans les bâtiments publics.

Un autre groupe de travail que j'évoquais précédemment est celui du bois pour tous les usages, de l'utilisation efficace de la biomasse. La création de ce groupe de travail procède dans ce que l'on a appelé, il y a deux ou trois ans, la guerre des petits bois qui a vu s'affronter d'une part, l'industrie du bois, c'est-à-dire les gens qui font du papier et du panneau qui utilisent des petits bois ronds et d'autre part, les gens qui utilisent cette même ressource pour produire des calories et se chauffer, pour faire des pellets notamment ou de la cogénération. Chacun avait l'impression que l'autre le privait de sa matière première et il y a eu une série de démarches pour essayer de réconcilier les parties ou pour essayer de parvenir à une allocation consensuelle de la ressource.

Des groupes de travail ont été organisés par les ministres Nolle et Furlan auxquels nous avons pris une part importante et M. Eugène Bays, ici présent, en a été le secrétaire. Ensuite, un arrêté du Gouvernement

wallon nous a confié la coordination d'une étude destinée à chiffrer les flux de bois, les quantités de bois qui pouvaient éventuellement être réservées à tel ou tel usage, ces flux de bois pouvant faire l'objet d'un diagramme qui est en cours de réalisation. N'est-ce pas, Eugène ? Voilà.

Nous avons aussi un groupe de travail Compétence, enseignement et formation. Je m'avance un peu, parce que ce groupe démarre actuellement. Si on veut faire de l'innovation, il nous faut de la recherche et du développement et dans ce cadre, il faut que l'on puisse s'appuyer sur de la recherche universitaire ou sur des centres, des organismes de recherche capables de soutenir cette innovation, capables de le fertiliser, capables de la générer. Mais cela n'existe plus chez nous. La recherche en matière de bois est réduite à sa plus simple expression. Dès lors, on cherche à relancer cela, notamment en corrigeant un déficit de formation bois dans les niveaux supérieurs. Les formations bois s'arrêtaient au secondaire. Depuis 7 ou 8 ans, il y a un graduat en construction bois. Mais au-delà de cela, personne ne travaille sur le développement de l'outil, sur l'industrie du bois stricto sensu.

Il y a aussi une nécessité de faire un état des lieux en ce qui concerne les formations bois, car tous les réseaux à tous les niveaux vont de leur formation sans que cela soit nécessairement et suffisamment coordonné.

Enfin, notre qualité d'interface entre l'entreprise et les pouvoirs publics nous permettent d'être aussi un relais efficace dans une perspective de veille relative aux besoins en compétences dans les entreprises.

Un comité de suivi existe à la Cellule d'appui, la petite forêt privée. C'est une activité essentielle de l'Office économique wallon du bois. Elle monopolise trois personnes et demie dans les huit personnes actuellement, puisque nous avons maintenant un responsable de la communication qui nous a rejoints depuis un an. Le rôle de cette cellule d'appui est le suivant : la forêt, chez nous, appartient à 90 000 propriétaires, une quantité extrêmement importante de ces propriétaires n'ont que de très petites parcelles boisées et ont tendance à en négliger la gestion. Parfois, tout simplement, parce qu'ils en ignorent l'existence ou parce leur exploitation ou leur gestion n'est pas susceptible de générer des revenus ou des bénéfices suffisants que pour justifier l'attention du propriétaire.

Que faut-il faire ? Il faut essayer d'aller voir ces petites parcelles privées, en identifier le propriétaire, et l'avertir en lui disant : « Vous avez du bois. Vous pourriez faire telle ou telle chose avec votre forêt. Vous pourriez vous grouper pour mobiliser vos bois et les vendre de façon groupée ou faire des travaux éventuels. » Il y a, là, une tentative de mise sur le marché d'une quantité importante de matière première qui a tendance à dormir et à être plus ou moins ignorée.

En ce qui concerne l'action générale de l'office, l'une des choses les plus perturbantes dans la filière, c'était l'absence de données économiques. Il n'y avait, en effet, aucune statistique concernant, notamment, le nombre de personnes travaillant dans tel ou tel autre secteur ; ce que cela génère comme chiffre d'affaires ; les besoins en matières premières ; les ordres de grandeur de production de tel ou tel produit, ce qui, bien évidemment, paralysait les débats. Nous n'avions pas ces ordres de grandeur qui permettraient d'appuyer un débat, d'être constructif dans les discussions. C'est l'une des premières choses auxquelles nous avons tâché de remédier, notamment par la rédaction de ces *PanoraBois*, qui en est à sa deuxième édition, je le répète.

Nous exerçons également un suivi des ventes de bois, nous participons aux ventes, essayons de voir quelles sont les grandes tendances et après chaque vente de bois, nous rédigeons une analyse et une synthèse, que nous faisons parvenir à l'ensemble des opérateurs du secteur.

Nous éditons également, trimestriellement, un baromètre des tendances. Trimestriellement, dans chaque secteur, on interroge des professionnels, et on essaie, ce faisant, de prendre le pouls de la filière, d'élaborer un bulletin de santé, de déterminer quels sont les problèmes majeurs. Nous faisons une synthèse de ces éléments, que nous diffusons tous les trois mois.

Comme je l'ai dit, nous avons une mission d'accompagnement et de conseil. Beaucoup d'entreprises nous sollicitent parce qu'elles souhaitent être accompagnées dans leurs prises de décisions. Nous sommes également sollicités pour des questions d'ordre technique. Nous intervenons, à cet égard, à peu près 300 fois par an.

Nous sommes également impliqués dans des programmes internationaux INTERREG V, en l'occurrence France-Flandre-Wallonie, que j'ai évoqués tout à l'heure.

Nous effectuons également un travail de communication. On doit être présent lors d'événements. On dispose d'un site Internet. On édite des newsletters. On effectue également des actions presse.

Je voudrais terminer en soulignant que nous sommes extrêmement attachés à un certain nombre de choses, comme, tout d'abord, la proximité vis-à-vis de l'entreprise. Nous ne serons crédibles que si nous pouvons faire la preuve de notre aptitude à bien comprendre comment fonctionne l'entreprise et quelles sont les difficultés auxquelles elle est confrontée.

Dans le même ordre d'idées, nous devons être disponibles pour être réactifs, tout en ne négligeant pas, évidemment, les options stratégiques que nous avons prises, lesquelles sont surtout liées à l'innovation et à la

reconstitution de cette puissance, de cette capacité de recherche, que j'évoquais tout à l'heure.

Enfin, vous savez qu'en matière de transformation de bois, les laps de temps qui sont en cause sont relativement importants, et que nous sommes donc obligés d'avoir des attitudes conséquentes, au sens propre du terme. En effet, nous sommes obligés de maintenir des caps, de nous tenir à un certain nombre d'idées, pour obtenir des résultats. L'une des fonctions de l'Office économique wallon du bois est d'assurer cette forme de stabilité.

Échange de vues

M. le Président. - Après avoir entendu M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois, nous allons procéder à un échange de vues.

La parole est à M. Mottard.

M. Mottard (PS). - Merci, Monsieur Defays. Quel rythme pour vous suivre, il faut s'accrocher !

J'ai quelques questions relativement simples, à mon avis, pour vous.

Vous avez dit que la proportion entre les résineux et les feuillus est en train de s'inverser, que les feuillus sont en train d'augmenter. Je crois que vous avez dit que cela devrait même durer une trentaine d'années. Je n'ai pas bien compris la raison pour laquelle il y a cette modification, d'autant que si j'ai bien suivi, ce sont davantage les résineux qui sont transformés dans notre pays, en termes de production ultérieure.

Je voudrais aussi que vous m'expliquiez les différences de maturité de la récolte entre les feuillus et les résineux. Je suppose que les résineux sont plus vite à maturité que les feuillus.

J'aimerais avoir une explication pour ces deux éléments.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du Bois. - Pour la première interrogation, qu'est-ce qui motive cette évolution dans les proportions de feuillus et de résineux ? Soyons clairs, ce sont les proportions de résineux qui se réduisent et les proportions de feuillus qui augmentent. Quelles sont les raisons ?

Pour l'instant le marché du résineux est très porteur. Il y a donc une pression exercée sur la ressource par les industries transformatrices. Par exemple, on constate que de plus en plus de peuplements que l'on peut considérer comme n'étant pas à maturité, c'est-à-dire immatures, sont exploités. C'est une première raison de la diminution des surfaces résineuses.

Une autre raison de la diminution des surfaces résineuses, c'est que nous avons beaucoup d'épicéas, c'est notre essence majeure. Nous avons, auparavant, 180 000 hectares d'épicéas sur les 550 000 hectares : c'est considérable. Il se fait que le DNF, et le Code forestier l'indique, souhaite qu'il y ait une adéquation entre l'essence et la station, c'est-à-dire qu'il faut que les arbres que l'on plante soient adaptés à l'environnement dans lequel ils sont plantés. Or, l'épicéa, dans un nombre important de cas, n'est pas adapté à son environnement. Il y a des épicéas qui sont plantés là où ils n'auraient pas dû être plantés. Il y a, par exemple, des épicéas dans les Fagnes, dans des terrains mouillés qui supportent mal ; dans le Condroz, dans des terrains un trop bas, l'épicéa étant une essence de moyenne altitude. Le simple respect de ces contraintes d'adéquation entre l'essence et la station va faire diminuer la surface productive d'épicéas d'un peu moins de 40 000 hectares, ce qui est considérable.

Ces deux phénomènes conjugués expliquent cette diminution.

Pour ce qui concerne la maturité, évidemment, vous avez entièrement raison. Exceptionnellement, il y a peut-être quelques populations de douglas ou d'épicéas qui ont atteint le siècle chez nous, mais, ordinairement, c'est entre 60 et 80 ans. Il y a des gens qui conçoivent la production de résineux comme une liniculture. Dans le Limousin, en France, par exemple, on est descendu avec des douglas jusqu'à 45 ans, le minimum étant le peuplier, à partir de 15 ans, mais est-ce que le peuplier est un arbre ou est-ce que c'est un gros légume ?

En ce qui concerne les feuillus, les ordres de grandeur sont différents. Un hêtre, c'est 120 à 140 ans. Un chêne, c'est 100 ans de plus. Peut-être qu'un érable ou un merisier, c'est aussi une centaine d'années.

Cela répond à vos questions ?

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci, Monsieur Defays, pour cet exposé complet, même si l'on entend bien que le sujet est vaste.

Ma première question – et vous l'avez évoqué – a trait à l'activité économique en Wallonie, puisque vous évoquez 3 400 sociétés. On entend usuellement, dans le monde de l'économie forestière, que, finalement, pas mal d'industries de transformation sont situées au nord du pays, et que, malheureusement, l'industrie n'est pas suffisamment développée. Or, quand on regarde la carte de la Wallonie, on se rend compte que l'essentiel de la richesse forestière se trouve principalement en Wallonie.

Un petit clin d'oeil à la Déclaration de politique régionale, qui a mis en avant l'économie verte circulaire, quand on entend, notamment en ce qui concerne les feuillus, qu'ils sont produits ici, expédiés à l'autre bout du monde, pour, finalement, revenir transformés dans

nos commerces, c'est sûr que c'est une économie circulaire, parce que les bois font le tour du monde, mais je ne pense pas que c'est tout à fait dans ce sens-là que l'on envisageait ce type de production.

À cet égard, j'aurais voulu vous entendre sur les progrès à faire.

Je souhaiterais également vous entendre et partager, avec mes collègues parlementaires, un domaine, qui m'est plus familier. Cela renvoie à l'un des aspects que vous avez également soulignés, à de nombreuses reprises – j'en vois deux essentiellement – qui est, quelque part, la problématique de la ressource.

On entend, à travers des propos de nombreuses personnes qui sont concernées par le secteur, avec une forme de fatalité, que la ressource est là ; elle est ce qu'elle est. Vous nous dites que l'on doit étudier la meilleure manière de l'affecter et trouver le consensus au travers des différents utilisateurs, que ce soit au niveau du bois d'œuvre, du bois de l'industrie ou du bois énergie.

Finalement, on s'interroge peu sur notre capacité à produire éventuellement plus. Vous avez évoqué des contraintes : une adéquation entre la station et l'essence, le type d'essence qui est sélectionné, qui a pour conséquence, effectivement, de diminuer les productions, notamment en résineux.

Ma question, en tout cas le souhait, ici, autour du débat, c'est de s'interroger sur la capacité réelle de la Wallonie en matière de production. Il est vrai que l'épicéa n'a pas toujours été planté dans des stations ad hoc, mais il n'empêche que l'on ne peut pas dire que nos ancêtres ont travaillé comme des idiots. Ils ont généré, là, une production importante, que l'on exploite aujourd'hui, puisque – vous l'avez expliqué – il faut 50, 60, parfois 100 ans, pour arriver à élaborer une production, c'est dire si les choix qui ont été opérés n'étaient pas idiots, notamment en matière d'écartement.

On peut aussi s'interroger pour déterminer si les techniques de production sont les plus ad hoc par rapport à une demande qui ira croissant – si j'ai bien compris votre propos – et une industrie qui se spécialise, qui se diversifie, avec de la recherche, avec de nouvelles technologies, lesquelles vont permettre de rendre encore plus noble cette matière qu'est le bois.

La question qui se pose, c'est vraiment par rapport au potentiel de la ressource. Vous nous dites qu'il est difficile de faire un inventaire. Pour ma part, je constate que 50 % de la forêt est publique, et donc gérée par nos agents de la DNF, qui ont une grande expertise. Je pense qu'en Wallonie, il est bon de rappeler que l'on dispose d'un savoir-faire qui est important. À cet égard, je voulais avoir votre avis sur cette situation, notamment à travers le programme INTERREG que vous souhaitez mettre en place, qui vise à faire l'inventaire des

ressources. Au-delà, la question qui semble, à mon sens, fondamentale, notamment dans les méthodes de production : on parle beaucoup, depuis les années 90, des méthodes de production Pro Silva, qui renvoient à une gestion plus naturelle de la forêt, laquelle a, certes, des avantages, mais a, sans doute, aussi des inconvénients. Malheureusement, sur ce point, on a peu d'études. Personne n'en parle, que ce soit dans n'importe quelle revue forestière. Je crois que l'on sent bien qu'il est plus qu'urgent de prendre, aujourd'hui, de bonnes décisions pour la forêt wallonne de demain. Je voulais avoir votre avis sur cette question.

M. le Président. - La parole est à M. Defays.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Il y a un nombre important de problèmes, qui, la plupart du temps, n'admettent pas de réponse simple, en tout cas immédiate.

Je vais commencer par le premier élément de votre question, qui concernait la deuxième transformation, la génération de plus-value à partir de la matière première. Pourquoi, en Belgique, alors qu'en Wallonie, nous disposons de la ressource, finalement n'est-on pas capable de valoriser cette ressource ? Pourquoi des pays limitrophes ou des régions limitrophes, comme la Flandre, sont ils mieux capables que nous ? Pourquoi la Flandre a-t-elle une industrie du bois plus développée que la nôtre ? Qu'est-ce qui nous empêche de développer une telle industrie du bois ? Pourquoi ne parvient-on pas à rapatrier la plus-value ?

En réalité, l'impression que l'on a que la deuxième transformation est plus développée en Flandre est peut-être liée à des éléments historiques. Je m'explique. On ne dispose pas d'informations très précises. Je vous l'ai dit, il est difficile d'avoir des statistiques sur le fonctionnement de la filière. On en reste à des réputations, je dirais. En Flandre, l'industrie du bois était réputée développée. Pourquoi ? Parce qu'ils n'ont, effectivement, pas de ressources forestières, ou peu de ressources forestières, soit une centaine de milliers d'hectares, mais ils avaient de grosses unités, par exemple, de production de panneaux, qui constitue l'un des fleurons – je dirais – de l'industrie du bois. Le fait d'avoir de grosses unités de panneaux était lié à la culture du lin au bord de la Lys, dans la région de Courtrai, et cetera. C'est là qu'Unilin, notamment, s'est développé, parce que ces gens travaillaient initialement avec des résidus de la production de lin.

Par ailleurs, l'industrie du meuble était très développée en Flandre. Je dis « était », parce que, pour le moment, c'est en train de chuter.

Ces deux éléments, la production de panneaux et l'industrie du meuble étaient presque complètement absents en Wallonie, ce qui fait que nous considérons que nous étions, de ce point de vue, sous-développés, au

sens premier du terme.

Je vais peut-être passer la parole, ici, à mon collègue, François Deneufbourg.

Je pense, toutefois, que c'est déjà en train de s'inverser. La construction bois s'est fortement développée depuis – vous le savez – une dizaine ou une quinzaine d'années. En matière de construction bois, en matière de fabrication de produits finis de construction, la Wallonie a fait preuve de tout son dynamisme et de tout son potentiel. Nous sommes en train de développer des unités de fabrication d'éléments de construction qui sont parfaitement performantes, qui sont conformes aux normes les plus exigeantes. On est en train de combler le retard de ce point de vue. Je pense qu'il y a une dynamique qui est en place, et qui s'avère être fort encourageante.

Je dis « qui est en place », ce n'est pas tout à fait conjoncturel, parce que, maintenant, ces entreprises exportent et se tournent vers des besoins non pas à l'échelle seulement wallonne, mais à l'échelle européenne.

C'est peut-être un cliché que l'on va chercher justement à dissiper en faisant apparaître ce dynamisme.

Le deuxième point, si vous voulez.

(Rumeurs)

Vous dites : « Est-il possible, finalement, si l'on a des besoins croissants dans l'entreprise, de produire plus ? » Grosso modo, c'est un petit peu cela.

Il faut savoir que la production de nos 480 000 hectares, parce qu'il y a 480 000 hectares qui sont productifs, cette production moyenne est très élevée : elle est de l'ordre de 8 hectares aux 8 mètres cubes. C'est une étude par hectare et par an. Elle figure parmi les moyennes les plus élevées au monde. Les résineux, chez nous, cela produit plus de 14 mètres cubes par hectares et par an. C'est extrêmement important.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que si l'on regarde la même superficie de production, la possibilité de produire plus n'est pas vraiment raisonnable à considérer. Comprenez-vous ce que je veux dire ?

Cela, ce n'est pas tout à fait vrai, parce que l'on pourrait dire que l'on pourrait faire appel à d'autres techniques sylviculturales. On pourrait davantage utiliser la sélection génétique davantage pour produire davantage.

(Rumeurs)

On pourrait travailler sur la génétique forestière. On pourrait aussi engraisser, ce que l'on ne fait pas ou que

l'on fait peu. Cela, c'est envisageable.

Ici, on ne fait pas cela. Ce qu'il faut dire, si vous voulez, c'est que la production totale – c'est une chose importante, c'est une espèce de dogme sylvicultural – est indépendante, ou quasiment indépendante, du nombre d'individus qu'il y a par unité de surface, c'est-à-dire que ce n'est pas parce que vous avez plus d'épicéas sur un hectare que la production totale sera plus élevée. Comprenez-vous ce que je veux dire ?

Que l'on plante serré ou que l'on plante à large écartement, ce n'est pas la production totale qui sera affectée, ce sont les qualités des arbres, ce sont les caractéristiques des individus, pas la production totale. Quand on dit que le couvert est fermé, c'est-à-dire quand il n'y a pas d'espace entre les arbres, la production est toujours la même.

Voilà la question relative à la possibilité de produire davantage.

(Rumeurs)

En matière d'écartement, il y a des problèmes spécifiques. On considère que, si l'on plante à plus large écartement, les branches disposent de plus d'espace vital, se développent davantage, donc les nœuds sont plus importants, et la valeur du bois se réduit. Oui, il y a du vrai. C'est un débat qui a un caractère technique. On peut en discuter ici, mais je pense qu'il est difficile d'être catégorique en cette matière.

Tout ce que je peux vous dire, c'est que ce débat est, en réalité, conditionné par des habitudes de marché. Auparavant, on recevait beaucoup, on importait énormément de bois. Je dirais, par défaut, les architectes indiquaient dans leur cahier des charges « sapin rouge du nord ». Le sapin rouge du nord, c'est du pin sylvestre qui vient de Suède ou de Finlande. On faisait cela par défaut. Ce bois-là était extrait de forêts scandinaves, de forêts que l'on dit primaires, c'est-à-dire de forêts que l'on n'avait quasi jamais exploitées auparavant. Ce sont des bois qui avaient des accroissements de quelques dixièmes de millimètres par an. Des bois de cette nature, il y en a encore qui arrivent. C'était un bois tout à fait particulier.

Quand nous produisions des bois avec de larges cernes d'accroissement, les gens se disaient : « Ce bois-là ne vaut pas grand-chose, il n'est pas intéressant, il sera sûrement moins performant mécaniquement, il est moins beau ». Le marché ne voulait donc pas de ce bois-là en réalité.

L'essence même du marquage CE, c'est cela aussi. Le marquage CE dit : « Indépendamment des caractéristiques visuelles du bois, voyons de quoi il est capable mécaniquement. » C'est sur cette base-là que l'on va le vendre et que l'on va le commercialiser, l'utiliser. C'est un peu pour vous faire comprendre l'intérêt du marquage CE dans cette perspective.

Ensuite, un petit mot sur le fait que les bois voyagent. J'ai tendance à dire que les bois voyagent beaucoup pour le moment, parce que le marché asiatique est gourmand. Encore une fois, c'est regrettable. Il faut sans doute prendre un certain nombre de mesures pour éviter que ces bois ne partent, mais s'ils partent, c'est aussi un peu de notre faute. C'est parce que, pour le moment, nous ne nous dotons pas des outils capables de valoriser efficacement ces bois et, lorsqu'on les valorise efficacement, alors on peut les acheter plus chers, si je peux m'exprimer de cette manière.

Ensuite, concernant Pro Silva, il y a des techniques sylviculturales que l'on dit plus proches de la nature qui sont en train de se développer et c'est sans doute très bien ainsi. Maintenant, entre ce que l'on appelle une futaie pure équienne, c'est-à-dire un peuplement qui est constitué d'épicéas qui sont rangés et que l'on peut récolter à la moissonneuse batteuse, à la limite à une date fixe, et une sylviculture Pro Silva, plus proche de la nature, où l'on a un mélange des sens et un mélange d'âges, l'aspect forestier n'est pas du tout le même, mais les conditions d'exploitation et les conditions de production ne sont pas du tout les mêmes non plus. Évidemment, cela inquiète un peu notamment l'exploitant forestier qui dit : « Je vais alors être confronté à toute une série de contraintes quand je vais devoir pénétrer dans ces peuplements-là, que je n'ai pas dans un peuplement classique actuellement ». Ces contraintes vont élever le coût de l'exploitation et, en élevant le coût de l'exploitation, elles vont nous rendre moins compétitifs.

Je partage tout à fait, si c'était la nature de votre question... On doit assortir le développement de la sylviculture Pro Silva de considérations relatives aux techniques d'exploitation, aux coûts d'exploitation, aux commodités d'exploitation. Si on ne prend pas cela en compte, on a le sentiment d'un peu marginaliser la fonction de production. Nous l'avons encore dit lors des récentes rencontres filière bois, c'est un de nos soucis majeurs. On parle de forêt multifonctionnelle, la forêt de plus en gérée ou cogérée par toute une série de groupes différents. Je crains, c'est un danger réel, que dans toutes ces fonctions la fonction économique soit de plus en marginale et de moins en moins prise en considération. Je dois dire que, de ce point de vue, nous avons un soutien très efficace du ministre Collin qui est attentif – je ne sais pas si je peux dire cela ainsi, Monsieur le Ministre – au maintien des fonctions de production de la forêt.

M. Evrard (MR). - J'ai deux réflexions. La plupart de vos réponses sont de nature à me satisfaire. Vous dites qu'aujourd'hui vous êtes au maximum de production. Je l'ai effectivement ramené à la surface, mais ce résultat est le résultat de l'héritage du passé des choix qui ont été posés dans le futur.

Pour revenir à la question, dans la méthode Pro Silva, des contraintes d'exploitation dans la

mécanisation, et cetera, j'entends bien. Comme je sais le ministre très attentif, c'est d'ailleurs le débat que nous avons et pour lequel je souhaiterais que l'on aille plus loin dans l'analyse, c'est que cette forêt naturelle qui est en vogue, qui répond à tout un *trend* général, qui est sans doute une bonne chose avec cette obligation d'avoir une forêt multifonctions, multivisages, comme vous l'avez en conclusion, on ne doit pas perdre de vue son aspect productif. Or, je constate aujourd'hui que pratiquement peu d'études existent, en tout cas celles dont j'ai pu prendre connaissance tirent la sonnette d'alarme en disant : « Vous n'arriverez pas au même rendement, parce que vous partez d'un schéma théorique qui est censé tenir la route, ou qui tient la route dans certains sites, dans certaines stations, alors que ce ce n'est pas le cas de manière plus générale dans la forêt. » Cela risque d'engendrer de gros problèmes, notamment d'approvisionnement. C'est un des aspects sur lequel je souhaiterais que l'on aille plus loin pour mieux comprendre les choix de gestion qui s'opèrent aujourd'hui.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Je suis tout à fait d'accord avec vous. En ce qui concerne l'Office économique wallon bois, je voudrais rappeler une petite chose, c'est que ce sont des considérations qui relèvent de la gestion de la forêt et qu'en cette matière l'office n'est pas compétent. On a une administration forestière, c'est en principe à celle-ci de traiter les questions de choix des modes de sylviculture.

Ce que vous dites est parfaitement vrai ; c'est d'autant plus vrai que certains problèmes apparaissent déjà. Les clauses particulières ajoutées au cahier des charges sont souvent liées à l'émergence des modes de sylviculture Pro Silva. Parce que les gens se disent : « Je suis en train de changer mon mode de production, j'ai des semis, je n'ai pas trop envie que l'on aille les ravager par des exploitations sauvages », ils ont donc des cahiers des charges qui les rendent beaucoup plus exigeants et contraignants.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je vous remercie pour cet exposé fort riche et dense.

Vous parlez de 480 000 hectares de forêt ; par rapport à la zone agricole de 720 000 hectares, on est sur deux masses fondamentales de l'organisation de notre territoire.

Dans les chiffres qui ont été fournis ici, vous avez parlé de 18 000 emplois, si j'ai bien regardé, cela va de l'exploitation forestière jusqu'à l'ameublement, la vente au détail, et cetera. C'est donc tout le secteur et ce sont les chiffres wallons, n'est-ce pas ?

Il y a un aspect que vous n'avez pas du tout abordé dans les éléments. Ici, dans la gestion forestière, on a

une gestion sur le moyen et sur le long terme. Le Code forestier est un héritage de l'époque napoléonienne, qui manifeste une réelle volonté de s'inscrire dans la durée. Vous avez parlé des cycles concernant notamment les hêtres, qui sont des cycles plus que centenaires. Les choix d'aujourd'hui, ce n'est pas pour la production de demain, c'est pour la production de nos petits-enfants probablement.

Quel est l'impact ? Comment gère-t-on le lien avec les effets de modifications climatiques qui, elles aussi, se font sur de longues échelles ? C'est un élément très important, me semble-t-il.

J'ai une question plus ponctuelle. Quand il s'agit de la valorisation, de la valeur ajoutée que l'on produit, ce que vous appelez la deuxième transformation, la variance, la différence de valeur ajoutée est-elle fortement liée au type d'espèces planté ? Quel est le degré de différence ? Quelle est la capacité de notre industrie à opérer un basculement vers d'autres essences que celles qui sont aujourd'hui les plus exploitées, mais qui demain ne seront plus les plus exploitées ? Y a-t-il une possibilité, une faculté d'évoluer plus ou moins facile techniquement ?

Je vois qu'en Flandre il y a notamment – c'est la petite carte qui était mise ici – des unités de sciage mixtes. Il semble qu'il y en ait beaucoup moins en Wallonie. Comment se positionne-t-on par rapport à cette question ?

Enfin, toujours par rapport à la gestion à moyen et long terme, ce qui est important est de former demain. Il y a un groupe de travail qui commence ses travaux en ce qui concerne les formations dans l'enseignement supérieur. J'étais très étonné d'entendre qu'il n'y avait pas grand-chose au-delà du secondaire. N'y a-t-il pas aujourd'hui des pistes de travail ? Je pense aux écoles d'architecte, aux écoles d'ingénieur en construction, tous ces métiers sur lesquels la consommation et la technologie liées au bois sont extrêmement importantes. N'y a-t-il pas aujourd'hui des facultés avec lesquelles il y aurait moyen de développer, d'aller plus avant, afin d'avoir un pôle de compétence dans la transformation du bois pour voir comment la valeur ajoutée qui est aujourd'hui celle que produit la forêt wallonne et celle qu'elle produira dans les années futures, soit la plus importante possible ?

Je ne pense pas que le modèle flamand, puisque c'est très intéressant dans les chiffres, on a la Wallonie et la Flandre... Le modèle flamand, c'est finalement un modèle de grande importation et de grande exportation. Vous avez signalé l'historique du lin, et cetera, mais je pense aussi que c'est le fait que l'industrie flamande est fortement liée au port maritime et a une fonction facile d'entrée et de sortie.

Nous devons, je pense, avoir un autre modèle qui est davantage la valorisation in situ de notre production.

Je constate que sur l'évolution de la balance commerciale, de façon générale en matière de bois, on est quasiment à l'équilibre en Wallonie. En tout cas, en valeur ajoutée, on est en boni de 32 millions d'euros en 2013, mais la différence se fait sur certaines catégories, de façon plus importante. On a un solde très positif en ce qui concerne les fibres cellulosiques, le papier carton à recycler, mais on a par contre un solde négatif pour les autres affectations, j'imagine essentiellement l'ameublement, voire la construction.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - C'est évidemment très vrai. La proximité du port d'Anvers a été déterminante dans le développement du secteur de la transformation du bois en Flandre et particulièrement le plan Marshall, c'est le plan de reconstruction : le plan Marshall, le premier, je veux dire.

Comment gère-t-on la transition climatique ? L'office ne la gère pas. Alors, comment l'anticipe t-on ?

Il y a, avec les universités compétentes en matière de sylviculture, c'est-à-dire, Gembloux et Louvain, un accord-cadre de recherche, qui est fort centré sur ces éléments-là.

Je cite un des éléments qui est le plus pris en considération. Le problème, si vous voulez, c'est qu'il y a toujours une espèce de césure, de *gap*, entre la production et la transformation.

Par exemple, quand ces gens-là disent il faut diversifier, on est bien d'accord, il faut diversifier. C'est un élément qui est implicitement contenu dans votre deuxième question, quand vous disiez : « oui, mais bon, n'a-t-on pas intérêt à varier, parce qu'il y a peut-être divers... Il faut faire attention... Vous savez, il y a un problème épineux, mais qui n'est peut-être pas tout à fait spécifique de la forêt et du bois, c'est le fait que le forestier peut agir en presque complète impunité, puisqu'il sera mort depuis longtemps lorsque l'on utilisera les produits qu'il a plantés. C'est une espèce d'impunité structurelle, je dirais, pour le forestier. Il peut faire des bêtises, c'est quand même les générations suivantes qui devront s'en accommoder.

On se dit que l'on ne peut pas faire un objectif de production quand on est forestier, puisque l'on ne sait pas comment le tissu économique sera structuré dans une centaine d'années. Il est vrai que l'on peut regarder les choses comme cela.

Maintenant, moi, je crois quand même que cela a ses limites. C'est-à-dire que l'on doit quand même songer immédiatement à constituer l'outil capable de valoriser la ressource du futur. Il ne faut pas s'y prendre trop tard.

Je pense que dire, par exemple, « je veux mettre un petit peu de merisier, un petit peu d'érable, un petit peu de frêne, un petit peu de ceci et de cela et avoir une espèce de jardinier très décoratif », c'est très bien, mais

on doit quand même intégrer des impératifs de production. Si l'on a des petites quantités éparpillées un petit peu comme cela à gauche, on ne va jamais s'en sortir. Il faut donc savoir que l'on doit quand même préparer la forêt à la fonction productive, à la fonction économique.

On ne doit jamais perdre de vue le fait que, cette matière première là, il faudra qu'elle trouve les entreprises capables de la valoriser.

Vous savez, en matière de coopération, on a fait l'erreur, c'est vrai. Il y a un tas de gens qui ont été planter des arbres à peu près partout dans le monde, mais ils n'ont pas, en même temps, développé l'outil de production. En Afrique, par exemple, c'est assez caractéristique. On a planté des crêtes pour éviter érosion et puis, après 50 ans, les bois sont là, personne n'en fait rien, ils commencent à brûler ou à dépérir, puis les gens les coupent, ils font du charbon de bois et puis la situation... Pourquoi ? Parce que l'on n'a pas développé les outils de transformation parallèlement au développement de la forêt.

Ici, c'est pareil. Je pense que si l'on diversifie la production, c'est très bien, mais alors attention : si l'on fait de beaux feuillus... On parlait de la différence. Si l'on utilise un résineux ou un feuillu, peut-on en tirer potentiellement la même valeur ? Ce n'est pas tout à fait le cas. Une poutre de résineux, cela va se vendre 200 euros le mètre cube, je dirais. Des montants de portes en chêne, ce sera de 1000 à 1500 euros le mètre cube. Vous comprenez, ce sera quand même différent. Le chêne de tranchage ou le chêne de merrain pour faire des tonneaux, cela se vend encore beaucoup plus cher. Nous, on ne fait pas de tonneaux. Si l'on ne fait que du chêne de merrain, on va nous acheter du chêne de merrain, mais on ne fera jamais de merrain. C'est quand même ceux qui feront les merrains qui attireront le bénéfice principal. Vous comprenez ?

Par exemple, chez nous, le tranchage, donc qui consiste à découper de fines lamelles de bois que l'on vient plaquer sur des panneaux, par exemple, pour des meubles de cuisine, notamment, c'est la valorisation la plus efficace du bois. Seulement, on ne tranche plus, chez nous. Il n'y a plus aucune trancheuse, c'est fini. Il n'y a plus de dérouleuse. Tous les outils capables de tirer du bois, la valeur ajoutée la plus importante ont disparu de chez nous. Il faut donc que l'on recommence à réfléchir à des modes de revalorisation du bois, aux modes de revalorisation du bois qui seront viables dans le futur. Ce n'est pas si facile. Ce n'est pas si rapide.

Je prends un exemple. Avant, on avait des petits bois qui étaient utilisés dans les charbonnages pour soutenir, pour étayer les galeries de mines. C'était très bien. Quand les galeries ont fermé, les petits bois, on ne savait plus rien en faire. Les gens se sont donc dit « il faut faire plus rapidement des gros bois ». On a donc essayé de faire pousser les gros bois plus rapidement.

Parallèlement à cela, l'industriel s'est dit que les petits bois coûtent moins chers, je vais essayer de développer des techniques capables de transformer efficacement ces petits bois.

Trente ans ou 40 ans après, ces techniques sont seulement en place maintenant. Il a quand même fallu 30 ou 40 ans. Cela se fait moins vite que ce que l'on imagine. Je ne sais pas si vous comprenez ce que je veux dire. Je veux dire par là que l'on peut imaginer la forêt de demain, mais si l'on imagine la forêt de demain sans y impliquer les transformateurs, sans y impliquer les gens capables de savoir comment le valoriser, alors, on se trompe.

Voilà, je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Desquesnes (cdH). - Pour imaginer la forêt de demain, il faut effectivement imaginer les modes de transformation de demain, mais aussi il faut imaginer les modes de consommation de demain.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Oui, absolument.

C'est-à-dire qu'en matière de mode de consommation, si vous me permettez, je pense qu'il y a une tendance lourde à laquelle on peut faire confiance. La tendance lourde à laquelle on peut faire confiance, c'est la suivante, c'est un des gros atouts du bois, c'est que l'on vit quand même dans un monde fini au sens de la finitude des ressources et que si l'on admet que nos ressources sont limitées, les matériaux qui sont renouvelables et qui sont biodégradables auront nécessairement un statut particulier. C'est, bien sûr, le cas du bois.

De ce point de vue là, je pense qu'il y a un pari raisonnable à faire.

M. Desquesnes (cdH). - D'où l'intérêt de miser sur le raisonnement, sur la recherche, les formations en université, les métiers spécialisés...

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Exactement.

En ce qui concerne les cursus, comme vous le disiez, il n'y a rien, au niveau supérieur. Vraiment, j'insiste là-dessus.

C'est tout à fait surprenant. Il y a une vingtaine d'années, on avait proposé de créer un DES, puis un DEA en industrie du bois. Il y a une formation continue qui s'appelle « le bois dans la construction », mais il y a quand même des gens qui, en matière de construction bois, s'intéressent à l'usage du bois en structure et qui commencent à travailler là-dedans.

C'est une bonne nouvelle. Elle est assez récente. Le professeur de génie civil, à Louvain, va sans doute parvenir à ce que la construction bois devienne une des

options du cursus des ingénieurs civils en construction.

À Mons, les gens sont aussi actifs. Pour le moment, il y a un professeur qui est très branché bois, si je puis me permettre cette expression un peu de circonstance. À Liège, cela commence à apparaître et à se développer. Néanmoins, encore une fois, ce sont pour des usages de bois dans la construction.

Nous, nous pensons qu'il faut aller plus loin. Nous pensons que l'on doit redévelopper la création, la conception d'outils de transformation. Avant, nous étions des gens qui avions des outils de transformation très efficaces. Par exemple, les bâtis de scierie, c'étaient des bâtis extrêmement solides, extrêmement robustes et, à peu près partout dans la ceinture inter-tropicale, nos vieux bâtis sont toujours en fonction. Ils avaient une réputation remarquable, increvable.

Cependant, on ne fait plus d'outils.

Les outils que l'on achète maintenant sont des outils autrichiens, italiens, allemands, scandinaves, finlandais. Nous, on n'en fait plus. Je pense que, dans la conception d'outils, on doit se doter de nos moyens propres de transformation et de valorisation. C'est dans cette perspective-là aussi que l'on doit, à mon avis, concevoir la recherche, le développement et l'enseignement.

M. le Président. - La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Tout d'abord, merci pour la présentation riche et intéressante, et puis pour les réponses aux questions qui apportent déjà quelques éléments par rapport à ce que je voulais vous demander.

Je voulais quand même vous poser quand même quelques questions qui sont parfois en rapport avec ce qui avait déjà été demandé, mais peut-être pour aller plus loin dans l'analyse. J'aurais voulu avoir votre sentiment sur l'avenir du bois énergie. J'aurais voulu votre sentiment sur la politique du DNF qui est de plus en plus appliquée, à savoir le réensemencement naturel. Vous l'avez évoqué. Ici, j'ai l'impression, pour en avoir parlé avec des agents du DNF, que l'on veut instaurer cela systématiquement. Vous avez indiqué les inconvénients que cela pouvait amener. J'aurais bien voulu peut-être que l'on y revienne quelques instants.

Vous avez évoqué les scieries, notamment les scieries de feuillus. Je sais que l'on vit actuellement une crise particulière. Moi, ma crainte, c'est qu'à partir du moment où l'industrie ou l'économie suit le marché, à un moment donné, certains outils peuvent s'avérer complètement économiquement peu ou pas rentables aujourd'hui, mais cela signifie que si l'on crée un manque, dans quelques années, peut-être, on va être complètement dépendant d'industries situées ailleurs. On vit la même chose dans l'acier. Nos outils wallons ne sont plus rentables. Les outils européens ne le sont plus par rapport aux Indiens et aux Chinois. À un moment donné, quand on n'aura plus rien, il faudra acheter à

n'importe quel prix ce qui sera produit à l'extérieur. Dans le bois, ne risquez-t-on pas pareille situation ?

Vous l'avez évoqué aussi : la transformation se fait beaucoup en Flandre. C'est un constat que je voudrais refaire moi-même. Je trouve cela un peu désolant. Il est un peu dommage que l'on ne puisse pas mieux transformer nos produits. Venant de construire il n'y a pas tellement longtemps, j'ai fait faire une terrasse et je l'ai voulue en bois exprès. Finalement, pour ne pas prendre du bois exotique, on propose du bois traité. Cela s'appelle de l'Accoya, un pin que l'on m'a garanti européen. Je ne sais pas s'il était wallon, mais je ne crois pas.

(Rumeurs)

Peut-être que j'ai acheté du non tropical pour aller chercher du bois encore plus lointain, ce qui est encore plus catastrophique. Justement, à ce sujet-là, ne doit-on pas justement développer nos produits ? À partir du moment où ce n'est pas un bois tropical, ce bois, on me l'a présenté comme étant du pin et il est vrai que cela ressemble en tout cas à ce type de bois, ne peut-on pas, avec nos bois wallons, arriver au même résultat et à la même garantie durabilité ?

Vous avez évoqué aussi, dans la construction, l'utilisation de plus de bois feuillu. Pourquoi tout le temps le résineux ? C'est presque une habitude, avez-vous indiqué. N'y a-t-il quand même pas une raison simplement de coût ? Le résineux étant moins cher que le feuillu, cela explique peut-être simplement les choses. Je ne crois pas que les gens soient arrêtés au fait d'avoir du feuillu ou du résineux. Si on garantit la même qualité mécanique, je pense que le consommateur n'en a rien à faire, si ce n'est évidemment le prix.

J'ai évoqué donc l'histoire de l'Accoya. Le parement bois qui doit être encore plus promu, vous l'avez indiqué il y a quelques instants, c'est aussi un problème d'entretien, malgré tout. Là aussi, il faut peut-être que l'on soit un peu plus performant, parce que le goût actuel, quand le bois devient gris, cela paraît moins beau, surtout que cela ne se fait pas de manière uniforme et que certains espaces sont exposés au soleil, à la pluie, et d'autres pas. Cela fait donc un peu sale et un peu négligé, parce que le bois n'évolue pas de manière uniforme. Cela, c'est peut-être aussi un souci.

Je veux vous demander aussi – je sais que c'est beaucoup de questions – si vous avez des collaborations avec Wallonie Bois, à Libramont, le centre de formation, pour voir un peu comment les choses se font avec eux.

Je voulais aussi votre avis sur les coupes tardives, ce que j'appelle les coupes tardives. J'ai parfois l'impression qu'au niveau du DNF, cela va peut-être un peu mieux. Moi, ayant été, dans une autre vie, bourgmestre, j'ai l'impression que le DNF conservait

précieusement ses bois et plus on avait des forêts historiques, plus on avait des gros bois à voir, à montrer ou à protéger, mieux c'était, alors que l'on sait qu'en pratique, écologiquement, c'était un non-sens. On s'expose aux vents et aux intempéries, aux attaques animales. Cela produit moins d'oxygène, puisque ces bois sont en fin de vie, et cetera. Les choses évoluent-elles ? Quel est votre sentiment en la matière ?

Je rebondis sur ce qui a été dit par M. Desquesnes. Comment prévoir les bons peuplements pour faire face aux besoins de demain ? C'est quand même une grosse difficulté. On n'est quand même pas armé, nécessairement, pour savoir ce que seront les besoins dans un siècle, alors que l'on en est là, quand même. Vous l'avez indiqué. Il faut que 70, 80, un siècle, voire deux pour les peuplements.

Ce sont beaucoup de questions, je m'en excuse, mais voilà quelques éléments que je voulais indiquer.

M. le Président. - La parole est à M. Defays.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - En ce qui concerne le bois énergie, quel est mon sentiment ? J'imagine que vous voulez savoir quelle est l'impression qu'a l'Office économique wallon du bois relativement à ce problème de bois énergie, à ces conflits d'usage entre l'industrie et le bois énergie.

D'abord, il y a un élément politique qu'il faut prendre en considération. Vous savez que la Wallonie avait promis d'être particulièrement performante en matière d'augmentation du pourcentage d'énergie renouvelable dans le total de l'énergie consommée. La Wallonie avait dit qu'elle parviendrait à 20 %, alors que l'objectif de l'Europe était de 13 %. Dans les énergies renouvelables, les énergies produites à partir de la biomasse représentent une proportion importante, souvent plus de la moitié. La part du bois dans les énergies produites à partir de la biomasse est nettement majoritaire. Si le politique dit un jour qu'il faut absolument que, très rapidement, on augmente cette proportion d'énergie renouvelable produite en Wallonie, cette décision pèsera sur la ressource, immanquablement. Cela, c'est une première chose que je voulais dire.

Maintenant, une deuxième chose. Tout à l'heure, j'ai parlé d'allocation consensuelle de la ressource. Le vocabulaire n'est pas neutre. Il s'agit bien d'une allocation, c'est-à-dire allouer, confier la ressource à certains modes de transformations. Je pense – c'est un avis strictement personnel, je m'en excuse – qu'il serait, à l'heure actuelle, imprudent de laisser des équilibres s'établir uniquement sur base de la puissance économique des acteurs en présence, pour des raisons que vous avez évoquées. On ne peut pas se permettre de voir des pans entiers de la transformation du bois disparaître parce que, à la faveur de quelques hivers

rigoureux, le bois énergie a explosé. Comprenez-vous ce que je veux dire ? Pour le moment, ce n'est pas le cas, mais si on vend 1 000 litres de mazout non pas à 600 euros comme maintenant, mais à 1 200 euros, pour toute une série de raisons géopolitiques et pour des raisons de climat, à ce moment-là, de nouveau, le bois énergie, les pellets deviendront redoutablement compétitifs et ils seront très gourmands en matière première. On pourrait voir de grosses unités de transformation chez nous disparaître parce qu'elles n'ont plus la matière première nécessaire. Cela, je pense que ce serait extrêmement dommageable à l'avenir. Pourquoi ? Parce que l'on voit que le bois de chauffage, c'est très conjoncturel. À la faveur d'une diminution brutale des prix du mazout, la production de pellet se grippe, voire se bloque et, alors, notre matière première, elle ne peut plus être utilisée par l'outil qui était en place précédemment.

On doit garder le savoir-faire. On doit garder l'outil. On doit allouer la ressource, en sachant de – c'est l'essence même de ce que j'appelle l'allocation consensuelle de la ressource – en sachant qu'il faut que les gens admettent qu'à long terme, on a intérêt à faire de petits sacrifices pour garder un outil, garder un savoir-faire.

Voilà, c'est ce que je dis à ce propos.

Je passe la parole, parce que le spécialiste est à ma droite.

M. Bays, Responsable stratégie et prospective de l'Office économique wallon du bois. - Ici, je vais ajouter une chose. À l'heure actuelle, on brûle 50 % du bois qui est récolté, mais on ne le brûle pas au départ immédiatement de la forêt. J'ai dit cela une fois à un journaliste qui l'a repris in extenso, sans nuancer dans l'article et je me suis fait incendier.

En réalité, on brûle 50 % de son bois, mais on le brûle tout au long de son cycle de vie. Sur une récolte donnée, on va brûler 50 % de ce bois sur peut-être les 100 ans de durée de vie et de mise en œuvre du bois tout au long de son existence. Ici, pour aller même un peu plus loin dans ce sens, je regrette fondamentalement que l'on ne brûle pas 100 % du bois à terme, parce que ce serait l'idéal.

Brûler le bois, oui, parce que c'est une chose qui est très intéressante, mais le brûler en fin de vie, une fois qu'il a réellement donné tout ce pour quoi il était conçu au départ, notamment en matière de conservation de carbone, et cetera. Le brûler en fin de course et au maximum serait la solution optimale et idéale. Malheureusement, on n'en est pas encore arrivé à ce stade, parce qu'il y a une partie de bois qui est perdue et non mobilisée sous cette forme.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Pour passer à la question

suyvante que vous avez posée, vous avez dit...

(Réaction de M. Deneufbourg)

La politique du DNF qui privilégie la régénération naturelle, c'est une des raisons qui provoquent des crispations chez les marchands de bois, pour le moment. Je crois qu'ils ont vraiment peur.

La sylviculture Pro Silva, ce n'est pas encore une généralité. On peut dire que c'est quelque chose qui est au stade pilote.

Il est possible que des gens souhaitent que la sylviculture Pro Silva se généralise. Nous tâcherons d'être présents à ce moment-là et de faire entendre nos voix, je l'ai déjà dit. Il faudra vraiment assortir cette évolution de la sylviculture de considérations économiques relatives à la facilité de l'exploitation, à la nature des produits. C'est ce que je disais : si on commence à diversifier la production, encore faut-il que nous ayons un outil capable d'en tirer un certain parti.

Encore une fois – et j'insiste – nous ne sommes pas compétents en ces matières. Notre compétence est de dire : « Attention, pensez à la transformation, pensez à l'exploitation ». M. Deneufbourg va prochainement animer un groupe qui va réunir le DNF, des propriétaires forestiers, les marchands de bois et les scieurs. Quand je dis les propriétaires forestiers, c'est le DNF, l'Union des villes et communes de Wallonie. Ce groupe va travailler précisément sur la façon dont les cahiers des charges doivent évoluer pour ne pas que le développement de techniques de sylviculture comme Pro Silva soit trop pénalisant.

M. le Président. - La parole est à M. Deneufbourg.

M. Deneufbourg, Responsable développement économique de l'Office économique wallon du bois. - Pour Pro Silva, qu'est-ce qui anime réellement les forestiers dans le développement des méthodes de Pro Silva ? Il y a certainement les forestiers qui ont des visions environnementales certainement plus profondes que d'autres. En tant que responsables communaux, vous êtes en face des coûts de production forestière qui sont sans cesse croissants. L'objectif du forestier – c'est tout à fait louable – est de diminuer les coûts de production et les coûts à charge pour la commune pour la croissance de ces forêts. C'est donc de trouver des méthodes alternatives, à condition qu'elles soient menées et gérées correctement pour arriver à réduire ces coûts en forêt. C'est souvent au détriment de la qualité des produits qui en ressortiront à terme et qui ne correspondront pas aux besoins de l'industrie wallonne.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Vous avez parlé de votre terrasse en bois en accoya. C'est un problème que nous trouvons préoccupant. On considère que l'on a au moins 100 000 mètres cubes de bois sciés tropicaux importés en Belgique. On considère que, dans ces 100 000 mètres

cubes, à peu près 20 % sont utilisés en terrasse. Ce sont donc 20 000 mètres cubes, c'est presque la production totale de nos scieries de feuillus à l'heure actuelle. C'est énorme, le marché de la terrasse. Votre anecdote n'est pas anodine.

On est présent. On cherche, pour le moment, à développer la terrasse en bois indigène. On a du bois de chêne qui peut être utilisé en terrasse. On a aussi des bois blancs, moyennant une modification comme celle qui consiste à cuire le bois, le bois modifié thermiquement, qui pourraient être utilisés en terrasse. C'est aussi pour soutenir ce genre de produit que l'on cherche à ce que se répande la marque « bois local ». Il y a beaucoup de gens qui, comme vous, se disent qu'ils veulent mettre une terrasse, mais qui n'ont pas nécessairement envie de contribuer à la déforestation ou de charger d'énergie grise le produit qu'ils vont mettre. Ils veulent avoir un bois indigène. Comment savoir que le bois qu'ils vont acheter est un bois indigène ? Il y a donc cette marque « bois local ».

M. Courard (PS). - J'ai un certificat qui dit que c'est du bois européen, élevé de manière durable et compagnie. Ce n'est pas du bolivien, mais c'est du pin, me dit-on. L'accoya étant le procédé chimique où l'on extrait, on l'assèche et je ne sais plus quoi.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - On le vinaigre. C'est un bois vinaigré, c'est une aseptisation du bois.

Il y a donc cette marque « bois local ». Concernant la terrasse en chêne, une grosse étude de marché réalisée par HEC Consulting group, qui est issu de l'école de commerce de Liège, a clairement montré que si le consommateur potentiel privé a la possibilité d'avoir du bois local, il choisira le bois local dans 70 % des cas. Il y a vraiment un marché potentiel réel. Les gens n'en connaissent tout simplement pas l'existence. C'est pour cela que l'on voudrait aussi travailler sur la visibilité. Cette marque collective « bois local » est aussi une connotation commerciale évidente.

Vous parlez du coût du feuillu dans la construction et vous avez entièrement raison. Quand on a dit : « Utilisons le feuillu dans la construction », c'est quand on a constaté que du hêtre arrivait à 70 euros le mètre cube. À ce prix, il commence à coûter moins cher que l'épicéa. C'est à ce moment-là que l'on s'est dit : « Utilisons-le dans la construction ».

Il ne faut pas sous-estimer l'inertie du consommateur et surtout la méfiance des entrepreneurs. Si l'entrepreneur dit : « J'ai l'habitude de travailler avec du pin, vous arrivez avec du hêtre, je ne sais pas comment cela va se comporter, je n'ai pas envie de revenir 10 fois sur le chantier. Je n'utilise pas votre hêtre ». Il faut donc préparer le marché. C'est tout à fait possible, mais on ne le fait pas en deux coups de cuillère à pot, c'est ce que je veux dire.

Concernant les parements en bois, vous parlez du problème des parements en bois, de l'évolution de la couleur et du problème d'entretien. Quand on dit que l'on veut insister sur l'usage du bois modifié thermiquement ou l'usage des feuillus en terrasse, comme le chêne en terrasse, on sait que ce qui perturbe beaucoup le consommateur, je dirais même la consommatrice, c'est l'aspect, c'est le côté grisaillement qui peut faire peu entretenu et qui peut être dérangeant. On en est parfaitement conscient. C'est pour cela que l'on dit : si on veut commercialiser du bois modifié thermiquement, il faut que l'on sache comment il se comporte à long terme face aux intempéries et comment il supporte la finition. Le bois modifié thermiquement a une couleur chocolat. Si on veut faire des châssis de fenêtres avec cela, il faudra les peindre, mais s'il faut les peindre, il faut savoir comment la peinture va se comporter. Les conditions d'adhérence sont-elles les mêmes ? Les conditions de résistance face aux ultraviolets, aux agressions mécaniques sont-elles les mêmes ?

La connaissance doit encore progresser en ces matières. C'est pour cela qu'on l'a mis dans le groupe Innovation. Ce sont des produits qui existent, mais dont la connaissance doit être développée pour une utilisation à large échelle.

Concernant la collaboration avec Wallonie bois, nous faisons partie du comité de pilotage de Wallonie bois. Nous collaborons quotidiennement avec Wallonie bois et Wallonie bois fait partie de notre groupe de travail Enseignement-formation.

Quant aux coupes tardives, quand on a obtenu la possibilité de faire des ventes de gré à gré, l'une des choses que l'on avait demandé, et qui était, en principe, accordé par le DNF, c'est que ces ventes de gré à gré portent sur des volumes supplémentaires de bois : 'est-à-dire que l'on exploite maintenant, bon an mal an, à peu près à 800 ou 900 000 mètres cubes de feuillus. On est à un peu moins à l'heure actuelle. Mais en fait, le feuillu, on le capitalise, pour le moment. On exploite, tous feuillus confondus, que 70 % de l'accroissement biologique.

Donc, pas mal d'utilisateurs de bois disent : Oui, mais rattrapons le retard ! Essayons de couper 100 % de nos bois ! Comme cela, on évite que certains bois grossissent, vieillissent, éventuellement, pour le plaisir purement esthétique du producteur de bois, et plus aucun bâti de scierie ne puisse le prendre, car il aura commencé à pourrir, par exemple. Il y a donc un risque qui commence à augmenter.

On avait dit que l'on ferait un plan de rattrapage de ce retard d'exploitation. Ce plan de rattrapage est en cours d'élaboration. Je pense même qu'il est chiffré, Monsieur le Ministre. Ce sont des choses qui sont en voie d'être opérationnelles.

Pour la question sur la façon de concevoir la production forestière pour répondre aux besoins futurs, encore une fois, je dis, on n'échappe pas aux paris.

C'est une question intéressante. Est-ce que c'est le consommateur qui détermine ce que l'on doit mettre en forêt ou est-ce que c'est la nature de la ressource qui va déterminer les modes de consommation ? Vous comprenez ce que je veux dire ?

Honnêtement, je pense qu'il est vraiment difficile de trancher. Il est peut-être inutile de trancher.

Il est clair que la nature de la ressource conditionne l'usage. Par exemple, dans le nord de la France ou en Flandre, il y a beaucoup de peupliers, et ils utilisent du peuplier pour faire de la structure, ils utilisent du peuplier pour faire de la sous-toiture, mais ce n'est quand même pas le meilleur bois à utiliser : quand on a eu autre chose, on a utilisé autre chose.

Je pense que les deux sont un peu vrais, mais je pense que l'on ne peut pas dire : « Plantons n'importe quoi, le consommateur futur s'en accommodera ! » Cela, je crois vraiment que c'est une erreur. On doit dire : « Plantons des choses pour lesquelles nous avons une idée raisonnable de la manière de les valoriser ! » Parce que je crois que se doter d'un appareil efficace de transformation, cela prend du temps. Cela prend plus de temps que ce que l'on imagine. Ce sont des politiques, ce sont des processus qui durent 30, 40, voire 50 ans.

Constituer une bonne force de recherche, constituer des laboratoires capables de se projeter dans l'avenir, capables de faire du *technology push*, c'est-à-dire de délivrer des produits dont tout le monde se rend compte qu'ils peuvent être intéressants, cela n'arrive pas du jour au lendemain. Il faut, pour cela, des générations, des chercheurs, il faut qu'une espèce de tradition d'innovation s'installe.

M. le Président. - Y a-t-il d'autres questions ?

La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Cet exposé de l'Office économique wallon du bois et l'échange qui l'a suivi démontre, à mon sens, à souhait, la pertinence de l'outil, son utilité et combien il est important d'avoir un organisme qui se soucie, de manière aussi proactive, avec une vraie stratégie, de la valorisation économique de nos forêts.

Je crois qu'il ne m'appartient pas, ici, d'apporter une conclusion à cette première audition, mais de relever quelques éléments pour faire part de mon sentiment.

Le premier de ces éléments est la nécessité d'avoir une vue précise, actualisée de ce qu'est la forêt wallonne, de ce qu'est sa réalité géographique, de ce

qu'est son potentiel, de ce que sont les emplois qui sont en jeu, de ce que sont aussi les défis qui se posent devant elle. Et cela a été bien rappelé.

On a eu l'occasion de rappeler une série de mesures qui ont été prises par rapport aux préoccupations légitimes du monde économique forestier.

On a parlé de l'accroissement souhaité dans le cadre des marchés de gré à gré.

On a parlé aussi des groupes de travail, qui me paraissent très importants, dans le cadre de l'Office économique wallon du bois, avec des résultats qui ne peuvent pas être obtenus en quelques mois, mais avec des questions pertinentes qui sont posées et tous les interlocuteurs qui sont rassemblés régulièrement pour avoir des réponses, qui sont des réponses stratégiques et concrètes.

On a évoqué aussi le plan de rattrapage, que j'ai demandé, qui est en voie de finalisation. Effectivement, je pense qu'il est nécessaire de pouvoir avoir une forme de rattrapage par rapport au taux d'accroissement naturel de la forêt.

Quand on sait qu'il y a des difficultés du côté des utilisateurs, et pour avoir aussi partagé cette expérience de bourgmestre, j'ai aussi souvent, à l'époque, eu ce sentiment de voir qu'effectivement, on retardait la revalorisation de forêt, pour des raisons qui étaient difficilement compréhensibles, et qui, en tout cas, souvent, ou parfois en tout cas, se sont avérées malheureuses, parce que les chablis sont passés par-là.

On l'a vécu ensemble, avec Philippe Courard, puisque nos communes étaient proches et le sont toujours.

Je pense qu'il importe que je rappelle ici qu'à la fois des clauses particulières, ce que l'on a résumé à travers cette gestion de Pro Silva, et cetera, sont, à mon sens, intéressantes, mais à titre de pilote, sont de nature à prodiguer une série d'enseignement, mais, en aucun cas, ne sont à généraliser.

Donc, comme je l'ai déjà dit en séance publique du Parlement, lors de toute une série de rencontres et de colloques, où je me suis exprimé devant toutes celles et tout ceux qui représentent la forêt dans toutes ses composantes, il est clair que l'on ne doit pas foncer tête baissée dans des méthodes de gestion, sans en mesurer les conséquences concrètes. J'ai déjà eu de nombreuses réunions de travail avec les tenants de la filière bois, et je pense les avoir rassurés à cet égard.

On l'a dit, cela prend des années. En matière de politique forestière, finalement, on peut difficilement sanctionner les gestionnaires, parce que c'est toujours après des décennies que l'on en voit les résultats. Cela est également lié, comme M. Defays l'a dit, à la manière dont on espère, un jour, que la forêt actuelle sera

transformée, et puis dont elle sera consommée, mais on n'en connaît pas encore les données aujourd'hui.

Mais le code forestier qui est parfois la cible de critiques relativement acerbes, ne date que de 2008. Il est difficile de voir quels en sont les effets aujourd'hui.

Cela n'empêche que l'on puisse être, évidemment, attentifs à l'un ou l'autre de ces aspects et que l'on puisse être vigilant – je le suis, d'ailleurs – par rapport à l'équilibre, qui, à mon sens, doit être extrêmement pointu, entre les différentes fonctions de la forêt.

Je pense aussi que mes prédécesseurs ont bien fait de veiller à ce qu'il y ait, à côté de l'importante forêt publique qui est la nôtre, une cellule d'appui à la forêt privée. C'est une partie importante de notre forêt. C'est, évidemment, une partie dont la qualité de la gestion, forcément, est tout à fait différente de la gestion publique.

Il est clair que le petit propriétaire forestier, surtout, ignore souvent quelles sont les méthodes efficaces de gestion. Il lui arrive même d'ignorer quelles sont les données précises de ses propriétés. Et puis, souvent, il se dit que l'investissement est excessif par rapport au revenu de ses petits enfants.

Je pense que cette politique d'appui à la forêt privée est extrêmement importante et l'on voit, d'ailleurs, depuis le peu de temps qui a vu la naissance de l'Office économique wallon du bois, une sensibilisation très forte et un intérêt renforcé de la part des propriétaires privés et je m'en félicite vraiment.

Cela me permet de dire aussi que par rapport à ce domaine, l'information est évidemment essentielle. Et cela a le mérite de rappeler aussi l'utilité d'une audition comme celle-ci. Je pense que c'est vraiment essentiel qu'il y ait, vis-à-vis du grand public, vis-à-vis des décideurs, vis-à-vis des gestionnaires communaux par exemple, une sensibilisation qui soit très forte, que les chiffres que l'on donne soient des chiffres précis, que les règles que l'on commande, du Code forestier par exemple, soient effectivement les règles qui existent.

Il y a des questions d'interprétation. On sait très bien qu'il y a des possibilités d'interprétation. Il y a notamment une autonomie qui a été laissée à travers les gestions de cantonnement, et cetera. Et donc cela demande des mandataires communaux qui ont le dernier mot, par exemple pour des cahiers de charges, de ventes, et cetera, une information totale, complète, exhaustive et puis une vigilance et une prise de responsabilité de leur part.

Une des leçons que je tire de ce début d'automne par rapport à certaines difficultés qui ont été vécues dans le cadre de certaines ventes de bois, c'est notamment vraiment une volonté, avec l'Union des villes et communes, avec l'Office économique wallon du bois, d'aller encore plus en avant dans l'information complète

des mandataires communaux.

Je voudrais encore évoquer, avant de conclure, parce que c'est l'actualité qui me le dicte, la semaine dernière se tenait une conférence interministérielle européenne et même paneuropéenne à Madrid, où j'ai fait l'aller-retour pour aller exprimer le point de vue, pas seulement de la Wallonie, mais le point de vue belge, avec des résolutions qui ont été adoptées. Cela m'a d'ailleurs permis d'entendre, de plusieurs collègues ministres européens, tout le bien qu'ils pensent de la gestion de la forêt publique.

Je ne dis pas cela pour relancer un débat par rapport à des critiques ou par rapport à des attentes ou des inquiétudes que j'ai souvent entendues et que j'ai encore entendues directement ou indirectement tout à l'heure. Je le mentionne simplement à titre objectif. Cela m'a aussi permis d'observer que – ce n'était pas une découverte, mais je trouve que c'est révélateur – la diversité dont les différents pays membres ou non de l'Union européenne, gèrent leur forêt. Simplement en fonction déjà du responsable politique qui en assume la tutelle.

Vous avez des pays – on en fait partie – où la forêt relève des responsabilités du ministre de l'Agriculture. Nous sommes quelques ministres de l'agriculture à être aussi ministres de la forêt. Vous en avez de plus en plus où c'est un ministre de l'environnement qui est aussi ministre de la Forêt. Pour prendre un exemple, nos voisins et cousins du Grand Duché de Luxembourg, c'est une ministre de l'environnement qui est ministre de la Forêt, qui est ministre de l'Eau et qui est ministre du Climat, si ma mémoire est bonne.

Vous avez la Pologne, pour prendre un autre exemple, où cela dépend du ministère de l'Environnement.

Je le dis pour mémoire, mais cela évoque aussi l'endroit où l'autorité politique établit le curseur entre les diverses fonctions de la forêt. Et M. Defays a bien voulu le rappeler, et je l'en remercie, vous savez que j'attache aussi, comme aux autres fonctions, une importance très grande à la fonction de production de la forêt. Et d'ailleurs une des résolutions qui a été adoptée à Madrid et contresignée par tous les pays, c'est une petite phrase qui dit que la forêt est vitale, productive et multi fonctionnelle.

Je me suis d'ailleurs réjoui que dans ce petit bout de phrase on rappelle qu'elle est vitale, je crois que l'on est tous d'accord pour le dire, multifonctionnelle : plus personne n'oserait le nier, mais il n'y a qu'un troisième mot qui est ajouté, c'est le mot « productif ». En tout cas, moi, cela m'a réjoui.

En tout cas je pense que nous avons eu un exposé particulièrement intéressant. M. Defays a haussé le rythme à un moment donné parce qu'il voulait vous dire

beaucoup de choses, car l'Office économique wallon du bois, depuis sa naissance, a accumulé un paquet d'informations, surtout une très grande expertise, et je le remercie ainsi que ses deux collègues de l'avoir si bien démontré cet après-midi.

La tâche est immense. On est devant un enjeu économique colossal, mais pas seulement, et la COP21 de Paris nous le rappelle aussi. Et il y aura, d'ailleurs, des réunions consacrées uniquement à l'aspect forestier des choses. Pour moi, ce n'est pas du tout antagoniste par rapport à la fonction économique du bois parce que c'est aussi une manière de rappeler que le maintien de la superficie forestière dans nos territoires est un élément essentiel. Essentiel pour l'environnement et avec des conséquences aussi positives pour notre économie.

M. le Président. - À l'issue de ces auditions, je tiens, au nom de la commission, à vous remercier tous les trois de votre présence. Ce fut un éclairage très enrichissant qui va permettre, sans doute, de poursuivre notre réflexion.

Comme vous l'avez souligné, il y a la fonction économique, environnementale et autre. Donc il nous appartient à nous aussi de tracer les voies sous forme du contrôle du travail gouvernemental, mais aussi par rapport à un certain nombre de décisions ou d'orientations qui peuvent être prises, çà et là.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Juste une petite demande, et encore remercier les intervenants.

Lorsque l'étude concernant la concurrence de valorisation du bois entre biomasse d'un côté et les autres productions sera clôturée, pourrait-on en être informés, peut-être via le président ? Je pense que c'est un élément important dans l'appréhension de la réalité du secteur et de son devenir.

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Bien entendu, puisque je rappelle que nous sommes une société anonyme de droit public, donc ce que nous faisons n'a de sens que si toute la communauté peut en profiter.

Déjà maintenant, il existe un document sur la méthodologie, en tout cas.

M. le Président. - Dans le même sens, vous avez fait état de l'existence de plusieurs groupes de travail, qui vont déboucher sans doute sur des constats et des recommandations. Est-ce publié, si oui, où, ou suffit-il d'aller sur votre site Internet ?

M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois. - Notre site Internet et nos newsletters reprennent l'essentiel de ce que produisent nos groupes de travail. Donc je pense que tout s'y trouve ou quasi tout.

Quasi, parce que c'est vrai que l'on a pour les personnes intéressées, des rapports d'activité qui mentionnent les actions que nous avons menées, les réflexions que nous avons mûries. Évidemment nous nous tenons à votre entière disposition pour un complément d'information.

J'en profite, d'ailleurs, pour remercier cette commission pour l'oreille qu'elle nous a prêtée.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci aux intervenants. Je pense que l'on avait convenu et l'on voit bien, à travers l'exposé qui a été fait aujourd'hui, que la problématique est importante, notamment dans les choix d'avenir à opérer. Si je ne me trompe, on avait convenu, au terme de ces auditions, de pouvoir essayer de définir les personnes qu'il serait également utile d'entendre.

De mon côté, je relevais deux aspects.

D'une part – on l'a évoqué aussi à travers les réponses données à mon collègue, M. Courard – notamment dans les aspects de production on a relevé le rôle important de la DNF. Je pense qu'il serait utile d'avoir une personne qui puisse venir nous expliquer la manière dont elle conçoit cette question de production forestière, notamment à travers les projets pilotes, si j'ai bien entendu M. le Ministre, de gestion Pro Silva. En entendant l'un ou l'autre intervenant, on entend bien qu'il y a une prudence à opérer en la matière, tant au niveau de la qualité de la production qui va être générée, qu'au niveau des volumes de production que cela peut engendrer face à une administration qui a les mains libres et le feu vert à travers le CoDT tel qu'il a été élaboré.

Il serait aussi souhaitable d'avoir un alter ego du côté de la forêt privée. J'avais suggéré, dans mes différents courriers, d'entendre M. Bemelmans, spécialiste des eaux et forêts, qui gère un gros patrimoine de forêts privées. Il a eu un regard assez aiguisé sur les méthodes de gestion Pro Silva avec des premiers résultats qui seraient intéressants d'avoir à communiquer.

L'autre volet – qui pourrait se faire, mais c'est une suggestion lors d'auditions suivantes, pour ne pas alourdir les séances, puisqu'à l'échelle de la forêt, ce n'est pas 15 jours qui vont changer la face du monde – était tout l'aspect de déséquilibre éventuel entre les filières et d'une concurrence entre les différentes filières, que ce soit au niveau du bois énergie ou du bois de l'industrie. Je crois que c'était M. le Ministre qui avait suggéré de rencontrer différents représentants du monde associatif. Voilà la proposition que je formule.

M. le Président. - Je pense que ce que nous avons convenu, c'est qu'à l'issue du débat, nous convenions de l'ordre des travaux à mener dans le même esprit et dans le thème aborder et de voir si nous fixions à la prochaine réunion d'arrêter le nom de celles et ceux que

l'on souhaiterait auditionner pour la prochaine réunion. Je demande aux différents groupes politiques, à la condition de bien se mettre d'accord aujourd'hui sur les acteurs à rencontrer, ensuite d'identifier les personnes. On vous demanderait pour une date bien définie, mais quatre ou cinq jours avant la prochaine réunion de commission, les noms ou les organismes à inviter à rencontrer en tête desquels se trouvent des fédérations.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Si je me souviens bien, on avait convenu d'essayer d'avoir d'abord un mini débat entre nous pour identifier les deux ou trois questions qui seraient celles sur lesquelles tournerait le débat, de façon à ce que les personnes auditionnées dans le futur, sur base de ce que l'on a entendu aujourd'hui, puissent s'exprimer dans ce cadre précis pour donner une colonne vertébrale à nos travaux.

M. le Président. - On peut le faire. On va peut-être libérer les représentants. Un grand merci de votre contribution.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

ORGANISATION DES TRAVAUX *(Suite)*

M. le Président. - Identifions les quatre ou cinq questions que l'on souhaiterait pouvoir poser aux fédérations ou aux représentants du secteur du bois au sens large, notamment la fédération de l'industrie du bois, sachant qu'il y a des intérêts contradictoires entre celles et ceux qui utilisent le bois.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je pense qu'il y a une première question qui est d'avoir l'avis sur les méthodes de production actuelle, l'évaluation de l'héritage du passé et la manière dont nos ancêtres produisaient. Aujourd'hui, voir également comme l'a dit M. le Ministre quelles sont les perspectives au niveau du DNF dans une gestion Pro Silva. Cela pourrait être une première question et éventuellement, par rapport au secteur, d'avoir le ressenti du secteur. C'est une question où chaque intervenant peut nous apporter des éléments.

Même si on a dit qu'il est urgent d'objectiver les quantités, de faire un inventaire des ressources actuelles, on peut interroger aussi les intervenants sur leur sentiment par rapport au niveau de cette ressource.

Une troisième question qui me paraît intéressante est d'avoir leur avis par rapport à la répartition de cette ressource entre les différentes filières et leur sentiment par rapport à l'évolution de la ressource à long terme. Ce sont déjà des questions qui peuvent amener pas mal d'éléments intéressants dans le débat. Il y a certainement d'autres choses également.

M. le Président. - D'un aparté avec M. le Ministre, il ressort qu'il serait intéressant de rencontrer les gens de la fédération des utilisateurs et, dans une étape ultérieure, de recevoir la DNF quand on aurait entendu celles et ceux qui disent que la forêt a un rôle économique important, et venir en ayant fait la synthèse des choses à la DNF en leur demandant quelles sont leur stratégie, leur vision de la contribution de la forêt à l'économie wallonne.

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je n'ai pas de problème sur la façon dont cela se déroulera, cela peut suivre. J'aurais surtout aimé voir, dans les maillons de la chaîne forestière aujourd'hui, quelle est leur vision à 30 ou 40 ans de l'évolution de leur métier. Ce qu'on a entendu était très intéressant, car on disait que c'étaient les évolutions de la consommation dans 30 ou 40 ans qui vont déterminer comment on va transformer et qui détermine les besoins de plantation des années futures.

Il importe de poser la question à chacun des maillons de la filière, afin de voir comment ils voient, eux, l'évolution de son métier, de leur travail à l'horizon de 30 ou 40 ans, en tenant compte d'un élément qui s'impose à nous, qui est le changement climatique. C'est un élément qui permettrait d'éclairer et de comprendre si chacun des maillons de la filière a une vision plus ou moins cohérente de l'évolution des choses, ce qui permettrait, je pense, de faire avancer le débat.

M. le Président. - La mettre en parallèle avec la production de la forêt wallonne.

M. Desquesnes (cdH). - Bien sûr. Et de son évolution.

M. le Président. - Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ?

La parole est à M. Courard.

M. Courard (PS). - Nous sommes d'accord avec la proposition du président et la remarque qui a été faite par M. le Député. Effectivement, cela paraît intéressant.

M. le Président. - Il faudrait que l'on identifie, bien entendu, les filières, mais je pense que vous l'aviez fait. Il y a les différentes filières : le bois de la construction, le bois d'ameublement. Et il y a plusieurs fédérations ?

M. Evrard (MR). - Pour aider la réflexion, j'avais identifié, dans les associations professionnelles, soit

UNEBO, qui regroupe également la Fédération belge des exploitants forestiers et la Fédération des négociants en bois, soit UREBO qui représente l'Union régionale des entreprises du bois. On peut, éventuellement, inviter la Fédération des scieries. Le but n'est peut-être pas de multiplier non plus les intervenants. Il importe d'avoir, en tout cas, Fedustria, pour la transformation du bois. On a, en effet, entendu qu'en Wallonie, il y avait peut-être des choses à faire en matière de transformation. Maintenant, en ce qui concerne le bois énergie, je ne sais pas s'il y a une fédération qui regroupe le bois énergie ou s'il on doit plutôt interroger des représentants.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - L'avantage avec l'UREBO, c'est que vous avez vraiment déjà tous les secteurs. Mais à mon avis, si je peux me permettre, vous allez déjà avoir, avec les gens de l'UREBO, un panel suffisamment important que pour justifier de leur consacrer une séance. Cela va, d'ailleurs, aider, à mon avis, à la conception des questions précises à se poser par la suite.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, pour éviter justement de multiplier les auditions des fédérations et autres, je pense que si l'on rencontrait UREBO, on aurait déjà, à mon avis, une vue d'ensemble assez honnête du secteur.

Et alors, je me disais aussi que, dans nos auditions, il importe de ne pas oublier peut-être le monde académique. Je pensais; notamment, je le nomme – je sais bien qu'après, on mettra des noms sur les secteurs – M. Jacques Rondeux, Professeur émérite de Gembloux, qui est certainement l'un des plus grands spécialistes wallons du bois, et qu'il serait, à mon avis, intéressant d'entendre également ici au sein de cette commission.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je pense que ce qui est important aussi, c'est d'impliquer les acteurs concernés. On aura le DNF pour la forêt publique qu'elle soit propriété de la Région wallonne ou celle qu'elle gère pour le compte des communes. Je pense aussi qu'il serait intéressant d'entendre les propriétaires privés. Je suggérerais que NTF soit auditionné, parce que, finalement, ceux qui font les choix de plantations, ce sont les propriétaires.

M. le Président. - Ce que je propose de faire, c'est que l'on convie les représentants d'UREBO, et puis nous irons peut-être, dans un stade ultérieur, vers le DNF, NTF et le professeur Rondeux.

M. Evrard (MR). - Je suggère, parce que je crois qu'il y a des choses intéressantes dont il faudrait prendre connaissance à cet égard, que l'on évoque le travail qu'a fait M. Bemelmans, notamment sur les premières études de la gestion Pro Silva.

M. le Président. - On le fera en même temps que le DNF, non ?

M. Evrard (MR). - Oui, oui ou en même temps que le Professeur Rondeux. Ce sont des gens qui, à mon avis, sont du même carcan.

M. le Président. - La Commission a décidé de procéder à l'audition :

- de représentants habilités de l'Union Nationale des Entreprises du Bois (UNEBO), le 16 novembre 2015 ;
- de Messieurs Rondeux et Bemelmans, professeur ordinaire émérite et expert forestier, le 30 novembre 2015 ;
- de représentants habilités de l'asbl Propriétaires ruraux de Wallonie (NTF) et du Département de la Nature et des Forêts (DNF), le 14 décembre 2015.

Il faut savoir que d'ici la pause de Noël, nous avons encore trois réunions. La deuxième, c'est budget.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À PROTÉGER L'AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET BIOLOGIQUE EN RENDANT EFFECTIF LE DROIT DE LA WALLONIE D'INTERDIRE TOUTE CULTURE D'ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS (OGM) SUR SON TERRITOIRE DÉPOSÉE PAR M. DESQUESNES, MMES MOINET, MOUCHERON ET WAROUX (DOC. 299 (2015-2016) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de résolution visant à protéger l'agriculture traditionnelle et biologique en rendant effectif le droit de la Wallonie d'interdire toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire, déposée par M. Desquesnes, Mmes Moinnet, Moucheron et Waroux (Doc. 299 (2015-2016) N° 1).

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Desquesnes, coauteur de la proposition de résolution

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - En matière d'OGM et de mise en culture d'OGM, le paradigme européen a été profondément modifié, suite à la directive du 11 mars 2015. On avait, jusqu'à présent, un système uniformisé et homogène sur le territoire européen. À tort ou à raison, peu importe. C'est un fait.

Cette directive, aujourd'hui, a été modifiée. En quelque sorte, elle crée un mécanisme partiel de subsidiarité dans lequel les États membres ou, comme en Belgique, les entités fédérées peuvent développer une politique qui leur est propre. En tout cas, il y a la possibilité qui est ouverte de solliciter une modification de la portée géographique de la notification ou de la demande présentée dans le cadre de l'application de la directive.

Dans ce cadre-là, cette possibilité d'obtenir une exonération territoriale particulière, cette une nouvelle faculté qui est ouverte aux États membres, ou une entité fédérée, permet de s'appuyer sur une série d'arguments. Ce sont soit des arguments de politique environnementale ; soit des arguments d'aménagement du territoire ; soit des arguments liés à l'affectation des sols ; soit des arguments liés aux incidences socio-économiques ; soit des arguments liés à la volonté d'éviter la présence d'OGM dans d'autres produits ; soit des arguments liés à des objectifs de politique agricole et d'ordre public.

Dans le cadre préexistant à cette directive, la Wallonie s'était, à plusieurs reprises, exprimée, notamment ici, au Parlement wallon, sur une série de lignes de force. C'est ainsi que la Wallonie a adhéré à la Charte de Florence, en février 2005. C'est également une disposition dans laquelle la Wallonie a décidé d'adhérer au réseau européen GMO-Free. C'est encore un vote de notre Parlement, en date de 2005, sur l'organisation de la coexistence entre les cultures traditionnelles biologiques et OGM. C'est surtout le décret du 19 juin 2008 relatif à la coexistence des cultures génétiquement modifiées, avec les cultures conventionnelles et les cultures biologiques.

Dans ce cadre, chaque État membre pouvait définir les conditions auxquelles la coexistence entre des cultures OGM et des cultures non OGM pouvait avoir lieu. C'est un décret qui a été mis œuvre pour certains OGM, dont le maïs Monsanto 810, en Wallonie, qui prévoit qu'au maximum de ce qu'autorise la directive européenne, nous puissions limiter les conditions auxquelles on planterait ou on planterait de tels champs chez nous, notamment pour responsabiliser ceux qui planteraient des OGM, mais aussi pour assurer le coût du contrôle, les mécanismes de contrôle et, bien sûr, une responsabilité en tant que contaminant.

La nouvelle directive change complètement le paradigme au niveau européen, puisqu'il y a la possibilité qui est offerte aux États membres ou aux régions de dire : « Sur notre territoire, pour des motifs à justifier et à démontrer, nous souhaitons, nous demandons, que la culture de tel organisme génétiquement modifié ne soit pas possible. »

Concrètement, le mécanisme est double. Il peut se faire au début de l'introduction d'un dossier d'autorisation OGM ou il peut se faire en cours de processus.

S'il se fait au début, il peut y avoir un acquiescement du demandeur et donc d'office à ce moment le territoire concerné n'est pas concerné par la nouvelle autorisation d'OGM ou si cela se fait en cours de procédure, c'est un élément contradictoire, il faut amener des arguments et c'est la commission qui est amenée à trancher.

On le sait, aujourd'hui chez nous et depuis de nombreuses années, la question des cultures OGM, c'est-à-dire la mise en culture d'organismes génétiquement modifiés relève pleinement et entièrement de la compétence de la Région wallonne. Nous avons donc utilisé cette compétence à plusieurs reprises et je pense qu'il est utile, et c'est le sens de la proposition, d'aller un peu plus loin avec le nouveau cadre qui est fixé au niveau européen.

Les arguments que nous mettons en avant c'est le fait que notamment on a un territoire extrêmement partagé, extrêmement morcelé au niveau agricole et avec une mixité du type d'agriculture, que ce soit de l'agriculture conventionnelle, traditionnelle, ou en méthode bio. La méthode bio est notamment une méthode qui est fortement implémentée chez nous puisqu'à peu près 10 % du territoire sont concernés, mais de façon non uniforme, c'est-à-dire que l'on retrouve ces éléments un peu partout.

Or, notamment pour le segment bio, la contamination même très partielle d'un champ, entraîne de jure une déclassification de la production.

Par ailleurs, ce que nous reprochons fondamentalement aux autorisations OGM qui sont délivrées par l'Union européenne, c'est qu'elles évaluent toute une série d'éléments sur la santé, sur l'environnement, mais qu'elles n'évaluent jamais les conséquences socioéconomiques pour le tissu agroagricole et l'économie agricole d'une région.

Or on sait, au vu de ce qui se passe dans d'autres pays, que l'on développe, on favorise une intégration par le bout de la chaîne, c'est-à-dire par les semenciers et les négociants de l'ensemble de la filière agricole.

Par ailleurs, aucune étude n'a à ce jour démontré le fait qu'une contamination était impossible, que du contraire, des formes de contamination accidentelles ont déjà été démontrées et malheureusement, une fois que la

contamination a eu lieu, le retour en arrière est extrêmement difficile.

Nous pensons donc que, de ce point de vue là, en matière, notamment, de préservation de notre biodiversité, de préservation du travail effectué par les agriculteurs de façon séculaire dans notre région, il y a lieu à protéger la Wallonie.

C'est également le cas aussi par rapport aux productions typées de notre région, en particulier tout ce que sont les AOP, les IGP. On a eu l'occasion à plusieurs reprises, Monsieur le Ministre, d'avoir, ici, dans notre commission – et vous l'avez expliqué – toutes les démarches et les avancées que réalise la Wallonie en la matière. Si l'on veut continuer à construire une valorisation de notre production agricole en préservant son authenticité, son caractère naturel, le fruit du labeur de générations, de sélection et de travail menés par les agriculteurs et les cultivateurs, je pense qu'il est logique de pérenniser et de conforter cette production.

Enfin, dernier argument de fond que nous mettons en avant, c'est celui de la préservation aussi de l'image de notre destination et vous êtes ministre à la fois de l'agriculture et du tourisme et c'est une dimension extrêmement importante pour l'économie wallonne, on le sait. Plus de 5 % du PIB wallon, plus de 60 000 familles vivent chez nous du tourisme et c'est un tourisme dont le fondement est un tourisme naturel, basé sur le terroir et le développement de technologies non maîtrisées sur nos territoires viendrait en porte à faux avec cette image qui s'est construite patiemment et qui constitue un élément fondamental dans l'attractivité de la destination Wallonie qui mise sur le loisir, la détente, les paysages, mais aussi l'authenticité de ces produits.

D'autres régions l'ont d'ailleurs bien compris en Europe puisqu'une région comme l'Écosse a décidé, pour ces mêmes motifs, de se déclarer territoire sans OGM et donc d'activer systématiquement la clause d'exclusion territoriale de la Wallonie de toute nouvelle ou de toute autorisation de mise en culture d'OGM qui serait décidée au niveau européen.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé une proposition qui, s'appuyant sur à la fois cette nouvelle directive, à la fois l'histoire des décisions que nous avons prises, ici, au niveau du Parlement wallon, mais également celles qui ont été prises au niveau du Gouvernement wallon, pour les motivations que j'ai explicitées, nous demandons que le Gouvernement active, de façon systématique, l'exonération géographique, pour l'ensemble du territoire wallon, de toute nouvelle demande d'autorisation de mise en culture d'organismes génétiquement modifiés ou, bien sûr, toute procédure qui aurait trait à un renouvellement.

C'est un élément fondamental pour clarifier vis-à-vis aussi du secteur primaire chez nous c'est-à-dire du

secteur agricole, l'option et la vision que nous avons de l'avenir et du futur de l'agriculture chez nous. Une agriculture qui réserve et qui préserve chaque mode de production, que l'on soit dans le conventionnel ou dans le bio et qui préserve l'autonomie, la gestion, l'indépendance économique maximale de l'agriculture wallonne. Et qui préserve aussi ce qui fait aujourd'hui sa spécificité, ses points forts et les éléments sur lesquels elle pourra, demain, être compétitive sur le marché à la fois régional, national, européen et international.

Voilà ce que nous proposons. Nous proposons de demander au Gouvernement wallon de systématiquement utiliser cette clause d'exception territoriale de façon à préserver notre modèle d'agriculture wallonne et l'image de destination rurale de terroir et authentique de notre territoire.

Discussion générale

M. le Président. - Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Notre groupe souhaite adopter une position prudente, mais pas idéologique dans un dossier excessivement sensible.

En effet, la résolution propose un blocage de toute culture OGM sur le territoire wallon, faisant fi de toutes bases scientifiques et notamment du rôle de l'EFSA et du Conseil consultatif belge de biosécurité.

Nous pensons que dans un cadre balisé et régulé, les OGM peuvent être une opportunité pour augmenter les rendements, créer de nouveaux emplois et de nouveaux savoir-faire. Ceci, d'un point de vue général.

Au niveau des considérants, j'aimerais avoir une explication parce qu'il y a des raccourcis que je ne comprends pas même si, effectivement, j'ai entendu quelques éléments dans l'intervention qui a précédé, de M. Desquesnes.

Je ne vois pas tellement en quoi la culture d'OGM est contraire à une agriculture familiale, ou plurielle. De même qu'opposer OGM à biodiversité, tourisme et agriculture plurielle nous semble un peu simpliste, voire réducteur.

Dans l'article premier, effectivement, vous venez de le dire, on veut systématiquement exonérer, en tout cas interdire toute culture OGM sur le territoire wallon. Alors, je ne comprends pas très bien pourquoi on nous donne un amendement dans lequel si l'on veut exclure automatiquement, pourquoi après on encourage des collaborations avec des universités dans les matières OGM.

À partir du moment où l'on interdit, on interdit. Que l'on n'en parle plus ! Je ne vois pas très bien à quoi

ressemble cet amendement, mais je suppose que vous aurez l'occasion de l'expliquer par la suite.

Cette exclusion automatique nous paraît aussi contradictoire avec le Code wallon de l'agriculture et son article 135 et même si vous le souhaitez, tout à l'heure, on verra ce qui est marqué dedans, mais en tout cas il consacre une certaine liberté tant aux consommateurs qu'aux producteurs. Et donc là, n'y a-t-il pas une contradiction ?

Ensuite, je dirais que ne pas laisser la possibilité d'examiner au cas par cas et d'éventuellement de pouvoir bénéficier d'opportunités notamment, peut-être que l'évolution d'une deuxième génération d'OGM va apporter des opportunités, est-il utile d'aller si loin dans l'interdiction totale et anticipative de ce genre de technologie, si on peut parler de technologie dans le cadre agroalimentaire.

On est relativement prudents avec ce thème. Le propos n'est pas de dire « Vive les OGM ! Allons-y gaiement ! », pas du tout. Nous voulons être extrêmement prudents face à ce type d'autorisation dans tout ce qui touche aux manipulations génétiques.

Lorsque les garanties scientifiques sont données, nous ne percevons pas pourquoi il faut automatiquement et directement les exclure. On prône la prudence et la possibilité d'étudier, au cas par cas, les dossiers. Cela nous semble être une option plus efficace.

Dans l'article 2, on parle de créer une cellule de veille chargée d'assurer le suivi continu des dossiers d'autorisation de mise en culture d'OGM.

Le niveau fédéral est responsable et représente la Belgique aux réunions de l'Union européenne où les dossiers OGM sont discutés et votés. En outre, il semblerait et nous pouvons demander confirmation à M. le Ministre que la collaboration entre le Fédéral et le niveau régional se passe relativement bien. Récemment d'ailleurs, un protocole d'accord entre administrations de l'État fédéral et des Régions, concernant la possibilité, pour les Régions, de restreindre ou d'interdire la culture d'OGM sur leur territoire est exprimée à l'approbation du groupe de travail permanent de la Conférence interministérielle de politique agricole. Il s'agit, là, d'un exemple de travail constructif et préventif pour clarifier les procédures et interactions entre les niveaux de pouvoir.

Dès lors, on s'interroge sur l'opportunité de créer – et je vais volontairement le nommer ainsi – un nouveau « bidule » qui coûtera de l'argent alors que des choses existent. Je m'interroge. A-t-on tellement d'argent au niveau régional que l'on doit absolument créer des organes qui font ce qu'on fait à d'autres niveaux de pouvoir ? Si vous avez trop d'argent, je n'ai pas de problème, au MR, on a des idées. Sur la création de tels doublons, je voudrais que les auteurs de la proposition

nous mettent en avant quelle va être la plus-value de ce nouvel organisme régional. Qu'est-ce que cela va apporter de plus que ce qui existe ?

Je vous remercie de nous éclairer sur ces différents points.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Président, ce texte demande principalement à la Wallonie de réaffirmer sa position de région sans OGM. Même si, pour rappel, un décret coexistant très strict entre les cultures traditionnelles bio et cultures OGM existe et qu'il n'y a pas de culture OGM en Wallonie, on pense que ce texte va dans le bon sens.

Il s'inscrit dans la droite ligne adoptée par les autorités wallonnes, Parlements et Gouvernements, depuis plus de 10 ans. Mon groupe a toujours réaffirmé et affirmé qu'il défendait le modèle agricole sans OGM. Dans la mesure où, pour une plus grande partie, ce texte consacre la situation actuelle, nous pouvons soutenir cette proposition de résolution moyennant un amendement distribué en séance. Je ne sais pas l'usage, Monsieur le Président. Je pense que c'est un amendement que l'on devra expliquer après la discussion générale.

M. le Président. - Oui.

M. Prévot (PS). - Moyennant cet amendement, notre groupe n'a aucun souci à soutenir ce texte.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Pour éclairer la lanterne de notre collègue, M. Dister, un adage dit : « Ma liberté s'arrête où commence celle des autres. » La liberté, aujourd'hui, de produire en méthode conventionnelle et bio ne porte pas préjudice ni à l'une ni à l'autre.

Par contre, à partir du moment où l'on produit en méthode avec des semences OGM, aujourd'hui le risque zéro de contamination n'existe pas, même en poussant à l'extrême les mesures dans le décret de coexistence, on n'est pas dans une situation où on peut assurer la non-contamination. Une fois que la contamination est effectuée, c'est un point de non-retour. Une fois que dans la chaîne, la filière, si on autorise demain des patates OGM, si l'on contamine la filière, les champs, les mécanismes sont irréversibles.

Il faut aussi savoir qu'à partir du moment où on met, par rapport aux mêmes outils de production et de transformation, en concurrence deux types de production – une sans OGM et une avec OGM – on doit doubler les structures de production. On ouvre la porte à une pression inéquitable sur ceux qui veulent produire bio, en méthode traditionnelle.

Une des critiques que nous formulons par rapport à

l'EFSA – vous avez cité l'Agence européenne de sécurité alimentaire – ces évaluations sont limitées à certains aspects et en aucun cas à l'impact socioéconomique. Or, cela nous semble un élément fondamental.

Bien sûr, on aurait préféré rester sur une politique et une décision à l'échelle européenne. On aurait préféré être au cas de la part de notre groupe politique, nous aurions préféré garder une décision commune pour l'ensemble du territoire européen. Malheureusement, un choix différent a été fait. Ce choix ouvre de nouvelles possibilités, utilisons-les pour protéger notre territoire. C'est le sens de notre élément et pas en refusant, en disant : « Dans les OGM, tout est mauvais. »

À ce stade, aujourd'hui, de la connaissance, nous pensons, au vu du faible recul dans le temps, du risque de contamination avec effet de non-retour que l'application du principe de précaution doit s'appliquer pour notre territoire.

Il est trop exigü, il y a trop de mélanges entre les différentes parcelles, le mitage du territoire est tellement important que si on ouvre les portes à des cultures OGM, cela aura d'office un impact sur les autres productions sans compter l'effet non-retour par rapport au risque sur la biodiversité.

Enfin, nous plaidons aussi pour avoir une cohérence et une vision claire sur le moyen et long terme de ce que nous voulons comme type d'agriculture chez nous. Autant avoir un message clair, cohérent entre à la fois les soutiens et les efforts que nous faisons pour valoriser nos productions artisanales, de terroir. L'image que nous voulons donner au territoire, qui génère et crée de l'emploi plutôt que d'entrouvrir la porte sur notre territoire à des technologies aujourd'hui qui ne sont pas maîtrisées, dont on ne connaît pas les impacts sur le moyen et long terme, dont on ne connaît pas non plus l'impact socioéconomique.

Prendre un risque par rapport au potentiel aujourd'hui que recèle le développement de l'agriculture biologique, prendre le risque par rapport au potentiel réel et confirmé qu'est le tourisme de terroir dans notre région, je pense que ce serait prendre un risque démesuré au vu de l'état des connaissances scientifiques aujourd'hui. Dans ce cadre, nous pensons qu'un message clair doit être pris dans la continuité, comme l'a précisé notre collègue, M. Prévot, dans la continuité des précédentes décisions que nous avons adoptées ici au Parlement wallon ou celles approuvées par le Gouvernement.

M. le Président. - La parole est à M. Dister.

M. Dister (MR). - Je voudrais être très clair. Notre propos n'est pas de dire que nous voulons introduire des OGM en Wallonie. Nous pensons que tout existe, qu'il n'y a pas – vous l'avez dit – la Wallonie, il n'y a pas

d'OGM aujourd'hui. Il faut peut-être, pour parer aux évolutions, introduire un peu de nuance dans votre texte.

Introduire systématiquement tout ce qui se fera dans les années à venir, je ne sais pas si c'est une option la plus rationnelle possible.

Deuxièmement, je sais que la Wallonie cherche à tout prix à créer de l'emploi. Ce n'est pas en créant des structures pararégionales que l'on va résoudre le problème. La création de cette nouvelle structure ne nous paraît pas aujourd'hui opportune. On a d'autres choses à faire avec les maigres budgets que nous avons pour le moment.

Notre position est claire. Un peu plus de nuances et une rationalisation des structures et nous pourrions vous suivre.

M. le Président. - S'il n'y a pas de commentaires, je demanderais que l'un des auteurs de l'amendement veuille bien défendre l'amendement.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Président, sur le texte proposé, on distingue clairement quatre demandes. À l'examen du texte, deux demandes nous posaient problème. Je parle de la deuxième et de la quatrième demande. Comme on l'a constaté en juillet dernier, la Direction de l'agriculture est plutôt en sous-effectif. Créer une cellule destinée à étudier une situation qui n'existe pas, on trouvait que même au pays de Magritte, c'était un peu surréaliste.

Dans un même ordre d'idée, devoir faire le rapport au Parlement wallon sur quelque chose qui n'existe pas semblait tout aussi surréaliste. Donc, on a demandé dans cet amendement, en tout cas, la suppression des points deux et quatre et de proposer comme vous l'avez dans le texte ici l'amendement et donc, de remplacer par « autoriser et inciter le CRA-W à développer des partenariats avec les universités francophones afin de maintenir une expertise scientifique publique indépendante en matière d'OGM ».

M. le Président. - Merci. La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Je vois l'esprit de l'amendement. Effectivement, je partage l'avis du collègue qui est de multiplier des structures notamment de contrôle dans un paysage qui est déjà compliqué et donc, j'entends bien l'amendement, mais si cela ne change rien sur le fond dans notre position. Je crois aussi que cet amendement doit être accompagné aussi de moyens complémentaires parce que, c'est clair qu'au niveau du CRA-W, il y a déjà pas mal de pain sur la planche et il est certain qu'ils ont la compétence et l'expertise pour pouvoir justement compléter ou apporter des informations complémentaires, mais la question est de savoir s'il y a éventuellement du personnel qui se tourne les pouces, ce n'est pas à mon sens la situation actuelle.

M. le Président. - Merci. Je vous propose de passer

au vote s'il n'y a plus d'autres interventions.

Examen et vote des articles

M. le Président. - Nous allons procéder à l'examen et au vote des articles de la proposition de résolution visant à protéger l'agriculture traditionnelle et biologique en rendant effectif le droit de la Wallonie d'interdire toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire déposée par M. Desquesnes, Mmes Moinnet, Moucheron et Waroux (Doc. 299 (2015-2016) N° 1).

Un amendement n°2 a été déposé par MM. Prévot et Desquesnes (Doc. 299 (2015-2016) N° 2).

Cet amendement ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'amendement n°2 est adopté à l'unanimité des membres.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. - Nous allons voter sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à protéger l'agriculture traditionnelle et biologique en rendant effectif le droit de la Wallonie d'interdire toute culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) sur son territoire déposée par M. Desquesnes, Mmes Moinnet, Moucheron et Waroux (Doc. 299 (2015-2016) N° 1).

L'ensemble de la proposition de résolution telle qu'amendée a été adoptée par 8 voix pour et 4 voix contre.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

Je propose de suspendre deux-trois minutes pour raison technique.

- La séance est suspendue à 16 heures et 34 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 38 minutes.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'IMPACT DE LA MISSION EN CHINE SUR LE TOURISME DE LA RÉGION DU CENTRE »

QUESTION ORALE DE MME MOINET À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LE BILAN DE LA VISITE MINISTÉRIELLE EN CHINE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région :

- de M. Destrebecq, sur « l'impact de la mission en Chine sur le tourisme de la région du Centre » ;
- de Mme Moinnet, sur « le bilan de la visite ministérielle en Chine ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, vous avez eu l'occasion de vous rendre en Chine, afin d'y vendre les attraits touristiques de la Wallonie et notamment les ascenseurs de Strépy-Thieu, Ascacentre.

Une fois n'est pas coutume, la région du Centre est mise en valeur et je ne peux d'ailleurs que vous en féliciter, car, depuis le début de la législature, il faut reconnaître que je n'ai pas eu souvent l'occasion de le faire. Puisque l'occasion m'est donnée, je le fais bien volontiers et avec plaisir.

J'ai pu lire dans la presse que votre travail devait porter essentiellement sur un renforcement de la collaboration avec l'agence Yu Tour, qui organise déjà des circuits au départ de Liège.

Monsieur le Ministre, avez-vous pu concrétiser le circuit de visites dans la région du Centre, des ascenseurs de Strépy-Thieu ? Quels éléments ce circuit comprendrait-il ?

Étant donné la proximité avec certaines brasseries, je pense à celle du Rœulx, celle d'Écaussinnes, vous savez que c'est un produit de fierté wallonne, on peut imaginer que quelques-unes pourraient en faire partie.

En sera-t-il de même de l'écomusée de Bois-du-Luc ? Pourrait-on inclure dans ce circuit des éléments qui se trouvent en périphérie de la région du Centre ou dans la région du Centre ? Je pense à la collégiale Saint-Vincent à Soignies ou encore les quelques châteaux, comme le château d'Écaussinnes.

Je reviens sur l'ascenseur qui a un attrait tout à fait particulier puisqu'il a drainé près de 50 000 Chinois en 2015. J'aurais voulu savoir quel objectif pour 2016 ? Quels sont les objectifs à plus long terme ? En tout cas, quelles sont les relations entre les objectifs et les moyens qui seront développés pour cela ?

Au-delà de l'augmentation du nombre de touristes, avez-vous eu l'opportunité de rencontrer, de chercher ou de trouver de nouveaux investisseurs pour notre patrimoine ? Vous savez, il en a besoin. Ces contacts ont-ils été fructueux ? Si oui, quels sont les sites plus spécifiquement qui ont pu retenir l'intérêt de ces investisseurs ?

Quelles sont les retombées de votre mission pour la Wallonie et plus spécifiquement pour la région du Centre ?

Je vous remercie déjà, Monsieur le Ministre, pour toutes les bonnes nouvelles que vous allez nous donner.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet pour poser sa question.

Mme Moinnet (cdH). - Monsieur le Ministre, comme mon collègue vient de le préciser, début de ce mois, vous vous êtes rendu en Chine, avec une délégation de dix opérateurs touristiques représentant les destinations touristiques phares de notre Région, afin de vanter les attraits de la Wallonie auprès du public chinois et plus spécifiquement du tour operator Yu Tour, qui a ouvert une escale à l'aéroport de Liège depuis quelques mois.

Lors de l'ouverture de cette ligne, les observateurs avaient souligné l'intérêt pour la Wallonie de développer une offre correspondant aux attentes du public chinois, afin de capter une part de celui-ci et éviter que notre région ne soit qu'une porte d'entrée pour d'autres destinations touristiques européennes. Vous vous étiez engagé à mettre sur pied des circuits touristiques et votre récente mission témoigne de l'intérêt que vous portez à ce dossier.

Monsieur le Ministre mes questions seront les suivantes.

Pouvez-vous faire le bilan de cette mission ? Qu'en est-il de la problématique de l'obtention des visas pour les touristes chinois ?

L'opérateur Yu-Tour confirme-t-il sa volonté de faire passer ses rotations de trois à six vols hebdomadaires ?

Quel a été l'accueil de nos partenaires chinois aux propositions de circuits touristiques en Wallonie ?

Afin de pouvoir accueillir le mieux possible ce public, des formations à la langue et aux spécificités du public chinois sont-elles prévues à l'attention du personnel des lieux proposés ?

Vous indiquiez souhaiter profiter des relations spécifiques avec le Nord-Est chinois, région d'origine de la majorité des touristes chinois arrivant à Liège, pour étendre notre offre au reste du pays. Des contacts en ce sens sont-ils déjà en cours ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, Monsieur le Député, je me suis effectivement rendu à Pékin du 12 au 14 octobre pour une mission de développement touristique avec une délégation composée Wallonie-Bruxelles Tourisme, avec l'administrateur délégué de l'ASBL, la Fédération du tourisme de la Province de Liège (FTPL), la Fédération touristique du Luxembourg belge, l'Abbaye de Stavelot, la Citadelle de Namur, la Maison du tourisme Haute-Meuse dinantaise, la Maison du tourisme Waterloo et l'ASBL Voies d'eau du Hainaut.

Cette mission, à laquelle participaient également des représentants de l'aéroport de Liège, avait pour objectif premier d'amplifier la collaboration avec le tour-opérateur chinois Yu-Tour qui propose, depuis avril 2015, un vol par semaine au départ de trois villes chinoises : Tian Jin, Xi An et Shen Yang. Chaque appareil embarque près de 400 passagers chinois qui réalisent un circuit en Europe.

J'ai pu, lors d'un entretien à l'Ambassade de Belgique à Pékin, rencontrer le General Manager de Yu-Tour qui a confirmé sa volonté d'accroître le nombre de vols vers Liège d'ici quelques mois.

La délégation a, de manière parallèle, pu rencontrer les équipes opérationnelles du tour-opérateur afin de leur proposer plusieurs produits wallons répondant aux exigences de cette clientèle de manière à pouvoir capter, garder un peu les touristes chinois sur notre territoire.

Lors de cette entrevue, les offres des différents prestataires, en ce compris, Monsieur Destrebecq, des ascenseurs de Strépy-Thieu ont été présentés au tour-opérateur qui reviendra ensuite vers le bureau chinois de WBT pour compléter ses informations ou affiner ses demandes. Je ne peux donc donner une réponse ferme quant au nombre de Chinois supplémentaires qui seront comptabilisés à Strépy ou ailleurs en 2016 suite à la mission. Ce que je peux vous indiquer avec certitude, c'est l'intérêt du public chinois pour le site. Cela a été démontré par le tour-opérateur. Cela a d'ailleurs été

confirmé dans le reportage réalisé par l'équipe de l'émission « De quoi je me mêle » diffusée sur RTL.

Cette mission a également permis l'organisation d'un *workshop* avec une vingtaine d'agences de voyages chinoises auprès desquelles les prestataires wallons ont pu mettre en avant notre potentiel, tant pour l'organisation de voyages de groupes que pour l'organisation de voyages individuels. C'est assez surprenant, mais on peut considérer maintenant qu'il y a à peu près 20 % des touristes chinois qui voyagent en Europe, qui le font à titre individuel alors que l'on considérait que quasi tous faisaient partie de groupes qui voulaient simplement un circuit très rapide et partout en Europe.

J'ai, par ailleurs, pu – finalement, c'est le troisième résultat de cette mission - approfondir, lors de ce déplacement à Pékin, les relations avec les autorités gouvernementales de la Province du Liaoning, située au nord de la Chine. Il y a un vol hebdomadaire qui part vers Liège au départ de cette province. L'ambition est effectivement de développer une relation spécifique de collaboration entre le nord-est de la Chine et la Wallonie, tout en approfondissant les contacts existants avec d'autres villes ou provinces chinoises. Il faut pouvoir capitaliser sur toutes les relations qui existent déjà.

Dernier élément, les procédures d'obtention des visas pour la Belgique, et plus particulièrement dans le cadre de la nouvelle législation européenne en matière de visas biométriques, ont également été largement discutées lors des réunions de travail et la mise en place de kits mobiles à cet effet est un élément rassurant pour les organisateurs chinois de voyage. C'était d'ailleurs la première question qui nous était posée et le fait que ces réunions ont pu s'organiser avec le concours du consulat et de l'ambassade et bien entendu de WBI et même de l'AWEx, n'a pu que renforcer l'efficacité des contacts que nous avons eus.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, je ne peux d'abord que vous féliciter pour votre accent. Je trouve que vous avez l'accent chinois extraordinaire. Je me doute que cela a dû faire un nombre d'heures important pour l'exercice.

Plus sérieusement, ce sont des nouvelles rassurantes, de bonnes nouvelles. Un nombre de tour-opérateurs qui peut augmenter, un intérêt qui est là et qui ne peut que croître, c'est important aussi.

Un élément que vous avez soulevé – et très sincèrement, pour lequel je n'avais pas été sensibilisé – c'est vrai que la problématique des visas, plus on peut simplifier, plus on peut éviter les obstacles, plus on aura de chances aussi d'augmenter le nombre de visiteurs. En effet, il y a une démarche par rapport au tour-opérateur

pour les groupes, pour les voyages organisés, mais c'est vrai aussi que, vous le dites vous-mêmes, les voyages individuels prennent une part importante. Je pense donc qu'il y a un regard tout à fait spécifique qu'il faut avoir à ce sujet-là.

Merci pour les quelques éléments de réponse et des nouvelles qui, me semble-t-il, sont assez positives.

M. le Président. - La parole est à Mme Moinnet.

Mme Moinnet (cdH). - Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Monsieur le Ministre a répondu à toutes mes questions, mais je me réjouis que notre Région puisse accueillir un nombre toujours croissant de Chinois, notamment dû au fait de l'augmentation de rotation à l'aéroport de Liège et aussi que la Province du Liaoning puisse collaborer étroitement avec notre Région.

Je ne vois que du positif dans tout cela.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES RANDOLUDICS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les RandoLudics ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, de plus en plus, des initiatives publiques ou privées ont pour but de développer la découverte de notre patrimoine et du tourisme au travers de circuits pédestres.

C'est notamment le cas des « Randoludics » qui ciblent plus particulièrement les familles.

En effet, en plus de la mise en place du circuit, l'originalité de l'initiative réside dans le développement d'un parcours de questions et d'activités de groupe qui s'adressent tant aux adultes qu'aux enfants. Je crois savoir qu'il existe déjà une « Randoludic » à Ittre ou en tout cas dans les environs.

Selon vos informations, cette initiative rencontre-t-elle un réel succès ?

Combien dénombre-t-on de participants ?

Des programmes similaires existent-ils ailleurs en Wallonie ?

Vous comme moi sommes mus par la volonté de mettre en place toutes les initiatives susceptibles de mettre en valeur notre patrimoine.

Ne faudrait-il pas dès lors faire une analyse des « Randoludics », voir quels sont les points positifs, mais aussi ce qui peut être amélioré et généraliser la démarche à l'ensemble du territoire wallon ?

Les personnes à la base de ce projet ont la volonté de mettre en place un site internet regroupant l'ensemble des « Randoludics » existantes ; une démarche qui s'inscrit d'ailleurs dans votre volonté de rationaliser et d'optimiser les outils.

La Wallonie peut-elle leur prêter une quelconque assistance, que ce soit aux niveaux technique, administratif, financier ou autre ?

Pourrait-on envisager une collaboration entre ces personnes et l'administration wallonne compétente ?

D'une manière générale, quelles sont les aides mises en place par la Wallonie dans le développement de tels projets ? On est véritablement là dans un véritable partenariat public-privé. Ce serait dans l'intérêt de la Wallonie, de notre patrimoine, de notre développement touristique et donc économique de pouvoir créer des ponts entre l'un et l'autre.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, de nombreuses initiatives privées ou publiques existent en matière de randonnées thématiques et, en particulier, de produits destinés aux familles.

C'est le cas des « Randoludics », mais aussi des initiatives menées par les organismes touristiques. Je pense par exemple à la Maison du tourisme Condroz-Famenne avec « Les Aventures d'Enchanteur » et à la Maison du tourisme Haute-Meuse dinantaise avec son produit « Aventures légendaires », pour ne prendre que ces deux exemples.

En ce qui concerne les « Randoludics », les Maisons du tourisme et le Commissariat général au tourisme n'ont pas à ma connaissance été associés aux évènements.

Je ne puis donc qu'inviter les organisateurs à se mettre en contact avec mon Cabinet ou le Commissariat général au Tourisme afin que nous examinions leurs produits et toutes les pistes de collaboration possibles.

Je suis en effet convaincu, comme vous, de la plus-value évidente ...

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - (suite)... de tels événements.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Réponse claire, nette, précise, courte. C'est vrai que je ne devrais pas, mais on peut le faire en aparté si vous le souhaitez. La personne de contact à votre cabinet pour ce dossier bien spécifique puisque vous me le proposez, cela serait sympathique de bien vouloir me donner ce que je permettrai de glisser en tout cas dans ces structures pour que cela puisse être efficace.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'UBÉRISATION DU SECTEUR
HÔTELIER VIA AIRBNB »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Evrard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'ubérisation du secteur hôtelier via Airbnb ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre. On assiste à une croissance importante de l'économie « du partage » dans différents secteurs économiques.

Notamment pour celui qui concerne l'hôtellerie, le cadre légal dans lequel s'inscrit cette tendance n'est pas le même dans les trois régions du pays. Les contraintes et les formalités administratives à accomplir ne sont pas identiques. En Flandre les normes mises en place actuellement englobent l'ensemble des hébergements touristiques offerts sur le marché. En Région bruxelloise, la présence de la notion d'« hébergement chez l'habitant » dans l'ordonnance du 8 mai 2014 prévoit les conditions d'exploitation des hébergements touristiques, témoigne de la volonté d'adapter la législation afin d'accompagner l'émergence d'un concept économique nouveau.

En Wallonie, la législation prévoit l'usage de dénominations protégées inchangées telles que l'établissement hôtelier, l'hébergement touristique de terroir, et cetera. Une personne souhaitant louer son bien

via Airbnb a pour seule obligation de procéder à un enregistrement et de fournir une attestation de sécurité incendie ou une attestation de contrôle simplifiée. Une nouvelle appellation d'hébergement ne devrait-elle pas voir le jour au sein du Code ?

Lors de vos rencontres régulières avec le secteur horeca, avez-vous été informé d'inquiétudes du secteur quant à l'évolution de cette économie du partage ?

Des diminutions de fréquentation du secteur hôtelier ou de la restauration ont-elles été constatées ?

Est-ce que vous avez, comme l'ont fait d'autres régions, l'intention de mettre en place un encadrement législatif à cette nouvelle forme de tourisme et cette nouvelle forme d'économie ? Dans l'affirmative, quels en seraient les contours et les orientations ?

Avez-vous eu un dialogue avec les responsables de Airbnb, par exemple la région parisienne l'a faite pour mieux comprendre le cadre de leur action et notamment pouvoir établir une perception d'une taxe de séjour par les propriétaires ?

Plus fondamentalement, quels sont votre analyse et votre avis concernant l'impact de la présence de tels types d'hébergements sur l'attractivité touristique de notre territoire ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Contrairement à ce qu'il s'est passé à Paris, Airbnb n'a pas contacté nos services.

L'activité de location d'hébergements à des touristes, dont les hôtels, est, en Wallonie, régie par une législation qui est reprise dans le Code wallon du Tourisme. Ne peuvent être promus que des hébergements officiellement reconnus par le Commissariat général au Tourisme. Ceci est gage de garantie pour le consommateur quant au respect notamment, des normes des hébergements loués.

Toutefois, on ne peut pas rester attentistes face au développement des plateformes d'économie collaborative. Elles prennent de plus en plus de place sur le marché de la réservation d'hébergements.

Nous sommes en train de travailler à la révision prochaine du Code wallon du Tourisme, nous serons et nous sommes attentifs déjà à ces aspects dans les travaux menés, et ce, en concertation permanente avec le secteur Horeca.

En ce qui concerne l'état de santé du secteur hôtelier, la fréquentation enregistrée durant les dernières vacances d'été est positive puisque le secteur a

enregistré un taux d'occupation de 65 %, soit une hausse de près de 4 % par rapport à 2014. Puisque vous évoquez la situation conjoncturelle du secteur.

Toutefois, il est évident que le secteur hôtelier rencontre des difficultés récurrentes auxquelles nous nous devons bien évidemment d'être attentifs et apporter de bonnes réponses. Nous y travaillons, d'une part, dans le cadre de la réforme future du Code wallon du Tourisme mais aussi dans le cadre de contacts avec mon collègue en charge de l'Économie, Jean-Claude Marcourt.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - Merci Monsieur le Ministre pour ces éléments de réponse. Je vois que vous êtes sensibilisés à la problématique. Je ne peux vous inviter en tout cas sans précipitations, mais en tout cas à réfléchir rapidement comme vous le faites quand j'entends vos propos, sur cette situation. Vous savez que généralement, le secteur économique, d'autant plus à travers ces nouveaux modes de communications qui sont extrêmement rapides. Plus il y aura un cadre qui sera clair et défini, plus on évitera me semble-t-il des problèmes de concurrence et il est nécessaire de tendre vers une certaine équité en tout cas à travers ces nouveaux modes qui répondent finalement à une attente et à des besoins, mais que nous devons encadrer au mieux.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'IMPACT DE LA « BLACK BOX » SUR
LE TOURISME EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'impact de la « black box » sur le tourisme en Wallonie ».

La parole est à M. Stoffels pour poser sa question.

M. Stoffels (PS). - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Ministre. Le Conseil d'État a annulé récemment la réglementation sur le système de caisse enregistreuse intelligente pour l'Horeca, dit la "black box". Il estime que son introduction, tant souhaitée par le SPF Finances (TVA), est contraire à la Constitution et inéquitable dans la mesure où elle touche essentiellement des commerçants dont le chiffre d'affaires des repas atteint au moins 10 %.

À deux mois et quelques jours de son introduction

officielle, cela crée le désordre. Le Ministre Fédéral réplique en annonçant des initiatives législatives afin de répondre aux remarques.

Mais cette mesure a aussi un impact direct sur un secteur qui gagne en importance, à savoir le secteur du tourisme et plus particulièrement le tourisme lié à la gastronomie.

Vu le désordre provoqué et vu l'improvisation du fédéral, une question se pose : quel va en être l'impact sur le secteur du tourisme ? Y a-t-il eu concertation entre les niveaux de pouvoir ? Dans la négative, avez-vous prévu une réaction ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - En préambule, je précise que la législation relative à l'instauration de système de caisse enregistreuse dans le secteur Horeca ressort bien effectivement du niveau fédéral. Il est exact que la réglementation prévoyait d'imposer de tels systèmes aux entreprises offrant « régulièrement » des repas, c'est-à-dire aux entreprises dont le chiffre d'affaires lié à la restauration atteint au moins 10 % du montant du chiffre d'affaires total. Cette définition du champ d'application était précisée, par circulaire, par l'Administration de la TVA.

J'ai pris connaissance de la décision du Conseil d'État de suivre l'avis de l'Auditeur qui, d'une part, a jugé illégale la règle des 10 % et, d'autre part, a précisé que l'Administration de la TVA n'était pas compétente pour fixer une telle règle. Sur base des législations en vigueur et sans préjuger des futurs développements de ce dossier au niveau fédéral, il apparaît que la décision du Conseil d'État, primo, n'est pas de nature à modifier la date butoir, fixée au 1er janvier 2016, pour l'activation des systèmes de caisses enregistreuses, mais secundo, engendre une modification du champ d'application de cette mesure.

Vu l'échéance toute proche et pour éviter un désordre compréhensible, il est vivement souhaitable que le Ministre fédéral des Finances légifère rapidement en la matière. Selon ses propos, celui-ci serait d'avis d'imposer le système de caisse enregistreuse à toutes les entreprises offrant de la restauration. Pour répondre à votre question précise, je vous indique qu'aucune concertation n'a eu lieu entre les niveaux de pouvoir.

En Wallonie, et vous avez raison d'évoquer le problème, le Tourisme représente un pan important de l'économie et le secteur Horeca, dont les activités sont « non délocalisables », y occupe une place cruciale pour le développement et le maintien de l'emploi à l'échelon local. En tant que Ministre du Tourisme, j'ai à cœur de

veiller à l'attractivité touristique de nos villes et communes. Dans ce sens, je suis bien sûr attentif aux conséquences de cette législation sur le fonctionnement des entreprises Horeca wallonnes, dont plus de 85 % sont des (très) petites et moyennes entreprises, mais aussi et surtout sur l'évolution de l'offre touristique dont la gastronomie est et doit rester un des fleurons de notre Région.

M. le Président. - La parole est à M. Stoffels.

M. Stoffels (PS). - Je tiens à remercier le ministre pour la réponse qu'il vient de me donner. Je constate une fois de plus à travers la réponse que le fédéralisme à la belge manque encore d'un certain niveau de maturité. Parce que les différents niveaux de pouvoir ne se concertent pas alors que pour ce cas-ci, le niveau fédéral devra prendre une décision suite à l'arrêté du Conseil d'État qui aura un impact certain sur un fleuron économique, de plus en plus important au niveau de la Région, sans que le niveau fédéral n'ait pris le soin de se concerter, au minimum avec les ministres régionaux du Tourisme, cela me semble être une pratique assez particulière dans un régime qui se veut fédéral.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'ORGANISATION DES FUTURES
MAISONS DU TOURISME »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'organisation des futures maisons du tourisme ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis plusieurs mois, vous avez entamé des consultations autour de la refonte des maisons du tourisme, avec l'objectif de diviser par deux le nombre de maisons du tourisme en Wallonie, non pas pour le plaisir de les diviser par deux, mais pour qu'elles correspondent davantage à un territoire cohérent, qu'elles bénéficient d'une assise plus large, plus adaptée à la demande des touristes.

On sait que dans certaines régions, des premières tendances voient le jour en ce qui concerne cette nouvelle organisation. Ce nouveau découpage va, naturellement, engendrer de profondes modifications en termes d'identité des nouvelles maisons du tourisme et d'organisation interne.

J'aurais donc deux questions à vous poser, Monsieur le Ministre.

La première : eu égard aux structures telles qu'elles vont ressortir modifiées de cette réflexion, de ce travail, qu'il s'agisse de fusion de maisons du tourisme, d'agrandissement, de dissolution dans plusieurs maisons du tourisme, peu importe, y aura-t-il effectivement une liberté pour les maisons du tourisme de pouvoir redéfinir leur nom en fonction de leur nouvelle assise géographique ? On sait qu'elles ont un ingrédient non seulement d'efficacité touristique, mais également fortement identitaire, au-delà de la seule dimension touristique, et donc je pense que la possibilité de pouvoir se définir un nom fait partie des conditions de réussite de la réforme que vous portez.

La deuxième sous-question, plus pragmatique, porte sur l'organisation des maisons du tourisme. Pouvez-vous nous confirmer que l'application du pacte culturel est bien de rigueur pour l'ensemble des organes des maisons du tourisme, à savoir, bien sûr, leur assemblée générale, mais aussi leur conseil d'administration et leur bureau ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, suite à la restructuration du paysage des maisons du tourisme, les nouvelles structures devront, évidemment, adapter non seulement leurs statuts, mais également leur contrat-programme.

Le choix du nom de l'association, tout comme celui du lieu de son siège social, relève de la compétence exclusive des organes de gestion.

Concernant votre question sur le pacte culturel, j'y réponds très simplement : les maisons de tourisme sont soumises au pacte culturel, et donc, à mon sens, il n'y a pas de doute à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses claires.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE CONSEIL EUROPÉEN DES
MINISTRES DU TOURISME »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre

de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le Conseil européen des ministres du Tourisme ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, le tourisme représente une part non négligeable de l'économie européenne, avec un poids plus ou moins important selon les pays ou les régions. Comme pour d'autres politiques, l'Union européenne a un rôle à jouer dans ce domaine, afin d'unir nos atouts, et de permettre de développer des politiques transnationales gagnantes. Il est bien sûr qu'aujourd'hui, la destination européenne, comme vous en avez fait la démonstration avec votre visite en Chine, la destination européenne s'affiche réellement comme un élément concurrent avec d'autres destinations comme l'Afrique du Nord, le Moyen-Orient ou encore l'Amérique du Nord.

J'aimerais bien, Monsieur le Ministre, parce que c'est un sujet que l'on a relativement pas ou peu abordé en commission, que vous indiquiez s'il y a un agenda 2015, dans les prochains mois, au niveau du Conseil européen.

Je voudrais que vous puissiez également me préciser si la thématique des itinéraires vélos qui traversent l'ensemble de l'Union européenne, et qui permettent de développer un tourisme transfrontalier, est à l'ordre du jour. Est-ce un sujet que vous abordez avec vos collègues, sachant que cette question vous avez décidé de la mettre à l'honneur en en faisant le thème touristique de l'année 2016 ?

Enfin, un autre sujet qui pourrait concerner les aspects européens, c'est la nécessité d'un rééquilibrage des rapports de force entre les hôteliers et le secteur de l'hébergement en général et les trois grands super sites de réservation en ligne, ce que l'on appelle les OTA. Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir, de ce point de vue là, une réglementation à l'échelle européenne ? Est-ce que c'est un sujet qui est porté au niveau européen, sachant que plusieurs compétences peuvent être concernées, dont celle du tourisme, du marché unique et de la libre concurrence ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, la dernière réunion informelle des ministres européens du Tourisme s'est déroulée à Naples, en octobre 2014. Il n'y a pas de rencontre prévue en 2015, mais il y a eu un Forum européen du Tourisme à Luxembourg, le 17 septembre 2015, auquel j'ai eu l'occasion de représenter la Wallonie.

Le président de la Commission des transports et du tourisme du Parlement européen a notamment eu l'occasion de s'y exprimer sur l'importance du potentiel du vélotourisme en Europe. Huit priorités ont été identifiées pour le secteur du tourisme au niveau européen par la commissaire en charge de la thématique :

- la rationalisation des cadres réglementaires et administratifs aux niveaux européen, national, régional et local ;
- la numérisation des PME du secteur touristique ;
- l'amélioration des compétences et la professionnalisation du secteur ;
- la finalisation de la Charte européenne du tourisme durable et responsable ;
- l'encouragement du tourisme en basse et moyenne saison, particulièrement pour les seniors et les jeunes ;
- l'amélioration des liens entre les transports et l'intermodalité ;
- la promotion conjointe entre les pays de l'UE de la destination Europe, particulièrement vers les pays du Tiers-Monde ;
- et une meilleure gouvernance de la matière « tourisme » via, notamment, une plateforme de l'industrie touristique plus visible et mieux organisée.

En ce qui concerne la thématique des itinéraires vélos, cette question n'a pas été abordée, elle relève davantage des infrastructures et donc des compétences de mon collègue, Maxime Prévot.

En ce qui concerne la réglementation applicable à la réservation en ligne, celle-ci relève, en Belgique, de la protection du consommateur.

Deux pistes doivent être analysées. D'abord, la première qui concerne les Online Travel Agency (OTA), qui vendent de l'hébergement ainsi que d'autres produits : (location de voitures, transport, attractions, spectacles, et cetera. Il s'agit de la nouvelle directive du 18 septembre 2015 relative aux voyages à forfait et prestations liées, laquelle doit encore être transposée en droit belge, en remplacement de la loi du 16 février 1994 régissant le contrat d'organisation de voyages et le contrat d'intermédiaire de voyages, laquelle nouvelle loi pourrait étendre la notion d'organisateur de voyages à certaines OTA.

L'autre piste concerne la réglementation relative à la vente à distance, qui relève de la compétence du SPF Économie, avec qui nous devons envisager la faisabilité d'une collaboration, dans le respect du cadre européen, pour ce qui concerne la vente de séjours d'hébergements touristiques sans prestations liées.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le

Ministre, pour les réponses circonstanciées.

Je pense que la mise en œuvre de cette nouvelle directive annoncée risque de rebondir à la fois au niveau fédéral, mais aussi au niveau du Parlement wallon, et donc j'imagine que nous aurons l'occasion d'y revenir.

En ce qui concerne les itinéraires cyclables transnationaux au niveau de l'échelle européenne, je pense qu'il faudra que vous vous coordonniez avec votre collègue des Travaux publics. J'ai donc prévu de vous adresser, ainsi qu'à votre collègue une question écrite, parce qu'aujourd'hui, nous ne sommes pas très bien cotés sur le site EuroVelo, lequel détermine les itinéraires cyclables, bien qu'il existe, à mon avis, de larges secteurs qui sont réalisés, mais la Wallonie apparaît comme une terre non aménagée sur ce site européen, qui est pourtant fortement consulté.

**QUESTION ORALE DE M. ONKELINX À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA FONCTION D'ANIMATEUR
NUMÉRIQUE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Onkelinx à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la fonction d'animateur numérique ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE
DE M. CRUCKE À M. COLLIN, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA
RURALITÉ, DU TOURISME ET DES
INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À
LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES CONDITIONS RELATIVES AUX
HORAIRE D'OUVERTURE DES BUREAUX
D'ACCUEIL DES SYNDICATS D'INITIATIVE ET
DES OFFICES DU TOURISME »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conditions relatives aux horaires d'ouverture des bureaux d'accueil des syndicats d'initiative et des offices du tourisme ».

La question est retirée.

**QUESTION ORALE DE M. SAMPAOLI À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES RÉPERCUSSIONS DU FITNESS
« LOW COST » ET DU « FAST » SPORT EN
TERMES DE SANTÉ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Sampaoli à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les répercussions du fitness « *low cost* » et du « *fast sport* » en termes de santé ».

La parole est à M. Sampaoli pour poser sa question.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, on le sait les salles de sport dites *low cost* prolifèrent en Wallonie, mais on assiste également à l'augmentation de tout un nombre de pratiques sportives qui visent une clientèle pressée en recherche de résultats rapides. Je pense, ici, au CrossFit.

Certes, la pratique du sport est importante et le fait de pouvoir le pratiquer à des prix démocratiques l'est tout autant. Toutefois, l'absence d'encadrement constitue un véritable problème. Le public utilise des machines sans en connaître le fonctionnement ou accentue des pathologies dont ils ignorent être porteurs.

Les médecins du sport sont formels, le nombre de blessures a largement augmenté depuis l'arrivée des salles *low cost* et des pratiques de *fast sport*.

Monsieur le Ministre, partagez-vous ce constat ?

Disposez-vous de chiffres à cet égard ?

Quelles sont les mesures que la Région peut prendre pour conscientiser les particuliers à cette problématique ?

Des campagnes de sensibilisation particulières sont-elles envisagées ou envisageables ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, si je ne peux qu'encourager la pratique sportive, je souhaite plus que tout qu'elle soit respectueuse de la santé de chaque individu.

C'est d'ailleurs pourquoi le décret relatif à la prévention des risques a été adopté en avril 2014, ainsi que le décret fitness du 10 mai 2013. Je pense que c'est une préoccupation très largement partagée.

Je rappelle que l'objectif de ces décrets vise à rechercher le meilleur équilibre entre l'accès au sport pour tous et l'encadrement médico-sportif adéquat et nécessaire à la pratique sportive.

À l'heure actuelle, on constate que de nombreuses personnes pratiquent une activité sportive en dehors de toute affiliation à un club ou à une fédération. Je pense notamment aux joggeurs ou aux personnes qui fréquentent les salles de fitness. Nous parlons ici de près de 70 % des personnes qui disent pratiquer du sport régulièrement, c'est-à-dire au moins une fois par semaine.

Dans le secteur du fitness, comme dans d'autres, prolifèrent aujourd'hui les enseignes *low cost* où les moniteurs sportifs ne peuvent pas toujours apporter un suivi efficace ni apporter des soins suffisants quant à l'utilisation des machines, l'établissement d'un programme spécifique, et cetera.

C'est pourquoi ce domaine a fait l'objet d'une réglementation par laquelle les salles de fitness répondant à certains critères indiqués dans le décret pourront se voir octroyer un label de qualité de la part du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Ce label, octroyé pour une période de cinq ans et renouvelable, permettra d'assurer aux utilisateurs de la salle que celle-ci respecte un ensemble de règles édictées par le décret et, notamment :

- l'engagement de personnel en nombre suffisant et formé adéquatement ;
- la présence d'un défibrillateur externe automatique dans la salle ;
- une sensibilisation des clients aux risques liés à la consommation de compléments alimentaires, et cetera.

En vue de renforcer la présence de ce label, une campagne de promotion sera lancée. On publiera sur le site de l'ADEPS la liste des salles labellisées et on veillera à permettre aux salles de bénéficier de l'image de marque de l'ADEPS et aux sportifs de choisir leur salle en toute connaissance de cause.

Un soutien sera également apporté, tant pour la formation des moniteurs que pour l'acquisition de défibrillateurs.

Lorsque le label sera octroyé, des inspecteurs de l'ADEPS seront chargés des contrôles et du respect de ces conditions. En cas de manquement, le label sera retiré aux exploitants ne respectant plus ces conditions, moyennant un délai de trois mois afin que l'exploitant puisse régulariser sa situation.

Je rappelle que cette labellisation n'est pas une obligation, mais découlera d'une démarche volontaire de la part des exploitants de salles, ce qui leur permettra notamment de se démarquer vis-à-vis d'une concurrence *low cost* dont les objectifs, à la fois sportifs et en termes d'offres à la clientèle, ne sont pas similaires.

Une campagne de communication sera établie en temps opportun.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses. Simplement, je pense que seul le décret de la Fédération Wallonie-Bruxelles, s'il constitue une avancée, ne suffira pas à préserver les sportifs qui vont dans des salles *low cost*. Je pense que certaines personnes ne verront que le prix et n'iront pas regarder plus loin que le bout de leur nez.

Il faudrait, à mon sens, que, puisque c'est aussi une compétence transversale, la Région wallonne puisse être associée au label fitness, de même que le Fédéral.

QUESTION ORALE DE MME GONZALEZ MOYANO À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « L'ÉTAT DES PISCINES EN WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la Question orale de Mme Gonzalez Moyano à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'état des piscines en Wallonie ».

La question est retirée.

QUESTION ORALE DE M. MOUYARD À M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION, SUR « LES CONSÉQUENCES DE LA CHALAROSE DU FRÊNE SUR LE MARCHÉ FORESTIER »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Mouyard à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les conséquences de la chalarose du frêne sur le marché forestier ».

La parole est à M. Mouyard pour poser sa question.

M. Mouyard (MR). - Monsieur le Ministre, nous allons continuer à parler de forêts et cette fois plus précisément de frênes puisque, vous le savez, un champignon que l'on nomme la chalarose menace nos frênes wallons. Ce champignon provient de Pologne si je ne m'abuse et il se transmet par l'air.

Il est implanté en Belgique depuis plus ou moins trois ans et il n'y a malheureusement, à ce stade, aucun traitement, aucun moyen de stopper sa propagation, à un tel point que la Chine qui est pourtant le premier marché pour nous à l'exportation a bloqué les exportations en provenance des pays où la chalarose était présente. Ce qui pose évidemment un gros problème économique puisqu'il y a eu une forte chute du prix de ce bois.

Le seul moyen que l'on a à l'heure actuelle, c'est de couper les arbres qui sont atteints et justement ici, en région namuroise, les bûcherons sont à la tâche parce que ce n'est pas l'époque à l'heure actuelle où on coupe ces arbres. On attend plutôt que les feuilles soient tombées, mais pour essayer d'endiguer la maladie, les bûcherons sont à la tâche.

Il y a une brochure qui a été éditée qui se nomme « Note de référence pour la gestion du frêne dans le contexte de la crise liée à la chalarose ». Il y a quelques conseils qui sont donnés, mais il n'y en a pas 36 puisque l'Observatoire wallon de la santé des forêts préconise de garder dans le processus normal des coupes les sujets de plus de 90 centimètres non atteints au collet afin de maintenir des semenciers susceptibles d'assurer une régénération moins sensible à la chalarose. Le peuplement mélangé est également favorisé puisqu'on voit qu'il y a une cohabitation possible entre les frênes atteints et pas atteints.

À part cela, il n'y a à l'heure actuelle pas grand-chose à faire.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Où en sont les recherches pour essayer d'endiguer le phénomène ?

Pourriez-vous faire le point de l'impact de cette maladie sur le secteur forestier wallon ? Avez-vous reçu des demandes d'aides de la part de ce secteur ?

Quelles sont les répercussions de l'embargo chinois sur le frêne pour la Wallonie ? Rencontre-t-on, comme l'an dernier, une chute du prix de la valeur marchande du frêne ?

Une dernière question qui n'en est pas moins importante : qu'en est-il de la gestion des frênes dans nos domaniales dont nous sommes propriétaires ? Y a-t-il une prise de conscience de la problématique et agit-on en fonction ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre

Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, la chalarose du frêne est actuellement présente sur l'ensemble du territoire wallon et, malgré toutes les études menées à ce jour, il n'y a aujourd'hui aucun moyen d'endiguer l'évolution de la maladie en Wallonie. Cependant, un certain nombre d'arbres, heureusement, résistent à la maladie. Les résultats des recherches actuelles s'orientent vers la préservation d'individus montrant des signes de résistance, tant phénotypique que génétique.

Il est important de conserver un maximum d'arbres-semenciers d'avenir non atteints par la maladie ou résistants, de favoriser des forêts mélangées pour assurer un avenir à cette essence de production et riche en biodiversité en Wallonie. C'est en tout cas la politique suivie par rapport à la forêt domaniale puisque vous me posez cette question.

Au niveau du secteur forestier wallon, je note que les pépiniéristes ont abandonné la production de frêne, les propriétaires rencontrent des difficultés pour choisir une essence de substitution et les entreprises de tranchage doivent parfois faire face à une coloration et donc une dépréciation des feuilles de tranchage. Par contre, le sciage de cette essence étant assez symbolique en Belgique, l'impact sur les scieries est assez faible. Les pays voisins de la Chine sont toujours demandeurs de frêne européen, ce qui permet d'atténuer l'impact de l'embargo chinois, pour répondre à une autre de vos questions.

En ce qui concerne le prix de vente du bois sur pied, alors que l'UREBO annonce un maintien, le DNF et la Fédération nationale des experts forestiers indiquent une chute des prix, surtout dans les frênes de qualité. Il faut dire que le volume mis en vente a quasiment doublé en deux ans. Et donc, même si la demande à l'exportation reste relativement soutenue, la diminution du prix pourrait être une résultante de ce surplus de disponibilité.

M. le Président. - La parole est à M. Mouyard.

M. Mouyard (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse qui est complète. Je me permets simplement d'insister par rapport à la gestion du phénomène dans nos forêts, les forêts domaniales dont la Région est propriétaire. Nous n'avons pas toujours la possibilité d'agir aussi vite qu'un privé pour réagir, donc de tout faire pour que cela se passe convenablement.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES
EXOTIQUES ENVAHISSANTES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la lutte contre les espèces exotiques envahissantes ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, la lutte contre les espèces invasives est un dossier important de la compétence « Nature ». La Wallonie est concernée, comme d'autres Régions du pays.

Un nouveau règlement européen relatif aux espèces exotiques envahissantes est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Or, il semble que la Wallonie connaît du retard dans l'application de cette nouvelle réglementation.

Je voudrais que vous puissiez faire le point sur le sujet. Sommes-nous, effectivement, en retard et de quel ordre ? Quel est le calendrier de mise en œuvre espéré ? Qu'est-ce qui explique ce retard ? Comment est-il envisagé de le résorber ?

Est-ce un problème de quantité de personnel au niveau de l'administration, ou y a-t-il d'autres soucis ? Des mesures sont-elles prises à ce niveau ?

Quant au fond, des options particulières ont-elles été prises par la Région par rapport à la transposition de ce règlement ? Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le règlement 1143/2014 relatif à la prévention et à la gestion de l'introduction et de la propagation des espèces exotiques envahissantes est effectivement entré pour partie en vigueur ce 1er janvier 2015. Ce règlement est relativement ambitieux, car il impose la mise en place de toute une série de nouvelles mesures permettant de prévenir au mieux les dommages produits par ces espèces.

Les obligations y afférentes comme l'interdiction de mise sur le marché, la surveillance de terrain et les mesures de notification et d'éradication précoce ne seront effectives qu'à partir de l'adoption de la liste

d'espèces de préoccupation européenne prévue pour le 2 janvier 2016.

J'attire votre attention sur le fait qu'il n'y pas lieu de transposer le texte, puisqu'il ne s'agit pas d'une directive, mais d'un règlement.

Sa mise en œuvre concrète nécessitera, néanmoins, de modifier la loi sur la conservation de la nature de manière notamment à préciser les modalités de prévention et de gestion des espèces exotiques envahissantes ainsi qu'à préciser le régime de sanctions qui sera applicable. J'ai mandaté mon administration pour qu'elle prépare un projet à ce niveau. J'espère le recevoir prochainement.

Compte tenu du fait que le règlement concerne des compétences mixtes en matière d'environnement, sa mise en œuvre requiert la rédaction d'un accord de coopération. Ce dernier est en cours de rédaction par mon administration et les autres administrations régionales et fédérales en charge de la gestion de l'environnement. Cet accord vise à assurer une mise en œuvre coordonnée en Belgique des actions prévues par le règlement ainsi que du travail de rapportage qui y est lié et qui est aussi une des impositions du nouveau règlement européen.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Je prends bonne note des différents éléments. C'est un dossier très important. Il suffit de se promener en Wallonie pour régulièrement croiser des spécimens d'espèces invasives et se dire qu'elles sont bien là. Il y a donc des mesures à prendre. On est dans une certaine urgence de mise en œuvre de ces mesures, parce qu'une partie est entrée en vigueur en janvier dernier, mais l'autre, vous dites janvier 2016. C'est bientôt. Je ne manquerai pas de vous réinterroger dans les prochaines semaines sur le suivi. On doit mettre en œuvre cela le plus rapidement possible.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES ENTREPRISES NATURE ADMISE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les entreprises nature admise ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, j'ai appris de manière fortuite via une *newsletter* d'une ADL tout à fait locale que la Wallonie a lancé, en vue de la protection de la biodiversité, un appel à projets « entreprises nature admise » - je ne connaissais pas cet appel à projets – par lequel elle encourage les entreprises – les PME et les petites entreprises – à valoriser les espaces qui les entourent pour favoriser le développement de la biodiversité.

C'est une initiative qui semble intéressante pour la biodiversité. J'aurais voulu que vous puissiez nous en dire plus sur les conditions que les entreprises doivent rencontrer pour y participer. Quelles sont les dépenses éligibles ? De manière plus générale, quel budget global la Wallonie y consacre-t-elle ?

J'ai aussi été voir sur Internet qui est une interface d'informations la plus fréquemment utilisée. Je n'ai pas trouvé en première recherche d'informations particulières sur la promotion de cette initiative. Quels sont la communication et les moyens de publicité mis en œuvre par la Région ?

Combien de communes ont, à ce stade, signé la charte d'adhésion ? Combien d'entreprises sont actuellement engagées dans le processus ? J'ai également cru comprendre que seules les entreprises situées dans les communes PCDN pouvaient avoir accès aux subsides liés à cette action. Est-ce le cas ? Le cas échéant, quelle en est la justification ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Réseau Wallonie Nature a pour objectif d'améliorer le potentiel d'accueil de la vie sauvage partout où c'est possible et par chaque acteur de terrain dans le cadre de ses activités. Un slogan présenté à une conférence de presse au mois de mai parlait de « la nature partout, par tous ».

Les PCDN signataires d'une Charte communale pour des entreprises « Nature admise » pourront bénéficier d'un subside complémentaire pour une ou des actions de sensibilisation et/ou d'aménagement en faveur de la biodiversité auprès des entreprises de leur commune. Ces entreprises auront au préalable signé une charte individuelle « Entreprise Nature admise » avec la commune.

L'introduction d'une fiche projet spécifique permettra aux communes de financer des projets à hauteur de 2 500 euros maximum. L'appel à projets a été clôturé ce vendredi 23 octobre. Outre Lobbes, trois autres communes – Mouscron, Waremme et Tellin – ont déjà signé la charte et 13 communes supplémentaires ont manifesté leur intérêt et leur souhait de rentrer une

fiche action spécifique « Nature et entreprise ».

Il a paru normal de passer en priorité par les communes qui ont un Plan communal de développement de la nature puisque ce dernier constitue un cadre d'actions. Néanmoins, il est possible d'utiliser une autre voie de diffusion de cette sensibilisation des entreprises à la nature, c'est le contact direct avec les intercommunales de développement économique, par exemple. Une première charte a d'ailleurs été signée avec le Bureau économique de la Province de Namur. Une expérience pilote va débuter dans la zone d'activité économique de Fernelmont.

Le but est, au départ, de celles et de ceux qui sont un peu pionnier soit au niveau communal, d'intercommunale, des entreprises elles-mêmes, d'essayer de montrer l'intérêt de ces expériences pilotes et d'arriver à une généralisation la plus poussée possible de ce type d'initiative qui, je crois, contribue à la valorisation de notre patrimoine naturel.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour ces précisions. Je me rappelle maintenant de la communication d'il y a quelques mois. Je me rappelle l'avoir vue. La communication n'est pas encore très avancée, il n'est pas trop tard. C'est le début, vous l'avez expliqué, vous avez donné les chiffres. Si cette réponse peut contribuer à faire connaître l'initiative, tant mieux.

C'est positif pour autant que cela ne remplace pas d'autres initiatives structurelles et à d'autres niveaux. C'est tout à fait positif si on peut faire en sorte que le plus d'acteurs possible aient leur propre contribution là où ils ont un impact sur l'espace par rapport à la biodiversité et à la nature.

**QUESTION ORALE DE M. HENRY À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'ÉVOLUTION DES LIENS ENTRE
BIODIVERSITÉ ET DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Henry à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « l'évolution des liens entre biodiversité et développement territorial ».

La parole est à M. Henry pour poser sa question.

M. Henry (Ecolo). - Monsieur le Ministre, nous venons d'avoir dans la Commission de votre collègue la

présentation du projet de révision du Code de développement territorial. J'aurais voulu vous interroger sur le bilan que vous faites, de votre côté, du texte tel qu'il est aujourd'hui élaboré, à la fois dans sa partie décrétable qui est en cours d'examen, dont l'examen vient de commencer au Parlement, mais aussi dans la partie réglementaire. Concernant les compétences sous votre tutelle, c'est souvent dans le détail que le diable se cache. Il faut examiner les mesures avec précision pour voir leurs conséquences réelles.

Quel est le bilan du texte qui est, à ce stade, sur la table à la fois partie décret et partie règlementaire, en particulier sur les points suivants qui sont des points importants et structurants pour les compétences nature et biodiversités :

- la définition des zones non urbanisables et des activités qui y sont autorisées, en particulier en zone agricole et en zone forestière ;
- la réglementation relative aux sapins de Noël ;
- les règles concernant les haies, bandes boisées et zones protégées au sens de l'article 84, §1er, 12° du CWATUPE ;
- la notion de modification du relief du sol ;
- l'intégration de la trame verte et bleue dans les outils d'aménagement du territoire.

D'une façon générale, qu'en est-il dans la version actuellement proposée du statut de la biodiversité en dehors des zones protégées par la loi sur la conservation de la nature ? Quels sont, selon vous, les points négatifs et positifs de cette évolution ?

Votre avis est important, puisque si le Code du développement territorial régit l'aménagement du territoire, forcément, il concerne aussi d'autres compétences qui sont en interaction et pour lesquelles nous aurons d'ailleurs un débat dans les prochaines semaines vraisemblablement, prochain mois même, sur l'entièreté de ce code.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - L'aménagement du territoire joue un rôle important dans la protection du patrimoine naturel wallon.

Tout comme le CWATUPE, le nouveau Code de développement territorial intègre, bien sûr, cette dimension.

Tout en permettant un développement territorial, nous devons, en effet, continuer à protéger le patrimoine naturel, mais aussi préserver les services écosystémiques. Je m'y attèle, dans mes compétences, en adoptant une approche visant à renforcer la biodiversité et la nature dans tous les espaces du territoire.

On peut citer :

- le Réseau Wallonie Nature dont je viens de parler, « La nature par tous et partout » ;
- les 101 communes qui sont engagées dans un Plan Communal de Développement de la Nature ;
- mais aussi les 11 parcs naturels couvrant 56 communes qui œuvrent chaque jour sur leur territoire en faveur de la nature et de la biodiversité.

Ce ne sont là que quelques exemples.

Le CoDT sera très prochainement en débat au Parlement.

Je ne pense pas, Monsieur le Président, que notre commission soit vraiment le lieu pour en débattre et il ne me revient pas d'évaluer, ici, à la place du Ministre de l'Aménagement du Territoire, un projet qui est évidemment beaucoup plus global. J'ai, bien sûr, contribué au projet du Gouvernement, j'y adhère pleinement. Je pourrais, dans l'hémicycle du Parlement, répondre à toute question précise qui sera posée.

Cependant, vous savez que les travaux qui concernent la partie réglementaire sont toujours en cours. Je pense donc que c'est en tout cas trop tôt et pas nécessairement ici que ce débat doit avoir lieu, sinon on peut faire la même chose pour la politique agricole, on peut faire la même chose pour la politique forestière et je pense que mon collègue, Ministre de l'Aménagement du Territoire, aurait la tâche un peu trop aisée. Je veux quand même lui laisser le plaisir de présenter, de commenter et de répondre aux questions sur son texte.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette pirouette. Je ne sais pas si vous rendez vraiment service à votre collègue en ne vous exprimant pas vraiment sur le fond et, dès lors, en assumant pas tout à fait ou en tout cas, lui laissant, à lui, le soin de répondre. Vous ne vous prononcez pas.

C'est un débat sans fin de savoir où s'arrêtent les compétences... On sait où commencent et s'arrêtent les compétences, mais l'aménagement du territoire, par définition, est l'interaction de toutes les compétences qui s'exercent sur le territoire et il s'agit de les intégrer au mieux. Cela concerne différentes compétences spécifiques aussi.

Je peux évidemment répercuter les questions que vous posez à votre collègue en imaginant qu'il réponde, dès lors, pour la compétence biodiversité dans le débat sur le CoDT, c'est une compétence qu'il connaît bien, puisqu'il l'exerçait précédemment. En tous les cas, on est là, clairement, dans un impact direct sur la nature et la biodiversité au travers du Code du territoire. C'est plus que la compétence uniquement de gestion du

territoire.

Votre réponse me déçoit, de ce point de vue, mais les débats ne sont pas terminés et nous ne manquerons pas de les répercuter à différents endroits au fur et à mesure de ce débat à venir. Pour conclure, Monsieur le Ministre, je vous encourage vraiment à examiner et à faire ce bilan très en détail, en tout cas pour les lectures suivantes de la partie réglementaire, puisque là, elles seront évidemment de votre ressort direct dans la décision collégiale du Gouvernement.

Je le répète : je pense que c'est dans le détail que se cache le diable et, dans la partie réglementaire, il y a vraiment beaucoup d'éléments qui ont un impact direct sur la nature de la biodiversité et, a fortiori, vous ne pourrez les avaliser définitivement qu'après le vote du décret au Parlement. Ce sera une étape qui suivra et qui sera néanmoins très importante.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Simplement avec l'autorisation de M. le Président, je souhaite vous dire que je serai évidemment présent et très attentif au débat sur le vote du décret au Parlement. J'y serai d'ailleurs disponible pour toute question relative à mes compétences, en ce compris celles qui concernent la biodiversité et la nature.

**QUESTION ORALE DE MME BROGNIEZ À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LES PERSPECTIVES DE LA FILIÈRE
BETTERAVE-SUCRE APRÈS LA FIN DES
QUOTAS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Brogniez à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « les perspectives de la filière betterave-sucre après la fin des quotas ».

La parole est à Mme Brogniez pour poser sa question.

Mme Brogniez (MR). - Monsieur le Ministre, la filière betterave-sucre appréhende 2017, puisqu'elle marquera la fin des quotas, du prix minimum de la betterave et des instruments de gestion du marché. Les experts annoncent une réduction des surfaces en

betterave en 2015-2016 de 14,1 % en moyenne pour l'Union européenne et de 10,1 % en Belgique. Les experts annoncent également un déficit de sucre à l'échelle mondiale et pourtant aucune augmentation du prix en vue, à cause des stocks importants.

Nonobstant ces craintes et incertitudes, la filière belge se montre assez confiante, eu égard à la performance de ses usines et aux excellents rendements betteraviers, notamment. Elle met aussi en avant la qualité du travail de recherche réalisé par l'Institut royal belge pour l'amélioration de la betterave : IRBAB ASBL. Considérant qu'elle devra faire face à une concurrence accrue entre producteurs de sucres européens, la filière mise sur une amélioration de la compétitivité. En ce sens, elle compte sur les recherches de l'IRBAB relatives à l'augmentation des rendements et à la meilleure conservation des betteraves.

Lorsque vous aviez rencontré la filière début d'année, elle avait sollicité une augmentation de l'allocation à l'Institut. Avez-vous pu satisfaire cette demande ? Quelle est la contribution de la Wallonie au financement de l'Institut ?

Une meilleure compétitivité passe aussi par la recherche de nouveaux débouchés. En matière de diversification, WAGRALIM joue-t-il un rôle, dans ce secteur ?

Certains pays de l'Union européenne craignent pour la survie de leur secteur.

Un groupe d'experts de haut niveau a été mis sur pied par la Commission européenne.

La Belgique y est-elle représentée ? Ce groupe a-t-il déjà remis des rapports ? Comment travaille-t-il et dans quel objectif ?

Chez nos voisins français, un rapport intitulé « Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ? » vient d'être présenté. Des experts avaient été chargés par le Ministre de l'Agriculture d'étudier les perspectives et ambitions de la filière.

En avez-vous pris connaissance ? Avez-vous demandé une analyse de ce genre auprès de la filière belge, wallonne afin d'anticiper la fin des quotas ?

Depuis votre rencontre en janvier, avez-vous eu d'autres échanges avec le secteur ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - La Direction de la Recherche et du Développement accorde annuellement un subside à

l'IRBAB agréé comme centre pilote. Ce subside s'élève à 78 731 euros. Dans le cadre de l'effort collectif budgétaire, j'ai souhaité immuniser la subvention 2015 pour l'ensemble des centres pilotes. Ils ont donc gardé leur dotation. Je trouve que leur travail est tout à fait indispensable. Un subside pour investissement de 10 000 euros a été octroyé en 2015.

Suite au Conseil agricole du 26 janvier 2015, la Commission a mis sur pied un groupe à haut niveau sur l'avenir du marché du sucre, composé des 28 Etats Membres. La Belgique y est donc bien représentée. Ce groupe s'est déjà réuni deux fois, les 26 mars et 25 juin 2015. La prochaine réunion est fixée ce 29 octobre 2015.

Le groupe, à vocation technique et non politique, a pour objectif de mettre en avant les problèmes qui apparaissent suite à la disparition des quotas, d'analyser leur incidence sur tous les opérateurs du marché et de faire une analyse complète de marché. La DG Agri, a indiqué, au cours de la première réunion, qu'il n'était pas question de toucher au cadre légal mis en place par le Conseil et le Parlement dans la nouvelle PAC de 2013.

Les discussions au sein de ce groupe ont essentiellement porté sur l'état de la situation de marché et des échanges commerciaux ainsi que sur la présentation des bilans pour les campagnes en cours et à venir. Lors de la deuxième rencontre, les discussions ont porté sur la nécessité de conserver un observatoire des prix du sucre, sur les ajustements qui devraient être apportés aux règlements concernant le secteur du sucre pour l'après-quota et la situation du sucre dans les accords commerciaux bilatéraux conclus ou en discussion avec des pays tiers.

Il n'y a pas de rapport prévu par la Commission suite à la tenue de ces groupes, mais je pourrais continuer à vous en informer.

En septembre 2015, le Conseil général de l'alimentation et de l'agriculture et des espaces ruraux du Ministère de l'Agriculture français a publié, comme vous l'avez dit, un rapport qui porte sur les perspectives et ambitions de la filière betterave-sucre. J'en ai pris, bien sûr, connaissance. Le contenu du document et les conclusions qui pourraient en être tirées au niveau belge et wallon sont en cours d'analyse. Cependant, je soutiens déjà certaines des conclusions qui sont émises dans ce rapport, par exemple : la nécessité d'un partage des enjeux et des conséquences de l'après-quota avec l'ensemble de la filière, l'importance de l'innovation, la vigilance aussi à maintenir dans les processus d'échanges avec des pays tiers.

En conclusion, je reste très attentif à l'évolution de la situation pour l'ensemble de la filière. Récemment, j'ai été interpellé par la Confédération des betteraviers belges suite à un problème d'interprétation des textes réglementaires qui risquait de mettre en péril les

négociations entre les associations betteravières et les fabricants en vue de la mise en place du nouveau cadre contractuel pour l'après-quota. J'ai pris contact avec la Commission, je suis de près l'évolution du dossier et mon administration informe régulièrement le secteur de l'évolution de toutes les discussions au sein des différents groupes de travail et des différents comités.

M. le Président. - La parole est à Mme Brogniez.

Mme Brogniez (MR). - Je remercie Monsieur le Ministre pour ses réponses. Je note qu'il est attentif au dossier. On sait les remous qu'a causés la fin des quotas laitiers. Autant se prémunir d'une telle situation au niveau betteravier et prendre un peu les devants.

**QUESTION ORALE DE M. EVRARD À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE PAIEMENT DES AIDES AUX JEUNES
AGRICULTEURS ET LE COMITÉ
D'INSTALLATION »**

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « L'INTÉGRATION DES PÉRIODES DE
STAGES DANS LES CONDITIONS
D'ADMISSIBILITÉ AUX AIDES AU
DÉVELOPPEMENT ET À L'INVESTISSEMENT
DANS LE SECTEUR AGRICOLE (ADISA) »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région :

- de M. Evrard, sur « le paiement des aides aux jeunes agriculteurs et le comité d'installation » ;
- de M. Desquesnes, sur « l'intégration des périodes de stages dans les conditions d'admissibilité aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole (ADISA) ».

La parole est à M. Evrard pour poser sa question.

M. Evrard (MR). - Monsieur le Ministre, ma question porte sur le paiement en faveur des jeunes et le comité d'installation. Le paiement en faveur des jeunes est octroyé pour une période maximale de cinq ans.

Pour pouvoir bénéficier de ce paiement, les jeunes agriculteurs doivent remplir trois conditions que je décris brièvement. La première, c'est d'avoir au maximum 40 ans l'année de la demande. La deuxième, c'est d'être devenu chef d'exploitation au plus tard cinq ans avant l'année en question et, enfin, troisième condition, avoir au minimum une formation agricole tel un CESS, un certificat de qualification ou un diplôme supérieur agricole ou, à défaut, avoir réussi les cours B et avoir deux ans, voire cinq ans en l'absence de tout diplôme, d'expérience pratique prouvée par une attestation de la Caisse d'assurance sociale ou un contrat d'emploi agricole. Cette expérience peut être validée par le comité d'installation pour un maximum de deux années.

C'est sur cet aspect-là, Monsieur le Ministre, que je souhaiterais vous interroger.

Les jeunes ont dû envoyer à l'administration les preuves de leur qualification pour le 31 août dernier. Ceux qui ne disposaient pas de preuves probantes pour justifier leur expérience pratique doivent passer devant ce comité d'installation pour la faire valider.

Or, il semblerait, Monsieur le Ministre que ce comité ne s'est pas encore réuni et cela pourrait poser des difficultés concrètes pour certains jeunes agriculteurs, les empêchant d'accéder à la prime.

Pouvez-vous me dire, Monsieur le Ministre, pourquoi le comité n'a pas encore été installé ? Est-il aujourd'hui effectif ?

Sera-t-il chargé d'autres missions que celle consistant à valider l'expérience utile des jeunes ?

Sur base de quel agenda ce comité sera-t-il opérationnel ?

Les jeunes qui ne possèdent pas de suffisamment de preuves probantes pour leur expérience pratique seront-ils automatiquement convoqués ou devront-ils faire de nouvelles formalités ?

Avez-vous une estimation du nombre de jeunes qui sont concernés par cette situation ? Le cas échéant, y a-t-il une alternative ou un moratoire qui va être proposé ?

Enfin, qu'en sera-t-il du paiement de l'avance de cette aide pour tous ces jeunes qui doivent être auditionnés par ledit comité d'installation ?

M. le Président – La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, sur le même sujet, on a entendu les organisations agricoles défendre le fait que les périodes de stage déjà réalisées de moins de trois mois puissent être validées et valorisées. Cette demande a-t-elle été reçue dans le respect des réglementations européennes ? Quelles ont

donc été les suites que vous avez bien voulu accorder à cette situation particulière ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, le Gouvernement wallon a adopté le 8 octobre dernier, un arrêté qui permet d'adapter la durée des stages dans le cadre de la formation agricole. La modification permet ainsi une reconnaissance d'un stage d'une durée de 20 jours au lieu de trois mois, ce qui correspond aux exigences dans l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 septembre 2015, relatif aux aides au développement et à l'investissement dans le secteur agricole.

Vos informations qui spécifient que le comité d'installation ne s'est pas encore réuni, elles sont à mon sens inexactes puisque le comité d'installation des jeunes agriculteurs le CIJA, qui statuait sur l'expérience des jeunes pour la législation ISA, s'est réuni cette année les 21 janvier, 25 février, 25 mars, 19 juin, 27 août et 23 septembre. Le comité d'installation, le CI, qui statue sur l'expérience des jeunes pour les législations ADISA et droit au paiement de base s'est réuni les 7 et 21 octobre.

Le CI ne peut statuer que sur les années d'expérience non prouvées sur par des documents probants et au besoin, conditionner son avis par la réalisation d'un stage complémentaire.

Pour être convoqué par le comité, le jeune remplit une pré-demande. C'est un modèle P pour la législation ADISA ou pour une demande d'audition auprès du secrétariat du comité pour les autres législations.

Les jeunes qui ont confirmé leur volonté de bénéficier du régime jeune en renvoyant l'épreuve de leur qualification professionnelle pour le 31 août et qui ne possèdent pas l'expérience pratique suffisante, seront convoqués automatiquement.

Pour votre information, si l'expérience d'un jeune n'a pu être prouvée à la première audition, il a encore le droit de demander une seconde audition.

L'administration m'a confirmé qu'il ne reste aucune demande complète d'un jeune en attente de pouvoir passer devant ce comité d'installation. Le paiement des jeunes agriculteurs ayant reçu un avis favorable du comité d'installation sera effectué en même temps que le paiement des autres jeunes agriculteurs qui eux répondent déjà à toutes les conditions d'octroi de ces aides.

M. le Président. - La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). - J'imagine que si le comité d'installation s'est réuni les 7 et 21 octobre, c'était dans

l'optique d'auditionner des jeunes qui auraient été dans la situation que j'ai décrite. J'entends bien que les dates de réunions sont récentes par rapport à aujourd'hui. Je pense qu'ils peuvent être rassurés. À mes yeux, c'était la moindre des choses que de mettre en œuvre des dispositifs sur lesquels on a pleine emprise, de manière à pouvoir leur donner des réponses rapides et les apaiser au regard de mesures sur lesquelles on a peu ou pas d'influence et devant lesquelles ils doivent également faire face.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses très claires et limpides. Je note avec satisfaction que, quelques fois, on taxe la Région ou ses services d'être fortement administratifs et liés à des paperasseries. Je note, ici, que l'on a une structure, à savoir la Commission d'installation des jeunes agriculteurs qui permet, effectivement, de tenir compte d'une réalité de terrain et d'analyser les situations au cas par cas en tenant compte des éléments que viennent apporter les jeunes qui veulent s'installer, preuve qu'il y a de la souplesse, en Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE WEEK-END 100 % TERROIR ET
ÉQUITABLE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le week-end 100 % terroir et équitable ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). - Monsieur le Ministre, c'est avec plaisir que je citerai un exemple luxembourgeois et j'imagine que cela ne manquera pas de faire écho chez vous. C'est en l'occurrence l'agence de développement de la Ville de Durbuy et l'ASBL Li Terroir ont proposé récemment un week-end entièrement axé sur la valorisation des produits du terroir et issus du commerce équitable.

L'ASBL Li Terroir, créée récemment, regroupe 25 producteurs et représente une offre de plus de 600 produits. Elle a pour objectif de développer la vente en circuit court et de renforcer le partenariat entre producteurs locaux et restaurateurs en permettant à la fois d'allier les qualités et saveurs. Cette initiative, dont la promotion était prise en charge par l'ADL de Durbuy,

a permis de réunir le temps d'un week-end 25 restaurateurs de Durbuy et des environs qui ont réalisé de nombreux menus 100 % terroir, en parallèle avec leur de leur carte habituelle, le menu pouvait être prolongé au-delà du week-end, et cetera.

Ce type d'action, permettant la rencontre entre des producteurs et des restaurateurs locaux, doit naturellement être encouragée et mérite certainement d'être évaluée pour pouvoir, le cas échéant, être dupliquée et élargie géographiquement.

Monsieur le Ministre, cette initiative ne pourrait-elle pas être évaluée en termes de retombée pour nos producteurs locaux et en termes d'impact sur le public ?

Si les échos positifs de cette expérience sont confirmés, ne pourrait-elle pas être, d'une façon ou d'une autre, généralisée, en tout cas encouragée à être généralisée, afin de promouvoir à la fois les productions agricoles et artisanales en circuit court, ce que j'ai appelé depuis longtemps le patriotisme alimentaire, mais également renforcer l'un des atouts touristiques de la Wallonie, à savoir son terroir ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, l'Agence de développement local, ADL, de Durbuy a effectivement organisé du 16 au 18 octobre une action axée sur les produits de terroir et équitables dans 21 restaurants de Durbuy et environs. Ce n'est d'ailleurs pas la première initiative de l'ADL de Durbuy. J'évoque, par exemple, une initiative qu'elle avait prise avec l'aide de l'échevine, Mme Véronique Balthazard, et que j'avais soutenue à l'époque comme députée provinciale, qui consistait à organiser un marché de terroir exclusivement réservé aux restaurateurs, de façon à ce que ceux-ci ne perdent pas de temps et qu'ils puissent avoir un contact très professionnel avec les différents producteurs-transformateurs.

L'ADL de Durbuy, très active dans la promotion des producteurs locaux, développe de très nombreux projets. Certains font d'ailleurs l'objet de subventions de l'Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité, l'APAQ-W, dans le cadre de la promotion des produits locaux, par exemple une marche gourmande et encore sa participation à la quinzaine du bœuf.

La mise en contact des producteurs locaux et des restaurateurs est également pratiquée ailleurs, bien sûr dans beaucoup d'autres endroits, et soutenue bien sûr par l'APAQ-W. Je vais prendre un autre exemple, l'ADL de Berloz-Donceel-Faimes-Geer en ce mois d'octobre, de nombreuses associations touristiques dans le cadre de balades et autres marches gourmandes, et cetera.

L'APAQ-W a également mis en relation les producteurs locaux et restaurateurs de terroir, dans le cadre du réseau que vous connaissez bien, les Tables du terroir, qui a été repris par après par l'Office des produits wallons actuellement intégré au sein de l'APAQ-W.

Ces initiatives contribuent à encourager la valorisation de nos productions agricoles locales et à renforcer l'attractivité touristique de nombreuses régions de Wallonie.

Le week-end semble avoir été un succès puisqu'environ 50 % des clients auraient choisi les menus Terroir et équitable, créés pour l'occasion par les restaurateurs locaux. Il y a une évaluation plus formelle par questionnaire qui est en cours auprès des restaurants. Cette évaluation devrait être disponible d'ici quelque temps. Il n'est pas du tout exclu bien entendu que ce type d'initiative puisse être promu sur un territoire plus important, comme par exemple également d'autres initiatives comparables qui vont dans le sens de ce que vous comme moi recherchons, à savoir la promotion des produits locaux de qualité, à savoir aussi la mise en commun des producteurs, des utilisateurs. On sait combien le secteur HORECA peut jouer un rôle mobilisateur et propagateur – si je puis me permettre cette expression – par rapport aux produits de nos différents terroirs régionaux.

M. le Président. - La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Je pense effectivement que l'évaluation devra être regardée attentivement.

Comme vous l'avez suggéré, je pense que la fédération HORECA Wallonie pourrait être un partenaire utile à la généralisation de cette initiative. Je pense que les consommateurs ont à la fois besoin de repères et d'un certain label de qualité qui assure qu'effectivement la promesse est à la hauteur : ce qui est promis correspond à ce qu'on retrouve dans son assiette.

Je note avec satisfaction que l'initiative lancée voici quelques années par l'un de vos prédécesseurs en matière de bistro du terroir continue à fonctionner, à essaimer utilement.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA LIAISON ENTRE LE
DÉVELOPPEMENT RURAL ET L'ÉCONOMIE
LOCALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin,

Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la liaison entre le développement rural et l'économie locale ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, comme vous le savez parfaitement, le développement rural est un instrument pour construire et préserver le futur de nos beaux villages et régions rurales. En tant que ministre compétent vous savez aussi qu'en France, le développement rural est énormément lié à l'économie locale, ce qui me semble être une très bonne méthode de faire d'une pierre deux coups.

Connaissez-vous les projets et méthodes utilisées en France ? Ne pensez-vous pas que cette orientation vers le soutien de l'économie locale dans le cadre du développement rural pourrait aussi avantager les zones rurales wallonnes et devrait donc être plus soutenue ?

Je vous remercie pour vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, la France s'est effectivement engagée à mettre en place une série de mesures en faveur de la qualité de vie et l'attractivité des territoires ruraux. Ces mesures couvrent les domaines de la santé, du numérique, de la mobilité, du logement, de l'éducation, des investissements publics et des services publics.

La Wallonie développe depuis longtemps des actions similaires. La plus ancienne, elle date déjà de 1991, c'est le soutien aux communes rurales via les plans communaux de développement rural. Vous les connaissez.

Elles permettent d'octroyer des fonds aux communes rurales pour des projets d'investissement, certains ayant une vocation purement économique comme les ateliers ruraux. Cette approche est financée uniquement par la Wallonie.

Avec le concours du Fonds européen agricole pour le développement rural, la Wallonie intervient également pour soutenir plusieurs mesures en faveur du monde rural dans le cadre du Programme wallon de développement rural. Ces mesures concernent entre autres l'économie locale, mais aussi les services en zones rurales. Des mesures spécifiques visent notamment quatre domaines :

- le domaine de la santé, avec un soutien pour la mise en place de maisons médicales dans les zones rurales ;

- le développement de l'économie locale et la création d'emploi, avec des aides à l'investissement dans les PME, y compris bien sûr dans les exploitations agricoles, ainsi que des aides pour le développement du tourisme rural ;
- la culture, les loisirs et les services avec la création d'espaces multifonctionnels, qui permettent d'accueillir des activités qui rencontrent un intérêt de service public ;
- le dynamisme local, avec la démarche LEADER, qui vise à soutenir des groupes d'action locale, regroupant des acteurs publics et privés d'un territoire, pour élaborer une stratégie locale de développement à l'échelle des communes concernées et mettre en place des actions concrètes répondant aux besoins identifiés. Ces actions peuvent relever de tous les domaines, qu'ils soient économique, environnemental, ou encore même socioculturel.

Je peux encore citer le soutien à la création de halls relais agricoles, à la diversification des exploitations agricoles, que ce soit pour de la transformation, ou aussi pour de la vente locale ou du tourisme à la ferme.

Je suis convaincu en effet comme vous qu'il est possible et nécessaire de soutenir une économie locale, de maintenir et de créer de l'emploi en zone rurale. Vous le savez, je vais m'y atteler dans l'ensemble de mes responsabilités.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse qui me semble être complète.

Quand même, selon les experts, dans le développement rural, en France, la programmation est centrée plus sur le développement économique et l'économie locale, comme c'est le cas en Région wallonne. Je parle, ici, des territoires ruraux, le développement économique et le soutien de l'économie locale au niveau rural.

Moi-même, j'ai été plus de cinq ans active dans le groupe de travail LEADER au niveau du développement rural aussi. Là aussi, j'avais l'impression qu'il est quand même difficile de réaliser de petites initiatives qui sont très fréquentes, par exemple, en Allemagne. Il y a pas mal d'exemples où les citoyens ont vraiment soutenu l'économie locale dans le cadre de leur travail dans le développement rural. Cela, c'est quand même un aspect qui est apparemment mieux soutenu en France.

Malheureusement, vous n'avez pas vraiment parlé sur les différences entre la Région wallonne et la

France, comment ils travaillent dans ce champ. Cela, ce serait vraiment la chose qui m'intéresse. Comment pourrait-on encore améliorer et élargir les méthodes de travail aussi pour mieux soutenir l'économie locale aussi dans le cadre du développement rural ?

**QUESTION ORALE DE MME RYCKMANS À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA PRÉSERVATION DES TERRES
AGRICOLES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Ryckmans à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la préservation des terres agricoles ».

La parole est à Mme Ryckmans pour poser sa question.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, vous avez souvent déclaré, ici et dans les médias, que vous souteniez les agriculteurs. Une des difficultés auxquelles les agriculteurs sont confrontés, c'est la perte de terres, devant notamment les extensions de zoning ou des aménagements routiers.

Dans le cadre de la réforme du foncier, le maintien des exploitations en activité est évidemment primordial. Ainsi, à titre d'exemple – je ne doute pas que vous êtes au courant de la situation – la ferme de la Barrière à Jodoigne, une exploitation bio, risque de perdre une grande partie de ses terres avec l'extension du zoning tout proche. La situation de cette exploitation, pour laquelle le dossier n'en est qu'à son tout début, est symptomatique d'une situation que connaissent d'autres exploitations, ailleurs en Wallonie ; je pense notamment à Perwez, Courcelles ainsi qu'aux exploitations à proximité des zonings des Hauts-Sarts et de Weyler-Hondelange.

Pourriez-vous faire le point sur cette question ? Quel est le nombre précis d'exploitations qui sont menacées par la création d'implantations commerciales, des extensions de zonings ou des aménagements routiers en Wallonie, notamment des contournements ? Certains évoquent le chiffre de 1 000 agriculteurs qui devraient être expropriés dans les 10 ans au profit des zonings industriels. Qu'en est-il ? Confirmez-vous ce chiffre ou pas ?

J'aimerais savoir comment allez-vous éviter la perte de terres agricoles et la disparition d'exploitations agricoles. Il existe des engagements au niveau wallon pour éviter la perte de terrains. Qu'en faites-vous et

notamment le Décret sur les implantations commerciales qui privilégie la restauration d'anciens zonings. De même, le Gouvernement wallon a annoncé la priorité donnée à la reconstruction de la ville sur la ville, mais aussi à l'assainissement des friches industrielles.

Quelles sont les options du Gouvernement wallon en la matière, entre soutien à l'agriculture à éviter la perte d'exploitations agricoles et aménagements routiers ? Il y a des lignes de conduite à définir et des arbitrages à organiser. Je voulais vous entendre à ce sujet.

Dans le cadre de mesures compensatoires et d'échanges de terrain, il y a une spécificité, c'est celle de l'agriculture bio. Comment prenez-vous cette spécificité en compte puisqu'il y a une nécessité de repasser par la case conversion, ce qui pose des problèmes particuliers pour les agriculteurs en production biologique ?

Dans le cas précis de Jodoigne, quelles sont les solutions possibles ? Quels sont les étapes et le calendrier de la procédure en cours ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Madame la Députée, selon le dernier rapport annuel sur l'évolution de l'économie agricole et horticole de la Wallonie, la superficie agricole utile a diminué de 753 000 hectares en 1990 à 714 000 hectares en 2013. Cette diminution est due à plusieurs facteurs dont les principaux sont le développement de l'économie avec la création de parcs et de zonings, la construction de logements et d'infrastructures de services et la construction de voies de communication.

Trop souvent, les terres agricoles ont été considérées comme la réserve foncière de la Wallonie. Cela ne doit plus être le cas, l'ensemble du Gouvernement wallon s'y est engagé, s'y attèle et j'y suis vigilant.

Mais il faut aussi avoir à l'esprit que certains projets découlent parfois d'une mise en œuvre de la planification prévue dans les plans de secteur. C'est notamment le cas lorsque des habitations voient le jour sur des terrains affectés à l'agriculture, mais situés dans des zones prévues au plan de secteur pour de l'habitat à caractère rural, il est difficile de s'y opposer.

Dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement wallon s'est engagé à être attentif à préserver les surfaces affectées à l'agriculture mettant ainsi en œuvre l'un des objectifs de la politique agricole wallonne définie par le législateur dans le Code wallon de l'agriculture.

Le nouveau Code de développement territorial qui vise notamment à densifier l'habitat devrait contribuer à

freiner l'étalement de nos villages dans les campagnes.

Pour le développement de zones d'activité économique, la Wallonie investit de manière importante dans la réhabilitation d'anciens sites, évitant de consommer des terres agricoles.

Dans certains cas, notamment pour des projets d'aménagements routiers que nous souhaitons tous pour des raisons élémentaires de sécurité, des terres dédiées à l'agriculture au plan de secteur doivent faire l'objet d'une nouvelle affectation.

Lorsque cela arrive, des compensations planologiques sont effectuées de manière à compenser la perte de terres agricoles. Pour accompagner la mise en œuvre de tels projets et limiter l'impact sur les exploitations agricoles, la Wallonie peut procéder à des opérations d'aménagement foncier rural. Par la mobilité foncière qu'elles autorisent, ces opérations permettent de créer un nouveau parcellaire tenant compte des nouvelles infrastructures tout en limitant les expropriations.

Vous m'interrogez sur l'état d'avancement du projet de Jodoigne et vos questions relatives au nombre de procédures d'expropriation en cours, par rapport aux zonings d'activité économique ou aux infrastructures routières, je ne peux que vous renvoyer vers mon collègue, M. le Ministre Prévot. Je suis tout de même étonné du chiffre que vous citez. Je pense que s'il devait y avoir 1 000 exploitations agricoles qui seraient menacées par ce type de projet, j'aurais été sensibilisé déjà à plusieurs reprises. Je l'ai été dans des cas très limités et auxquels je prête chaque fois une attention très attentive et très personnalisée.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je vous remercie pour vos éléments de réponse. Des éléments comme la densification de l'habitat, comme la réhabilitation des friches industrielles sont des points et des axes importants pour éviter les pertes de terres agricoles. En ce qui concerne les aménagements routiers, malheureusement, ils ne sont pas tous, comme vous avez l'air de le supposer conçus ou envisagés pour assurer de la sécurité, mais aussi pour rendre l'accès à des zonings et donc, au développement d'infrastructures économiques dans des zones qui étaient des zones agricoles ou en bordure de terres agricoles. Là, la question se pose de manière plus cruciale.

Vous ne m'avez pas répondu sur la spécificité de l'agriculture bio et sur les mesures compensatoires particulières auxquelles il convient d'être attentifs pour ces exploitations-là, parce qu'elles sont évidemment, même s'il y a dans le cadre du réaménagement foncier rural des échanges de terrain, elles sont complètement démunies et c'est leur exploitation qui est en péril.

J'interrogerai votre collègue, M. le Ministre Prévot,

pour ce qui concerne les prévisions pour m'assurer que ce chiffre soit inexact, mais c'est celui dont je dispose pour l'instant.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE SOUTIEN SOCIAL AUX
AGRICULTEURS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le soutien social aux agriculteurs ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, il y a plusieurs mois, une pétition a été lancée pour faire du 11 octobre la Journée nationale pour les suicidés dans l'agriculture. Son objectif est de ne pas laisser ces actes désespérés tomber dans l'oubli. Selon les données qui ont été collectées, on estime à 600 le nombre de suicides d'agriculteurs. Ce chiffre est trois fois plus élevé que la moyenne des autres catégories socioprofessionnelles.

En Wallonie, il semble que la dernière étude sur la pénibilité du travail et la situation sociale des agriculteurs date de plus de 15 ans. Ces chiffres sont-ils vrais ? Qu'en est-il ?

Eu égard aux mutations profondes que le secteur a connues depuis lors, ne serait-il pas opportun de collecter à nouveau une série de données afin d'avoir une action plus ciblée ?

En outre, on sait que chez nous Agricall joue un rôle important et effectue un véritable travail de l'ombre dans l'accompagnement social des agriculteurs. Pouvez-vous faire le point sur ses méthodes de travail et sur ses actions ?

On sait que dans de nombreuses exploitations, le vétérinaire est un pilier important. Il passe souvent dans l'exploitation et peut juger de l'état du bétail, mais parfois également de celui de l'agriculteur. Ne serait-il pas opportun que l'Union professionnelle des vétérinaires, l'UPV, et Agricall puissent travailler de concert ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures

sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, en Wallonie, le nombre de décès par suicide dans la population générale toutes professions confondues est en moyenne de 606 par an. C'est évidemment 606 de trop. Concernant plus spécifiquement le suicide dans le secteur agricole en Wallonie, nous n'avons pas d'étude chiffrée.

En France, la dernière étude nationale a été réalisée par l'Institut de veille sanitaire. Celle-ci a mis en évidence l'existence d'un suicide tous les deux jours, ce qui classe le suicide comme troisième cause de décès chez les agriculteurs français. C'est considérable.

À titre indicatif, une étude exploratoire sur les facteurs de risques psychosociaux en agriculture wallonne réalisée en 2002 par Préventagri montrait un taux de stress et d'épuisement professionnel particulièrement élevé chez les agriculteurs, soit 31 % des agriculteurs souffraient d'un stress élevé et 29 % de burn-out. Les principaux facteurs de stress identifiés à l'époque concernaient la charge administrative et les problèmes financiers. On doute que cela ait pu s'améliorer. Ce mal-être ne conduit heureusement pas tout le monde à passer à l'acte.

De nombreux constats qualitatifs sont effectués par Agricall qui y apporte une réponse globale tenant compte des difficultés tant psychosociales et juridiques que technicoéconomiques. Pour mesurer l'ampleur du phénomène, cette expertise pourrait être complétée par une approche plus quantitative.

Concrètement, Agricall articule trois services complémentaires autour de l'accompagnement :

- la permanence téléphonique ;
- l'équipe de terrain, pluridisciplinaire, qui se rend au sein des fermes ;
- la collaboration avec un réseau d'indépendants externes à l'équipe d'Agricall composé de psychologues, de vétérinaires, d'agronomes, d'analystes financiers, de fiscalistes et d'avocats.

Plus spécifiquement, des actions sont menées pour faire face aux difficultés :

- des audits de gestion ;
- un accompagnement psychologique ;
- un accompagnement juridique ;
- un accompagnement social dans le cadre de démarches administratives ;
- un accompagnement vers la diversification ou la reconversion.

Le vétérinaire est un pilier important de l'exploitation, qui y est présent de façon régulière. Il est généralement vu par l'agriculteur comme une ressource et souvent même comme un ami.

Agricall et l'Union Professionnelle Vétérinaire ont

d'ailleurs déjà eu des contacts et des échanges sur les réalités du terrain. Actuellement, Agricall collabore notamment avec le vétérinaire de l'exploitation au cas par cas et à différents niveaux en fonction de la situation. Par exemple :

- fluidifier la relation quand celle-ci est tendue à cause de factures impayées, on sait que c'est parfois le cas ;
- encourager l'agriculteur à se réinvestir dans la relation personnelle et professionnelle avec son vétérinaire ;
- partager avec le vétérinaire les pistes de solution en s'appuyant sur sa connaissance bien souvent de longues dates tant de la famille que de l'agriculteur ou de l'exploitation.

Inversement, lors de ses visites dans l'exploitation agricole, s'il constate des difficultés, le vétérinaire peut informer l'agriculteur de l'existence d'Agricall et surtout de la pluridisciplinarité de ses services, l'encourager à oser faire appel à un organisme extérieur.

Il y a déjà des informations à ce sujet diffusées dans la revue de l'UPV qui s'appelle le Veterinaria. Vous avez bien fait de me poser la question, j'étais ainsi en mesure de donner un écho supplémentaire à ce qui existe déjà sur le terrain et qui m'apparaît positif, sachant que le doute, l'inquiétude, le stress, le burn-out et l'éventuel passage à l'acte sont des éléments qui nous interpellent au quotidien, tant la situation est difficile à la fois sur le plan global, mais aussi individuel dans beaucoup de cas.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, vous le savez, il y a une réelle détresse dans le milieu agricole, travail pénible, sept jours sur sept, avec une surcharge administrative qui empiète un peu sur les quelques moments de respiration. Nos agriculteurs et nos producteurs sont vraiment étranglés, isolés et manquent cruellement de perspectives d'avenir.

Vous l'avez dit, les chiffres sont accablants. Loin de moi l'idée de surcharger et de charger la barque des vétérinaires qui ont déjà énormément de travail. Cette réflexion me semblait utile. Comme vous l'avez dit, l'isolement contribue à certains actes de détresse. Dans certaines exploitations, le vétérinaire constitue une des seules visites ou une des seules respirations où l'agriculteur peut parler et discuter avec les uns et les autres.

J'entends bien que des contacts ont été pris entre l'Union professionnelle vétérinaire et agricole qui fait, soulignons-le, un travail remarquable. Dans les mois et années à venir, il faudrait tout mettre en œuvre pour que le nombre de suicides diminue de manière drastique. Vous en êtes conscients. Cela sera aussi un des défis dans les prochains mois et années. Je vous remercie pour votre réponse.

**QUESTION ORALE DE M. PRÉVOT À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LA RESPONSABILISATION DES
PRODUCTEURS DE LAIT »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Prévot à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « la responsabilisation des producteurs de lait ».

La parole est à M. Prévot pour poser sa question.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, on le sait, depuis le 1er janvier 2015, les quotas laitiers n'existent plus officiellement. Sans la presse, nous assistons depuis à une dégringolade des prix pour en arriver aujourd'hui à un prix dérisoire.

Pour rappel selon le MIG – syndicat de producteurs de lait en Belgique – le prix de revient de producteur de lait s'estime à 45 cents le litre. Les quotas ont été élaborés pour rappel, dans les années 80, pour lutter contre la surproduction. Aujourd'hui, on retrouve une situation de surproduction découlant de la fin des quotas, en plus de l'élimination de la consommation chinoise et russe, suite à l'embargo.

L'European Milk Board – EMB – prône un système de responsabilisation des marchés par les agriculteurs eux-mêmes. Un système peu onéreux pour les pouvoirs publics et auquel les organisations syndicales adhèreraient toutes.

Monsieur le Ministre, j'aurais trois questions. Comment vous positionnez-vous par rapport à la proposition de l'EMB concernant l'élaboration d'un indice avec responsabilisation des producteurs eux-mêmes ?

Confirmez-vous la position consensuelle qu'elle dégage auprès de toutes les organisations syndicales du pays ?

Cette proposition est aujourd'hui bloquée par l'Europe – on le sait – ce qui concourt à mettre à mal les exploitations familiales en faveur des grandes exploitations qui peuvent mieux absorber des pertes à court et moyen termes. Des discussions sur ce point ont-elles déjà été menées au sein du Conseil des ministres de l'Agriculture ? Quelles sont les positions défendues par les différents Gouvernements et pourra-t-on arriver, à terme, à un consensus général sur ce point ? Je vous remercie d'avance de vos réponses.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Monsieur le Député, à ma demande, mon administration a analysé le Programme de Responsabilisation face au Marché, que propose l'European Milk Board, l'EMB. Ce programme présente des pistes qui ne sont pas dénuées d'intérêt. Il se veut, d'une part, un outil de maîtrise de la production alliant des instruments de surveillance du marché et d'intervention réactive lorsque le marché du lait est menacé de déséquilibre et, d'autre part, il responsabilise le producteur face à l'évolution du marché.

Le principe est la surveillance de l'équilibre entre les prix et coûts de production, via un indice de marge. En cas de baisse de l'indice, l'intervention s'opère selon la gravité de la situation.

En cas de baisse modérée de l'indice, une alerte rapide est donnée et l'on incite les producteurs à mettre en place des programmes comme la distribution de lait aux veaux, par exemple, pour réduire leur production.

En cas de baisse plus forte, on préconise la mise en place d'un système de bonus/malus c'est-à-dire une prime aux producteurs s'ils diminuent leur production et une pénalité s'ils l'augmentent.

En cas de forte baisse de l'indice, tous les producteurs doivent réduire obligatoirement leur production.

Je voudrais quand même dire qu'il ne faut pas faire peser toute la responsabilité sur le producteur et donc, je plaide pour que tous les maillons de la chaîne alimentaire lui apportent un soutien significatif.

Par ailleurs, le calcul de cet indice et le niveau de « situation de crise » doivent tenir compte des situations aussi variables d'un état membre à l'autre, voire d'une exploitation à l'autre.

Bien que cette proposition n'a pas, officiellement, fait l'objet d'une discussion au sein du Conseil des ministres de l'Agriculture, de plus en plus de producteurs de lait européens exigent que l'on prenne la mesure du problème des excédents de production à l'échelle de l'Union européenne, que l'on ne continue pas d'augmenter les volumes de production, mais que l'on puisse les réduire légèrement en période de crise, en relation avec la baisse de la demande ou même avec la baisse de la croissance de la demande.

J'ai accueilli favorablement les mesures annoncées par la Commission destinées à soutenir les producteurs pour faire face à des problèmes de liquidités à court terme, même si j'ai dit et je pense que ces mesures sont largement insuffisantes. De plus, elles ne constituent pas une solution durable pour le secteur laitier. Ces mesures d'aide à la trésorerie ne sont pas à même de résoudre les problèmes structurels d'un secteur laitier non

réglementé.

Nous devons trouver un consensus au niveau européen et trouver un équilibre sur un marché très concurrentiel. J'ai insisté auprès du Commissaire Hogan et nous continuerons à le faire lors du prochain Conseil des ministres de novembre, pour que des mécanismes structurels de régulation de l'offre soient proposés. Vous savez que le chemin de la conviction est encore assez difficile.

M. le Président. - La parole est à M. Prévot.

M. Prévot (PS). - Monsieur le Ministre, il me semblait que certaines recommandations de l'EMB ne me paraissaient pas dénuées d'intérêts. Vous me confirmez cela. Il n'est pas innocent de voir que l'Allemagne, les Pays-Bas et le nord de l'Europe bloquent sur le principe de ces recommandations. La principale raison découle de leurs modèles agricoles. On est dans un modèle agricole de grande exploitation dans l'agrobusiness. On est bien éloigné de l'agriculture familiale que l'on souhaiterait avoir.

Je vous remercie de vos réponses, mais je pense revenir vers vous dans les prochaines semaines ou mois parce que le sujet m'interpellait énormément.

**QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE CADASTRE DES TERRES
AGRICOLES PUBLIQUES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le cadastre des terres agricoles publiques ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, on entend régulièrement, je me suis laissé dire, parfois j'ai quand même des personnes qui me relatent des faits plus précis, qu'en termes de gouvernance et de gestion des terres publiques, ce que l'on appelle le foncier public, il y aurait certains avantages accordés aux uns, pas aux autres, peut-être même certains privilèges pour ceux qui pourraient exploiter ces terres. D'autres n'en bénéficieraient pas.

Première question, on avait déjà abordé ensemble la question, mais sous un autre angle, c'était celui de la gestion même des terres publiques. Avons-nous un cadastre des terres agricoles et forêts publiques ? Existe-

t-il un relevé, une liste qui permet de les identifier de manière précise ? Ce relevé est-il consultable, public et régulièrement mis à jour ?

Deux. Afin d'éviter, ce que j'appelle à ce stade-ci des suspicions, tant que je n'ai pas la preuve je ne veux pas non plus accuser même si comme je vous l'ai dit, ce sont des éléments précis qui me sont revenus et qui sont assez troubles ? Mais pour éviter les suspicions, ne faudrait-il pas renforcer la transparence, renforcer les procédures ? De manière à ce qu'elles puissent réellement être impliquées à tous comme les marchés publics devraient d'ailleurs le conseiller.

Quelles sont les règles qui régissent ces attributions ? Peut-on dire que ces règles sont identiques quel que soit le niveau de pouvoir ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - C'est un domaine que j'aime bien parce que dans une autre vie comme député provincial, j'avais fait faire un cadastre de toutes les terres publiques. C'est-à-dire celles qui appartiennent aux communes, aux CPAS et même aux fabriques d'églises qui ont un statut particulier. C'était, d'ailleurs, extrêmement révélateur de l'importance du foncier public et, finalement, de ce volume de terre sur lesquelles les pouvoirs publics peuvent avoir une prise d'autorité et de proactivité réelle.

Il existe un cadastre de toutes les propriétés de la Région wallonne, dont les forêts et les terres agricoles, dans la base de données « Domanialité Gestion ».

Cette base de données dont l'acronyme est DoGe est gérée par le Service public fédéral Finances - Administration générale de la Documentation patrimoniale qui la transmet annuellement à la Direction générale transversale du Budget, de la Logistique et des Technologies de l'Information et de la Communication du Service public de Wallonie. L'accès à la base de données DoGe est limité aux seules personnes disposant d'un code d'accès.

En ce qui concerne les forêts appartenant à la Wallonie, un cadastre spécifique est tenu et mis à jour par les Services extérieurs du Département de la Nature et des Forêts via l'application EFOR.

En ce qui concerne les terres agricoles, la Direction de l'Aménagement foncier rural tient et met à jour un fichier des biens qu'elle gère, dans lequel sont mentionnées les coordonnées des locataires et des titulaires des droits de chasse. Prochainement, il est prévu de compléter ce fichier avec les caractéristiques des biens : la région agricole, le classement par rapport à Natura 2000, la classe de pente, le potentiel éolien...

L'application EFOR et le fichier de la Direction de l'Aménagement foncier rural sont des outils de gestion internes à l'administration et ne sont pas pour l'instant accessibles au grand public.

Pour ce qui concerne spécifiquement les conventions de mise à disposition (très rares) ou d'occupation (plus fréquentes) des terrains publics érigés en réserves naturelles domaniales, elles sont répertoriées dans la base de données « DB centrale » du Département de la Nature et des Forêts, à laquelle seuls les agents de ce service ont accès.

Il n'y a pas de droit foncier concédé en forêt publique, hormis ceux liés aux locations de territoires de chasse dont l'attribution doit se faire par appel d'offres public. C'est en tout cas le principe.

Les conventions d'occupation à titre gratuit des espaces ouverts du Département de la Nature et des Forêts par fauchage ou pâturage font l'objet d'un appel d'offres.

Les règles d'attribution des terres agricoles sont celles prévues à l'article 18 de la Loi sur le bail à ferme. Ces règles s'appliquent à l'État, aux Régions, aux Provinces, aux Communes et aux établissements publics. Le montant du fermage est fixé au taux légal et ne permet donc pas de départager les candidats, le choix du locataire s'effectue sur base de critères qualitatifs objectifs qui doivent être définis dans un cahier de charges tels que la superficie de l'exploitation, le jeune agriculteur, l'existence d'un successeur, la distance par rapport à la ferme, l'agriculteur à titre principal ou pas, les études agricoles ou pas, la parcelle enclavée dans l'exploitation, le taux de liaison au sol, l'agriculteur privilégié, car engagé dans l'agriculture biologique ou dans une filière de qualité différenciée... Ce sont des critères intéressants et ils ont le mérite d'ailleurs de pouvoir nourrir la réflexion locale. Quand il s'agit de communes ou quand il s'agit de CPAS ou de fabriques d'église. Je doute que ce soit chaque fois partout le cas bien entendu.

Suite à l'entrée en vigueur du Code wallon de l'Agriculture, ce cahier des charges est en cours de révision. L'Administration y travaille.

Le Code wallon de l'Agriculture prévoit également de mettre en œuvre une gestion foncière centralisée de tous les biens de la Région wallonne à vocation agricole, avec une nouvelle procédure d'appel à projets qui sera publiée sur le portail wallon de l'agriculture.

Mes services travaillent à préparer cette nouvelle manière de travailler et, une fois que cela sera bien adapté, que cela sera en mode de fonctionnement, il serait utile de pouvoir en informer tous les autres pouvoirs publics locaux de manière à ce qu'ils puissent, eux aussi, avoir accès à ce type de gestion.

Je pense que l'on y gagnerait en termes d'efficacité,

certainement en termes de transparence et aussi en termes d'équité.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le Ministre pour sa réponse que je trouve particulièrement intéressante. Je crois comme vous qu'il faut aller vers la plus grande transparence possible, que le DoGe n'ait qu'un code d'accès limité à certaines personnes, j'en prends acte, mais pour moi, à partir du moment où ce sont des biens publics, je pense que tout le monde devrait pouvoir avoir connaissance de cette information-là.

J'ai entendu que vous comptiez compléter l'information par d'autres éléments, cela me semble judicieux également pour avoir une vue plus complète possible de ce qu'est la consistance du domaine public.

Enfin, par rapport aux critères d'attribution, je prends acte de ce que le cahier des charges est en révision, cela me semble nécessaire. Ce ne sont pas les critères que vous avez évoqués qui sont inintéressants au contraire, ils le sont, mais, quand on ne les connaît pas, c'est ce qui crée la suspicion, c'est que l'on croit toujours qu'un autre a été avantagé alors qu'il y a peut-être une raison bien justifiée. Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans la direction qui est celle que vous avez évoquée et je poursuivrai également mon attention à la question.

(Réaction de M. le Ministre Collin et de M. Crucke)

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Pour la petite histoire, mais je dis cela sans micro.

(Intervention de M. le Ministre Collin)

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. COLLIN, MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DE LA NATURE, DE LA RURALITÉ, DU
TOURISME ET DES INFRASTRUCTURES
SPORTIVES, DÉLÉGUÉ À LA
REPRÉSENTATION À LA GRANDE RÉGION,
SUR « LE PROJET « LOCATION GUIDE
GROSSREGION/GRANDE RÉGION » »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région, sur « le projet « Location Guide Grossregion/Grande Région » ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, dans le cadre du programme INTERREG IV Grande Région, un projet intitulé « Location Guide Grossregion / Grande Région » a été mis en place entre la Région de la Sarre et de l'Eifel en Allemagne, de la Lorraine en France, du Luxembourg et de la Communauté germanophone chez nous.

Ce projet a pour but de rassembler dans un seul guide, sur un seul site internet, l'ensemble des lieux pouvant servir de cadre pour un tournage cinématographique. Les cinéastes peuvent ainsi accéder à cette base de données pour rechercher des bâtiments et paysages intéressants où réaliser un film. Cet instrument représente donc avant tout un moyen de promotion de notre patrimoine, et de par ce fait, de notre potentiel touristique.

Dès lors, en tant que Ministre en charge du Tourisme, mais aussi de délégué à la Représentation de la Grande Région, pouvez-vous m'expliquer pourquoi la Wallonie ne prend pas part à ce projet ?

Étant donné que ce projet relève également du domaine culturel, êtes-vous en contact avec le Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin que celle-ci intègre le projet ? Je vous remercie pour vos réponses et si vous voulez, vous pouvez voir sur le site location-guide.eu, il est vraiment bien fait et, comme cela on pourrait se confirmer, se persuader que c'est intéressant d'après moi.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Collin.

M. Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région. - Le projet INTERREG IV Grande Région Location Guide est la suite d'un projet INTERREG III

SM(L)PO, Sarre-Moselle-Lorraine-Palatinat-Occidental qui a été élargi en INTERREG IV aux territoires du Grand-Duché de Luxembourg et de la Wallonie. Ce projet a été déposé et instruit en 2009 et n'a pas été soumis pour instruction au Commissariat général au tourisme. Il a été déposé dans l'axe 3 : les Hommes, mesure 3.5 visant la promotion et la valorisation de la culture ainsi que la coopération des médias. Il a été clôturé en 2011.

Le projet se base sur les actions réalisées lors de la précédente période de programmation INTERREG III et vise à élargir la base de données transfrontalière des lieux de tournage cinématographique existant à toute la Grande Région. Sur le site internet, les lieux de tournage peuvent être recherchés via un système de recherche par catégories spécialement conçu à cet effet. Par ailleurs, un *Production Guide* a également été développée. Il précise les informations indispensables pour les professionnels du film, par exemple un

répertoire de producteurs, de prestataires de services techniques et des détails sur des fonds d'aide dans les régions participantes. Le projet permet ainsi d'intensifier la coopération transfrontalière dans le secteur du film et de renforcer le transfert interrégional de connaissances dans ce secteur culturel, par exemple par le biais d'un blog internet. La Wallonie était présente dans ce projet au travers d'un partenariat méthodologique de l'ASBL « CLAP ». Le site web créé *Location Guide* prévoit un lien vers le site « Wallonie-tournages » qui présente l'information relative à notre région.

La question me permet de rebondir sur l'intérêt de croiser davantage les dynamiques culturelles et touristiques. Dans le cadre de la réflexion menée sur la réforme des structures au sein de la Grande Région, a été d'ailleurs émis le souhait de voir se rapprocher les groupes de travail du Sommet chargés respectivement du tourisme et de la Culture. Lors de la prochaine réunion du groupe du travail Tourisme, une représentante de l'Espace Culturel Grande Région, qui officie en quelque sorte comme le groupe de travail Culture, a été invitée. Elle va présenter les projets qui pourraient concerner ou initier une réflexion en matière touristique. Il y a notamment des opportunités dans l'échange des bases de données et d'information.

Je pense que dans énormément de domaines, le tourisme et la culture peuvent développer des synergies dans le cadre d'opérations bénéfiques pour les deux secteurs.

M. le Président. - Merci. La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Merci Monsieur le Ministre pour cette réponse. Vous m'expliquez qu'il y a un lien au site « Wallonie-tournage ». J'étais depuis longtemps sur ce site. Malheureusement, je n'ai pas encore trouvé ce lien. Il est bien caché apparemment. C'est dommage. Même si l'on tape les différentes langues, il y a l'allemand, l'anglais, le français. J'ai regardé aussi en français. Je ne l'ai pas encore vu. C'est juste cela que je dis. Il est bien caché apparemment. De l'autre côté, ce serait aussi beaucoup mieux si la Région wallonne vraiment en faisait partie. Vous avez expliqué que c'était aussi parce que c'était clôturé en 2001 et que ce n'était plus faisable après de participer. C'est dommage parce que je suis persuadée que la participation à ce projet présenterait un vrai atout pour le tourisme cinématographique et aussi pour faire connaître les beaux coins de la Région wallonne. Merci pour votre réponse.

M. le Président. - Merci. Vous terminez. C'était la dernière question.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée

- *La séance est levée à 18 heures 30 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Bays, Responsable stratégie et prospective de l'Office économique wallon du bois
M. François Bellot, Président
Mme Laetitia Brogniez, MR
M. René Collin, Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives,
délégué à la Représentation à la Grande Région
M. Philippe Courard, PS
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Defays, Directeur général de l'Office économique wallon du bois
M. Deneufbourg, Responsable développement de l'Office économique wallon du bois
M. François Desquesnes, cdH
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Christophe Dister, MR
M. Yves Evrard, MR
M. Philippe Henry, Ecolo
Mme Isabelle Moinnet, cdH
M. Maurice Mottard, PS
M. Gilles Mouyard, MR
M. Patrick Prévot, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, PS
M. Edmund Stoffels, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

ADEPS	administration de l'éducation physique et des Sports
ADISA	aides à la diversification
ADL	Agence de Développement Local
AOP	appellation d'origine protégée
APAQ-W	Agence wallonne pour la promotion d'une agriculture de qualité
ASBL	Association Sans But Lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
CCTB	Cahier des charges-type Bâtiments
CE	Commission européenne
CESS	Certificat d'enseignement secondaire supérieur
CIJA	comité d'installation des jeunes <i>agriculteurs</i>
CoDT	Code du Développement Territorial
COP21	21th Conference of the Parties
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CRA-W	Centre wallon de Recherches agronomiques
CWATUPE	Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Energie
DAE	défibrillateur automatique externe
DEA	défibrillateur entièrement automatique
DG	Direction générale
DNF	Département de la Nature et des Forêts
DPR	Déclaration de politique régionale
EFSA	European Food Safety Authority/Autorité européenne de sécurité des aliments
FEDER	Fonds européen de développement régional
FTPL	Fédération du Tourisme de la Province de Liège
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IGP	Indication géographique protégée
INTERREG V	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
IRBAB	Institut Royal Belge pour l'Amélioration de la Betterave
LEADER	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale
MIG	Milk producer Interest Group
NTF	Association des propriétaires de biens ruraux (forêts et de terres agricoles) en Wallonie
OGM	organismes génétiquement modifiés
OTA	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAC	la politique agricole commune
PCDN	Plan Communal de Développement de la Nature
PIB	produit intérieur brut
PME	Production maximale équilibrée
RTL	Radio Télévision Luxembourg
SPF	services publics fédéraux
TVA	taxe sur la valeur ajoutée
UNEBO	Union nationale des entreprises du bois
UPV	Union professionnelle vétérinaire
UREBO	Fédération des négociants en bois
WagrALIM	pôle de compétitivité de l'agro-industrie wallonne
WBT	Wallonie-Bruxelles Tourisme ASBL (WBT-O.P.T.)